

VILLE DE SAINT-LAMBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 13 JUIN 2022 À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Règlement modifiant le règlement sur l'usage de l'eau potable
- 3.2. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement concernant les parcs - consommation d'alcool
- 3.3. Avis de motion - Règlement concernant la rétention des eaux pluviales

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires amendées

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Nomination - Superviseur de l'approvisionnement

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres 22FIN01 - vérificateurs externes
- 6.2. Adjudication du contrat no 22GN03 - programme de réfection routière
- 6.3. Octroi du contrat 22GN08 - Aménagement de sentiers dans le Parc du boisé du Limousin
- 6.4. Rejet de soumission - appel d'offres no 22TP04 - location de niveleuses avec chauffeur
- 6.5. Entente avec l'UMQ - achat regroupé de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2023
- 6.6. Résiliation du contrat 19RHC01 - impression des publications annuelles

7. ADMINISTRATION

- 7.1. Établissement du bureau du greffier et du trésorier
- 7.2. Désignation du maire suppléant
- 7.3. Dépôt - Décision de la Commission municipale - Ex-conseiller B. Rodrigue
- 7.4. Promesse de vente - Projet Agathe la Girafe
- 7.5. Retrait – Droit de réserve – Lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 (840 Notre-Dame)
- 7.6. Vente de boissons alcoolisées - Fêtes de Saint-Lambert, édition 2022
- 7.7. Présentation d'une demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demandes de dérogation mineure N/A
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 8.3.1. PIIA – 465, rue Desaulniers – transformation de la façade (district 3)
 - 8.3.2. PIIA – 354, rue Saint-Thomas – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)
 - 8.3.3. PIIA – 122, avenue de Picardie – Transformation de la façade (district 3)
 - 8.3.4. PIIA – 405, rue Riverside – Agrandissement et transformation de la façade, maison patrimoniale (district 6)
 - 8.3.5. PIIA – 140, rue de Normandie – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.6. PIIA – 120, avenue d'Alsace – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.7. PIIA – 108, rue de Normandie – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.8. PIIA – 771, rue Green – Transformation de la façade (district 7)
 - 8.3.9. PIIA – 445, avenue Curzon – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)

- 8.3.10. PIIA – 307, avenue Rivermere – Transformation de la façade (district 4)
- 8.3.11. PIIA – 104, avenue de Stanley – Transformation de la façade (district 6)
- 8.3.12. PIIA – 316, avenue de Mortlake – Transformation de la façade (district 7)
- 8.3.13. PIIA – 105, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 2)
- 8.3.14. PIIA – 1205, avenue Victoria – Transformation de la façade (district 4)
- 8.3.15. PIIA – 806, boulevard Houde – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)
- 8.3.16. PIIA – 171, avenue d’Irvine – Nouvelle construction (district 3)

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (60 minutes)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 8 juin 2022

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 mai 2022 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jasmin Savard, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2022-05-153)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2022, sous réserve du retrait des points suivants:

- 5.7 - Recommandation RH - congédiement; et
- 8.3.18 - PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-154)

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2022

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

(1.5) Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 58

(1.6) Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19 h 58 à 20 h 16.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 16 et se termine à 21 h 04.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

(2022-05-155) Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à l'assemblée du conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'agglomération le 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Julie Bourgoin – Commission sur la sécurité publique;
 - Francis Le Chatelier – Réseau de transport de Longueuil;
 - Claude Ferguson – Commission du budget, de finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil.
-

(2022-05-156)

Adoption - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public relatif à l'adoption du Règlement 2022-198 a été publié le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Le projet de règlement vise à établir le nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville. Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le *Règlement 2022-198 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-157)

Adoption - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Loïc Blancquaert et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à interdire complètement l'utilisation des sacs d'emplètes de plastique à usage unique et la distribution des sacs contenant du matériel publicitaire sur le territoire de la ville, ainsi qu'à limiter l'utilisation d'items en plastique à usage unique par la municipalité et ses partenaires lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit:

- Le libellé BPI dans la définition du mot **Compostable** a été modifié pour se lire: «*Biodegradable **Products** Institute*» au lieu de «*Biodegradable **Plastic** Institute*»;
- La disposition concernant les «sacs contenant du matériel publicitaire» a été retirée de la liste des exceptions mentionnées à l'article 3;
- L'article 4 du Règlement a été retiré afin d'interdire la distribution des sacs contenant du matériel publicitaire;
- Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été renumérotés 4, 5, 6 et 7.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER le *Règlement 2022-199 concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Plan d'urbanisme

La conseillère Stéphanie Verreault donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Un plan d'urbanisme doit comprendre:

- 1° les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Le projet de règlement est déposé.

(2022-05-158)

Adoption du projet - Plan d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert (2022-200), incluant les programmes particuliers d'urbanisme :

- PPU du secteur Centre-Ville;
- PPU du secteur boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- PPU du secteur St-Charles

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement de zonage

La conseillère Julie Bourgoin donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de zonage* de la Ville de Saint-Lambert sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le zonage permet au conseil municipal de :

- découper le territoire en autant de zones et de secteurs de zones qu'il le juge nécessaire;
- classer les usages et les constructions selon les critères qu'il juge appropriés, dont des critères environnementaux (nuisances, capacité portante), fonctionnels (localisation préférentielle), esthétiques (caractéristiques architecturales) et socio-économiques (incidences sur la population en place, rentabilité économique);
- régir, dans chaque zone, l'occupation du sol, notamment en prohibant ou en autorisant les constructions et les usages.

Le projet de règlement est déposé.

(2022-05-159)

Adoption du projet - Règlement de zonage

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de Règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert (2022-201).

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement de lotissement

Le conseiller Claude Ferguson donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de lotissement* de la Ville de Saint-Lambert sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement de lotissement permet au conseil municipal de contrôler le découpage des lots sur son territoire; de restreindre le lotissement dans certains secteurs; et de régir les voies de circulation.

L'objet du règlement vise, entre autres, à:

- définir les normes relatives au découpage des lots et à l'aménagement des voies de circulation;
- régir ou prohiber les opérations cadastrales; et
- exiger des conditions à respecter pour l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale.

Le projet de règlement est déposé.

(2022-05-160)

Adoption du projet - Règlement de lotissement

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le projet de Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Lambert (2022-202).

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement de construction

Le conseiller Loïc Blancquaert donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de construction de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement de construction permet à une municipalité de régir le domaine du bâtiment, mais uniquement pour adopter des normes supérieures ou portant sur des bâtiments ou des éléments non visés par le Code de construction du Québec.

L'objet du règlement vise à contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler. En fait, il vise à régir le bâtiment comme tel en tant qu'assemblage de matériaux.

Le projet de règlement est déposé.

(2022-05-161)

Adoption du projet - Règlement de construction

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de *Règlement de construction de la Ville de Saint-Lambert (2022-203)*.

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement sur les permis et certificats

Le conseiller Francis Le Chatelier donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement sur l'émission des permis et des certificats en urbanisme permet aux municipalités d'établir les modalités administratives qui les encadrent et qui autorisent la réalisation des projets visés par les règlements d'urbanisme.

Le projet de *Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Lambert* est déposé.

Avis de motion - Modification au règlement sur l'usage de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'économie d'eau potable recommande aux villes liées d'adapter leur réglementation pour favoriser la réduction de la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Lambert désire réduire sa consommation d'eau potable collective;

La conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur l'usage de l'eau potable* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à uniformiser la réglementation des villes liées suite à une entente de la Commission de l'environnement de l'agglomération pour favoriser la réduction de la consommation d'eau potable et répartir le niveau de sollicitations du réseau de distribution d'eau potable.

Le projet de règlement 2022-104-2 est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122).

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 26 mars au 30 avril 2022, pour les sommes respectives de 1 338 916,22 \$ et 10 386 171,82 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2022-05-162) Financement - travaux à la station de pompage de Guyenne

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER le financement pour les travaux à la station de pompage de Guyenne pour un montant de 80 000 \$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-163) Financement - génératrice au centre des loisirs

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le financement pour l'ajout d'une génératrice au centre des loisirs pour un montant de 500 000 \$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-164) Financement - réfection de la piscine Alexandra

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'AUTORISER le financement pour la réfection de la piscine Alexandra pour un montant de 100 000 \$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-165)

Financement - réfection du terrain de balle Saint-Charles

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER le financement pour la réfection du terrain de balle Saint-Charles pour un montant de 40 000 \$, taxes nettes, provenant du fonds des parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-166)

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

QUE le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 soit diffusé sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4.7)

Rapport trimestriel au 31 mars 2022

La mairesse procède au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2022 dressé par le trésorier.

Dépôt du procès-verbal de correction - résolution 2022-04-124

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution n° 2022-04-124 ayant pour objet l'**Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir**.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27).

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} avril au 3 mai 2022.

(2022-05-167)

Désignation - autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE DÉSIGNER M. Mathieu Letarte, inspecteur temporaire aux permis et à l'urbanisme, à titre d'autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-168)

Embauche - Chef du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de Chef du service des travaux publics est vacant depuis sa création en mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'EMBAUCHER monsieur Vasco Morgado Goncalves au poste de Chef du service des travaux publics avec date d'entrée en fonction le ou vers le 6 juin 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-169)

Embauche temporaire - Agente en ressources humaines

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Mme Magalie Demers au début juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'EMBAUCHER temporairement madame Vicki Hamel Chevrier au poste d'agente en ressources humaines avec entrée en fonction le ou vers le 20 juin 2022 pour la durée du congé de maternité de madame Magalie Demers, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-170)

Recommandation RH - Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de quinze (15) jours l'employé numéro 0605.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-171)

Recommandation RH - Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de cinq (5) jours l'employé #0378.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation RH - Congédiement - RETIRÉ DE L'ODJ

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2022-05-172)

Entente de services - Société Canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT la crise du logement anticipée en 2022;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE CONCLURE une entente de service avec la *Société Canadienne de la Croix-Rouge*, au montant maximum de 29 136 \$, toutes taxes comprises, et qui entrera en vigueur à compter du 20 juin 2022;

D'IMPUTER la dépense maximale au poste budgétaire 02-131-11-699;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-173)

Octroi de contrat 22ENV02 - Fourniture d'arbres et plantation communautaire

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADJUGER le contrat de service n° 22ENV02 ayant pour objet la fourniture d'arbres et plantation communautaire à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la seule soumission conforme, soit *Arbre-Évolution Coopérative de solidarité*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat étant de 79 994,20 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-174)

Fermeture de rues - Les Fêtes de Saint-Lambert, édition 2022

MODIFICATIONS SÉANCE TENANTE

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER la fermeture à la circulation des rues suivantes pour la tenue de l'événement *Les Fêtes de Saint-Lambert*, du 25 août à 6h30 au 29 août à 6h30.

- l'avenue Victoria (entre Desaulniers et Webster);
- l'avenue Argyle (entre Desaulniers et Victoria);

- la rue Aberdeen (entre Notre-Dame et Victoria);
- la rue Aberdeen (entre Victoria et Cadzow);
- la rue Green (entre Notre-Dame et Victoria);
- la rue Elm (entre Victoria et Lorne);
- la rue Webster (entre Notre-Dame et Victoria)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-175)

Proclamation: 2022, l'année du jardin

CONSIDÉRANT QUE l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

CONSIDÉRANT QUE l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, qui contribue à l'expérience jardin de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Lambert s'est dotée d'une politique visant à favoriser l'implantation de projets en agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT QUE Les Fleurons du Québec en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE PROCLAMER 2022, l'Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre communauté et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-176)

Comité de l'environnement et du développement durable - nomination

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE NOMMER madame Emma Globensky en tant que membre régulière du comité de développement durable et de l'environnement pour un mandat de 2 ans, à compter du 16 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-177)

Tenue d'une fête de fin d'année au parc Logan

CONSIDÉRANT la demande soumise par le président de la Fondation Éducative de la Petite École de l'école des Saints-Anges, pour tenir une fête de fin d'année au parc Logan, le jeudi 2 juin 2022.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER la tenue d'une fête de fin d'année au parc Logan, le jeudi 2 juin 2022 entre 12 h et 21 h, conditionnellement à l'obtention des divers permis requis;

D'AUTORISER la fermeture à la circulation de la rue Logan, entre Birch et Pine, le jeudi 2 juin 2022 de 15 h à 21 h, à cette occasion.

En cas de pluie, la fête aura lieu le jeudi 9 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mars 2022.

(2022-05-178)

Dérogations mineures – 131, avenue Normandie (district 3)

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN,
CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 27 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe n'a reçu aucune opposition.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes relativement à un agrandissement en prolongement du garage existant et de l'entrée principale du bâtiment situé au 131, avenue Normandie:

- Autoriser qu'à la suite des travaux, une superficie d'implantation au sol d'environ 11,5 m² du bâtiment principal empiète dans la marge latérale droite minimale de 2,4 mètres et que l'agrandissement fait dans le prolongement du bâtiment existant se trouve à la marge zéro contrairement à ce qui est prévu à la disposition de l'article 3.4 f) et au tableau des spécifications RA-12 du *Règlement de zonage 2008-43*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-179)

PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial a été approuvé par le conseil lors de la séance du 11 avril 2022 (résolution n° 2022-04-147);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial de deux étages situé au 159, avenue du Béarn, sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-180)

PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet original a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021 (résolution n° 2021-08-284).

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de l'édifice situé au 626, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-181)

PIIA – 80-82, avenue Bétournay– Aménagement paysager (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager présenté dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 80-82, avenue Bétournay avec les modifications suivantes:

- L'aire de stationnement doit être reconfigurée afin de préserver l'arbre situé dans le périmètre du stationnement;
- De nouveaux arbres doivent être plantés dans les autres cours arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-182)

PIIA – 184, rue de Bourgogne – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 184, rue de Bourgogne avec la modification suivante :

- La fenêtre de gauche du rez-de-chaussée doit être du même modèle que l'existante, tel qu'illustré au photomontage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-183)

PIIA – 113, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 113, rue des Flandres avec la modification suivante :

- Les fenêtres du sous-sol doivent avoir un seul meneau afin de créer une symétrie avec les fenêtres du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-184)

PIIA – 261, rue Terroux – Transformation de la façade (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 261, rue Terroux, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-185)

PIIA - 464, rue du Prince-Arthur –Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 464, rue du Prince-Arthur, avec la modification suivante :

- Le palier en pavé uni, en plus de la descente vers le stationnement, doit aussi avoir un accès direct vers la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-186)

PIIA - 1540, avenue Kerr – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 1540, avenue Kerr, avec les modifications suivantes :

- Le revêtement de bois doit être retiré du projet;
- La nouvelle teinte du revêtement doit être plus pâle afin de créer un contraste (couleur à autoriser par le service UPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-187)

PIIA - 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSAPPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 817, rue Boissy, pour le motif qu'il ne répond pas aux objectifs et critères prévus au *Règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* comme suit:

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- ii) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- iii) Les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-188)

PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 343, rue Hickson, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-189)

PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 180, avenue de Sanford avec la modification suivante :

- La nouvelle brique doit être de format romain, de proportion et de couleur similaires à l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-190)

PIIA – 113, rue du Poitou – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 113, rue du Poitou avec les modifications suivantes :

- Le bois doit être de couleur naturelle;
- Le muret en façade doit être réduit en largeur pour dégager le côté droit de la porte d'entrée et reculer, de manière à ce qu'il se trouve en recul du débord de toit et de la gouttière;
- Le muret en façade et le muret à droite du garage doivent être sur le même alignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-191)

PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment unifamilial situé au 705, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-192)

PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan original a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022 (résolution n° 2022-03-102);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSAPPROUVER le nouveau projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à changer les revêtements existants par un nouveau revêtement de maçonnerie pour la propriété située au 504, avenue Green, pour les motifs qu'il ne respecte pas les objectifs et critères du règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale comme suit:

- 3.8 b) i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction, doivent être protégés;
- 3.8 b) iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-193)

PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 392, avenue Wickham, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-194)

PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement a été approuvé par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 (résolution no 2021-09-317);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 103, rue des Flandres avec la modification suivante :

- Le revêtement léger doit être repeint d'une teinte en harmonie avec le reste de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-195)

PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 275, boulevard Queen, à la condition suivante :

- Si le projet nécessite un garde-corps, il doit être noir de métal fin, léger et simple.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7) -
RETIRÉ DE L'ODJ

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2022-05-196)

PIIA - 423, avenue Victoria - Affichage (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des deux enseignes murales pour l'édifice situé au 423, avenue Victoria avec les modifications suivantes :

- l'affichage en bandeau doit être retiré du projet;
- l'affichage sur les deux panneaux pleins doit être installé à l'intérieur, être transparent ou se limiter à un lettrage sans fond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-05-197)

Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à soumettre, auprès de l'agglomération de Longueuil, une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de Longueuil, afin d'assurer que l'aire d'affectation "multifonctionnelle" représentant le centre-ville de Saint-Lambert soit représentative de la réalité locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 45 et se termine à 21 h 59.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 21 h 59 à 22 h 01.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22 h 01.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 juin 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.4	Dépôt	S/O
1.5	Approbation	Favorable
2.1	Dépôt	S/O
2.2	Dépôt	S/O
2.3	Adoption	Favorable
2.4	Dépôt	S/O
2.5	Recommandation	Favorable
2.6	Recommandation	Favorable
2.7	Recommandation	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 juin 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
2.8	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet déposé, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, concernant le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2022-1710)	Recommandation Favorable
4.1	Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de gestion d'une partie des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (SD-2022-1707)	Octroi Favorable
5.1	Dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général aux salariés de compétence d'agglomération (SD-2022-1592)	Dépôt S/O
6.1	Adjudication du contrat APP-22-012 pour la fourniture et la livraison de cagoules avec barrière antiparticules et emprunt au fonds de roulement de l'agglomération (SD-2022-0273)	Adjudication Favorable
6.2	Résiliation unilatérale de la partie d'agglomération du contrat APP-20-174 pour la fourniture de services d'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2022-1457)	Résiliation Favorable
6.3	Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois d'avril 2022 (SD-2022-1600)	Dépôt S/O
6.4	Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée (SD-2022-1262)	Adjudication Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 juin 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal	
6.5	Adjudication du contrat APP-21-162 pour l'installation d'un nouveau système de surveillance vidéo à l'usine d'eau potable régionale (SD-2022-1286)	Adjudication	Favorable
6.6	Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-22-062 pour la fourniture de services de personnel de sécurité (SD-2022-1658)	Adjudication	Favorable
6.7	Autorisation d'une dépense au contrat-cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2022-1708)	Autorisation	Favorable
8.1	Approbation d'une entente à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique concernant les modalités de versement de subventions à la Ville pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue (SD-2022-1085)	Approbation	Favorable
8.2	Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel, administré par la Gendarmerie royale du Canada, concernant les conditions de participation à l'interface utilisateur web du système de gestion de l'information de justice pénale (SD-2021-2938)	Approbation	Favorable
8.3	Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2022-365, CA-2022-367 et CA-2022-370 (SD-2022-1518)	Dépôt	S/O
8.4	Avis de motion d'un règlement abrogeant le Règlement 90-3302 constituant le régime supplémentaire de rentes des employés nonpermanents de la Ville de Longueuil (SD-2022-1434)	Avis de motion	S/O



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 16 juin 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.5	Dépôt	S/O
8.6	Avis de motion	S/O
8.7	Dépôt	S/O
8.8	Approbation	Favorable
8.9	Approbation	Favorable



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Règlement modifiant le règlement sur l'usage de l'eau potable**

CONSIDÉRANT que la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas a donné un avis de motion lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement vise à uniformiser la réglementation des villes liées suite à une entente de la Commission de l'environnement de l'agglomération pour favoriser la réduction de la consommation d'eau potable et répartir le niveau de sollicitations du réseau de distribution d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit:

- L'article 19 du règlement a été modifié pour permettre l'arrosage automatique de 3 h à 5 h **seulement les mercredis pour les numéros civiques pairs et les mardis pour les numéros civiques impairs.**
- L'article 21.1 du règlement a été modifié **pour ajouter les plateaux sportifs** à l'exception d'arrosage tous les jours aux heures prescrites par le règlement, lorsque nécessaire.

D'ADOPTER le règlement 2022-104-2 modifiant le *Règlement sur l'usage de l'eau potable*.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE –
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU**

À sa séance ordinaire du _____ 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement sur l'usage de l'eau potable* (2013-104) est modifié par l'insertion, après la définition de « propriétaire », de l'expression suivante :

« Réseau de distribution » ou « Réseau de distribution d'eau potable » désigne une conduite, un ensemble de conduite ou toute installation ou tout équipement servant à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, aussi appelé « aqueduc » ou « réseau d'aqueduc ». Est cependant exclue, dans le cas d'un bâtiment raccordé à un réseau de distribution, toute tuyauterie intérieure.
2. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est chargé de l'application du présent règlement. ».
3. L'article 11 de ce règlement est modifié par la suppression, à la fin du premier alinéa du délai suivant :

« dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement. »
4. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout compresseur de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé par un compresseur n'utilisant pas l'eau potable ou mis hors d'état de fonctionner. »
5. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement du cinquième alinéa par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, la Ville peut exceptionnellement permettre l'utilisation d'une tour d'eau pour autant que celle-ci soit le seul appareil pouvant, sur le plan technique, effectuer le transfert dans l'atmosphère, de chaleur provenant d'un procédé utilisant de l'eau et que le volume d'eau potable maximal utilisé n'excède pas 6,4 litres par heure par kilowatt nominal de réfrigération ou de climatisation. »
6. L'article 16.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence ou mis hors d'état de fonctionner. »
7. L'article 19 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par un système d'arrosage mécanique est permis uniquement de 21 h à 23 h les jours suivants :

 - 1° Les mercredis pour les numéros civiques pairs.
 - 2° Les mardis pour les numéros civiques impairs.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 5 h les jours suivants :

1° Les mercredis pour les numéros civiques pairs.

2° Les mardis pour les numéros civiques impairs. »

8. L'article 20 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

«2° un dispositif anti-refoulement conforme à la norme CSA B64.10 pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable ;»

9. Le deuxième alinéa de l'article 20 de ce règlement est modifié par la suppression de l'expression « dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement »

«Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.»

10. L'article 21.1 est modifié par le suivant :

«**21.1. PÉPINIÉRISTES, TERRAINS DE GOLF ET PLATEAUX SPORTIFS**

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prescrites par le présent règlement, lorsque cela est nécessaire pour les pépiniéristes, les terrains de golf et les plateaux sportifs.»

11. L'article 25 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa qui se lisait comme suit :

~~Le propriétaire ou l'exploitant d'un lave auto automatique doit se conformer au premier alinéa au cours des cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.~~

11. L'article 35 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«Le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics, le chef de la Division de l'environnement de même que tout autre employé relevant de cette unité administrative, le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection de même que tout inspecteur relevant de cette unité administrative et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil sont autorisés à délivrer un constat d'infraction à toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.»

12. L'article 36 de ce règlement, pour les fins de numérotation, devient l'article 37 et est remplacé par le suivant :

« ORDONNANCE

Dans le cas où un tribunal prononce une sentence quant à une infraction dont l'objet est contraire aux normes du présent règlement, il peut, en sus de l'amende et des frais prévus à l'article 34, ordonner que de telles infractions soient, dans le délai qu'il fixe, éliminées par le contrevenant et que, à défaut par le contrevenant de s'exécuter dans ledit délai, ladite infraction soit éliminée par des travaux appropriés exécutés par la municipalité aux frais du contrevenant. »

13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE (2013-104)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le xx juin 2022

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

2. DÉFINITIONS DES TERMES

Dans le présent règlement, on entend par :

« arrosage manuel » : l'arrosage à l'aide d'un contenant d'une capacité maximale de 40 litres ou l'arrosage avec un boyau, relié à l'aqueduc, équipé d'une fermeture à relâchement tenue à la main pendant la période d'utilisation;

« bâtiment » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses;

« compteur » : un appareil servant à mesurer la consommation d'eau;

« habitation » : tout bâtiment destiné à loger des êtres humains, comprenant, entre autres, les habitations unifamiliales et multifamiliales, les édifices à logements et les habitations intergénérationnelles;

« immeuble » : un terrain, y compris les bâtiments et améliorations dessus érigés;

« logement » : une suite servant ou destinée à servir de résidence à une ou plusieurs personnes et qui comporte généralement des installations sanitaires de même que des installations pour préparer et consommer des repas ainsi que pour dormir;

« lot » : un fonds de terre identifié et délimité sur un plan de cadastre, fait et déposé conformément aux exigences du *Code civil du Québec*;

« personne » : les personnes physiques et morales, les sociétés de personnes, les fiducies et les coopératives;

« propriétaire » : en plus du propriétaire en titre, l'occupant, l'usager, le locataire, l'emphytéote, les personnes à charge ou tout autres usufruitiers, l'un n'excluant pas nécessairement les autres;

« Réseau de distribution » ou « Réseau de distribution d'eau potable » désigne une conduite, un ensemble de conduite ou toute installation ou tout équipement servant à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, aussi appelé « aqueduc » ou « réseau d'aqueduc ». Est cependant exclue, dans le cas d'un bâtiment raccordé à un réseau de distribution, toute tuyauterie intérieure.

« robinet d'arrêt » : un dispositif installé par la ville à l'extérieur d'un bâtiment sur le branchement de service, servant à interrompre l'alimentation d'eau de ce bâtiment;

« tuyauterie intérieure » : l'installation à l'intérieur d'un bâtiment, à partir de la vanne d'arrêt intérieure;

« système d'arrosage automatique » : tout appareil d'arrosage, relié à l'aqueduc, actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains;

« système d'arrosage mécanique » : tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, qui doit être mis en marche et arrêté manuellement sans devoir être tenu à la main pendant la période d'utilisation;

« vanne d'arrêt intérieure » : un dispositif installé à l'intérieur d'un bâtiment et servant à interrompre l'alimentation en eau de ce bâtiment;

« ville » : le territoire ou l'administration de la Ville de Saint-Lambert selon le contexte dans lequel ce mot est employé.

2016-104-1, a. 1; 2022-104-2, a. 1

3. CHAMPS D'APPLICATION

Ce règlement fixe les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution de l'eau potable de la ville et s'applique à l'ensemble du territoire de la ville.

Il n'a pas pour effet de limiter l'usage de l'eau potable pour des activités de production horticole qui représentent l'ensemble des activités requises pour la production de légumes, de fruits, de fleurs, d'arbres ou d'arbustes ornementaux, à des fins commerciales ou institutionnelles, comprenant la préparation du sol, les semis, l'entretien, la récolte, l'entreposage et la mise en marché.

4. RESPONSABILITÉ D'APPLICATION DES MESURES

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est chargé de l'application du présent règlement.

2016-104-1, a. 2; 2022-104-2, a. 2

SECTION II

POUVOIRS GÉNÉRAUX DE LA VILLE

5. EMPÊCHEMENT À L'EXÉCUTION DES TÂCHES

Quiconque empêche un employé de la ville ou une autre personne à son service de faire des travaux de réparation, de lecture ou de vérification, le gêne ou le dérange dans l'exercice de ses pouvoirs, ou endommage de quelque façon que ce soit l'aqueduc, ses appareils ou accessoires, entrave ou empêche le fonctionnement du réseau de distribution de l'eau potable, des accessoires ou des appareils en dépendant, est responsable des dommages aux équipements précédemment mentionnés en raison de ses actes, contrevient au présent règlement et se rend passible des peines prévues par le présent règlement.

6. DROIT D'ENTRER

Les employés spécifiquement désignés par la ville ont le droit d'entrer en tout temps raisonnable, en tout lieu public ou privé, dans ou hors des limites de la ville et d'y rester aussi longtemps qu'il est nécessaire afin d'exécuter une réparation, d'effectuer une lecture ou de constater si les dispositions du présent règlement ont été observées. Toute collaboration requise doit leur être donnée pour leur faciliter l'accès. Ces employés doivent avoir sur eux et exhiber, lorsqu'ils en sont requis, une pièce d'identité délivrée par la ville. De plus, ces employés ont accès, à l'intérieur des bâtiments, aux vannes d'arrêt intérieures.

7. FERMETURE DE L'ENTRÉE D'EAU

Les employés municipaux autorisés à cet effet ont le droit de fermer l'entrée d'eau pour effectuer des réparations au réseau de distribution sans que la ville ne soit responsable de quelque dommage résultant de ces interruptions; les employés doivent cependant avertir par tout moyen raisonnable les consommateurs affectés, sauf en cas d'urgence.

8. PRESSION ET DÉBIT D'EAU

Quel que soit le type de raccordement, la ville ne garantit pas un service ininterrompu ni une pression ou un débit déterminé; personne ne peut refuser de payer un compte partiellement ou totalement à cause d'une insuffisance d'eau, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Si elle le juge opportun, la ville peut exiger du propriétaire qu'il installe un réducteur de pression avec manomètre lorsque celle-ci dépasse 525 kPa, lequel doit être maintenu en bon état de fonctionnement. La ville n'est pas responsable des dommages causés par une pression trop forte ou trop faible.

La ville n'est pas responsable des pertes ou des dommages occasionnés par une interruption ou une insuffisance d'approvisionnement en eau, si la cause est un accident, un feu, une grève, une émeute, une guerre ou pour toutes autres causes qu'elle ne peut maîtriser. De plus, la ville peut prendre les mesures nécessaires pour restreindre la consommation si les réserves d'eau deviennent insuffisantes. Dans de tels cas, la ville peut fournir l'eau avec préférence accordée

aux immeubles qu'elle juge prioritaires, avant de fournir les propriétaires privés reliés au réseau de distribution d'eau potable.

9. DEMANDE DE PLANS

La ville peut exiger qu'on lui fournisse un ou des plans de la tuyauterie intérieure d'un bâtiment ou les détails du fonctionnement d'un appareil utilisant l'eau du réseau de distribution d'eau potable de la ville.

SECTION III

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS D'EAU

10. CODE DE PLOMBERIE

La conception et l'exécution de tous travaux relatifs à un système de plomberie, exécutés à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, doivent être conformes au *Code de construction du Québec*, chapitre III — Plomberie, au Code de sécurité du Québec, chapitre I — Plomberie, au *Règlement de construction de la ville de Saint-Lambert* (2008-45) ainsi qu'au *Règlement concernant les compteurs d'eau* (2011-86).

Les modifications apportées aux codes mentionnés au premier alinéa font partie du présent règlement comme si elles avaient été adoptées par la ville. De telles modifications entrent en vigueur à la date fixée par le conseil aux termes d'une résolution dont l'adoption fait l'objet d'un avis public conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

2016-104-1, a. 3

11. CLIMATISATION ET RÉFRIGÉRATION

Il est interdit d'installer tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable. Tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé par un système n'utilisant pas l'eau potable ou mis hors d'état de fonctionner, **dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.**

Malgré l'alinéa précédent, il est permis d'utiliser un système de climatisation ou de réfrigération lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout compresseur de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé **avant le 24 avril 2018** par un compresseur n'utilisant pas l'eau potable **ou mis hors d'état de fonctionner.**

Malgré le troisième alinéa, il est permis d'utiliser un compresseur lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

Malgré le premier alinéa, **la Ville peut exceptionnellement permettre l'utilisation** d'une tour d'eau pour autant que celle-ci soit le seul appareil pouvant, sur le plan technique, effectuer le transfert,

dans l'atmosphère, de chaleur provenant d'un procédé utilisant de l'eau et que le volume d'eau potable maximal utilisé n'excède pas 6,4 litres par heure par kilowatt nominal de réfrigération ou de climatisation.

2016-104-1, a. 4; 2022-10-2, a. 3; 4, 5

12. UTILISATION DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES DU RÉSEAU MUNICIPAL

Les bornes d'incendie ne sont utilisées que par les employés de la ville autorisés à cet effet. Toute autre personne ne peut ouvrir, fermer, manipuler ou opérer une borne d'incendie ou une vanne sur la conduite d'alimentation d'une borne d'incendie sans l'autorisation de la ville.

L'ouverture et la fermeture des bornes d'incendie doivent se faire conformément à la procédure prescrite par la ville. Un dispositif antirefoulement doit être utilisé afin d'éliminer les possibilités de refoulement ou de siphonage.

2016-104-1, a. 5

13. REMPLACEMENT, DÉPLACEMENT ET DISJONCTION D'UN BRANCHEMENT DE SERVICE

Toute personne doit aviser la personne chargée de l'application du règlement avant de disjoindre, de remplacer ou de déplacer tout branchement de service. Elle doit obtenir de la ville un permis, payer les frais d'excavation et de réparation de la coupe, ainsi que les autres frais engagés par cette disjonction, ce remplacement ou ce déplacement.

Il en est de même pour les branchements de service alimentant un système de gicleurs automatiques.

14. DÉFECTUOSITÉ D'UN TUYAU D'APPROVISIONNEMENT

Tout occupant d'un bâtiment doit aviser la personne chargée de l'application du règlement aussitôt qu'il entend un bruit anormal ou constate une irrégularité quelconque sur le branchement de service. Les employés de la ville peuvent alors localiser la défectuosité et la réparer. Si la défectuosité se situe sur la tuyauterie privée entre le robinet d'arrêt et le compteur, ou entre le robinet d'arrêt et la vanne d'arrêt intérieure du bâtiment, s'il n'y a pas de compteur ou si le compteur est installé dans une chambre près de la ligne de rue, la ville avise alors le propriétaire de faire la réparation dans un délai de 15 jours.

15. TUYAUTERIE ET APPAREILS SITUÉS À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

Une installation de plomberie, dans un bâtiment ou dans un équipement destiné à l'usage du public, doit être maintenue en bon état de fonctionnement, de sécurité et de salubrité.

16. RACCORDEMENTS

Il est interdit de raccorder la tuyauterie d'un logement ou d'un bâtiment approvisionné en eau par le réseau de distribution d'eau potable municipal à un autre logement ou bâtiment situé sur un autre lot.

Il est interdit, pour le propriétaire ou l'occupant d'un logement ou d'un bâtiment approvisionné en eau par le réseau de distribution d'eau potable municipal, de fournir cette eau à d'autres logements ou bâtiments ou de s'en servir autrement que pour l'usage du logement ou du bâtiment. Il est interdit de raccorder tout système privé à un réseau de distribution d'eau potable municipal ou à un système de plomberie desservi par le réseau de distribution d'eau potable municipal.

2016-104-1, a. 6

16.1. URINOIRS À CHASSE AUTOMATIQUE MUNIS D'UN RÉSERVOIR DE PURGE

Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 24 avril 2018 par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence **ou mis hors d'état de fonctionner.**

2016-104-1, a. 7; 2022-104-2, a. 6

SECTION IV

UTILISATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

17. REMPLISSAGE DE CITERNE

Toute personne qui désire remplir une citerne d'eau à même le réseau de distribution d'eau potable de la ville doit le faire avec l'approbation de la personne chargée de l'application du règlement et à l'endroit que cette dernière désigne, conformément aux règles édictées par celle-ci, selon le tarif en vigueur. De plus, un dispositif antirefoulement doit être utilisé afin d'éliminer les possibilités de refoulement ou de siphonage.

18. ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel des pelouses, des jardins, des fleurs, des arbres, des arbustes ou autres végétaux est autorisé en tout temps.

L'arrosage utilisant de l'eau de pluie obtenue à l'aide d'un dispositif conçu à cet effet, tel un baril collecteur d'eau de pluie, est autorisé en tout temps, sans égard au dispositif de distribution.

2016-104-1, a. 8

19. PÉRIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par un système d'arrosage mécanique est permis uniquement de 21 h à 23 h les jours suivants :

1° Les mercredis pour les numéros civiques pairs.

2° Les mardis pour les numéros civiques impairs.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 5 h les jours suivants :

1° Les mercredis pour les numéros civiques pairs.

2° Les mardis pour les numéros civiques impairs. »

2016-104-1, a. 9; 2022-104-2, a. 7

20. SYSTÈMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUE

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

- 1° un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- 2° un dispositif anti-refoulement conforme à la norme CSA B64.10 pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- 3° une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif antirefoulement;
- 4° une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.

2022-104-2, a. 8, 9;

21. NOUVELLE PELOUSE ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble qui entreprend des travaux d'ensemencement d'une nouvelle pelouse ou l'installation de gazon en plaque, de plantation d'arbres ou d'arbuste, ou d'implantation d'un nouvel aménagement paysager, peut obtenir un permis d'arrosage délivré par le Service de l'urbanisme, permis et inspection l'autorisant à arroser chaque jour, aux heures prescrites par le présent règlement, pour une période maximale de 15 jours consécutifs. Ce permis est délivré sur paiement du tarif prévu au règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville en vigueur.

Le permis d'arrosage prévoit que l'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaque est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Tout propriétaire, locataire ou occupant qui arrose une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doit pouvoir présenter les preuves d'achat des végétaux ou de semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

2016-104-1, a. 10

21.1. PÉPINIÉRISTES, TERRAINS DE GOLF ET PLATEAUX SPORTIFS

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prescrites par le présent règlement, lorsque cela est nécessaire pour les pépiniéristes, les terrains de golf et les plateaux sportifs.

2016-104-1, a. 11

22. RUISSELLEMENT DE L'EAU

Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance est accordée pour tenir compte des effets du vent.

23. PISCINE ET SPA

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa privés est interdit de 6 h à 20 h.

Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

Le remplissage quotidien des patageoires ou barboteuses d'une capacité maximale de 300 litres est autorisé en tout temps.

2016-104-1, a. 12

24. VÉHICULES, ENTRÉES D'AUTOMOBILES, TROTTOIRS, RUE, PATIOS OU MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage à l'aide d'eau potable des entrées et des allées automobiles, des aires de stationnement, des trottoirs et de toutes voies publiques est interdit en tout temps. Toutefois, le lavage des voies publiques, par la ville, à l'aide d'eau brute en provenance de la voie maritime est autorisé.

Le lavage des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment à l'aide d'un boyau d'arrosage ou d'un pulvérisateur muni d'un dispositif d'arrêt automatique est permis du 1er avril au 15 mai de chaque

année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager le justifiant.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

25. LAVE-AUTO

Tout lave-auto automatique qui utilise l'eau de l'aqueduc doit être muni d'un système fonctionnel de récupération, de recyclage et de recirculation de l'eau utilisée pour le lavage des véhicules.

Le propriétaire ou l'exploitant d'un lave-auto automatique doit se conformer au premier alinéa au cours des cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

2022-104-2, a. 10

26. BASSINS PAYSAGERS

Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par l'aqueduc, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

27. JEU D'EAU

Tout jeu d'eau doit être muni d'un système de déclenchement sur appel. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

28. PURGES CONTINUES

Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement.

29. SOURCE D'ÉNERGIE

Il est interdit de se servir de la pression ou du débit du réseau de distribution de l'eau potable comme source d'énergie ou pour actionner une machine quelconque.

30. INTERDICTION D'ARROSER

La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage

manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

SECTION V

COÛTS, INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

31. INTERDICTIONS

Il est interdit de modifier les installations et de nuire au fonctionnement de tous les dispositifs et accessoires fournis ou exigés par la ville, de contaminer l'eau dans l'aqueduc ou les réservoirs et de tromper sciemment la ville relativement à la quantité d'eau fournie par le réseau de distribution, sans quoi les contrevenants s'exposent aux poursuites pénales appropriées.

32. COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION

Si le propriétaire exige que son entrée d'eau soit reconstruite ou remplacée par une de plus grand diamètre, ou qu'elle soit installée plus profondément dans le sol, le coût de cette reconstruction ou de cette réfection est assumé par ce propriétaire qui doit, avant que les travaux ne soient entrepris, déposer au bureau du trésorier de la ville le montant estimé du coût de tels travaux. Le coût réel final et les frais sont rajustés à la fin des travaux.

33. AVIS

Pour tout avis ou plainte concernant un ou des objets du présent règlement, le consommateur ou son représentant autorisé peut aviser verbalement ou par écrit la personne chargée de l'application du règlement pour tout ce qui concerne la distribution et la fourniture de l'eau et s'adresser au bureau du trésorier de la ville en ce qui a trait à la facturation de l'eau.

34. PÉNALITÉS

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement est passible :

1° lorsque le contrevenant est une personne physique :

- a) d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 300 \$ dans le cas d'une première infraction;
- b) d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 500 \$ dans le cas d'une première récidive;
- c) d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas de toute récidive additionnelle;

2° lorsque le contrevenant est une personne morale :

- a) d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 600 \$ dans le cas d'une première infraction;
- b) d'une amende d'au moins 600 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas d'une première récidive;
- c) d'une amende d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas de toute récidive additionnelle;

Si l'infraction est continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de cette infraction.

35. DÉLIVRANCE D'UN CONSTAT D'INFRACTION

Le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics, le chef de la Division de l'environnement de même que tout autre employé relevant de cette unité administrative, le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection de même que tout inspecteur relevant de cette unité administrative et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil sont autorisés à délivrer un constat d'infraction à toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement..

2014-114, a. 4; 2016-104-1; 2022-104-2, a. 11

36. ORDONNANCE

Dans le cas où un tribunal prononce une sentence quant à une infraction dont l'objet est contraire aux normes du présent règlement, il peut, en sus de l'amende et des frais prévus à l'article 34, ordonner que de telles infractions soient, dans le délai qu'il fixe, éliminées par le contrevenant et que, à défaut par le contrevenant de s'exécuter dans ledit délai, ladite infraction soit éliminée par des travaux appropriés exécutés par la municipalité aux frais du contrevenant.

2022-104-2, a. 12

37. ABROGATION

Le *Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable (2006-13)* est abrogé.

2022-104-2, a. 12

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2013-104	<i>Règlement sur l'usage de l'eau potable</i>	2013-04-15	2013-04-24
2014-114	<i>Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2086), le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils (2298), le Règlement concernant les parcs (2304) et le Règlement sur l'usage de l'eau potable (2013-104)</i>	2014-04-14	2014-04-30
2016-104-1	<i>Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable</i>	2016-08-22	2016-08-31
2016-104-2	<i>Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable – réduction de la consommation d'eau</i>	2022-06-13	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2)

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement concernant les parcs - consommation d'alcool

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement 2304 concernant les parcs - consommation d'alcool* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à:

- transférer l'autorisation requise du conseil à la direction générale et/ou la direction de la culture et des loisirs pour les événements spéciaux; et
- permettre la consommation modérée d'alcool lors d'un repas en plein air dans les parcs de la ville entre midi et 20 h, à l'exception du parc de la voie maritime.

Le projet de règlement 2022-205 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS

À sa séance ordinaire du _____ 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le paragraphe c) de l'article 5 du *Règlement concernant les parcs* (2304) est modifié par ce qui suit :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 5 se lit comme suit :

Il est interdit à toute personne se trouvant dans un parc de :

- «c) *consommer, posséder, distribuer ou vendre une boisson alcoolique, sauf au cours d'événements spéciaux préalablement autorisés par le Conseil le directeur général et/ou le directeur de la culture et des loisirs ou son représentant, et dans ce cas, uniquement dans des contenants autres que des contenants de verre;*»
- c.1) *nonobstant le paragraphe c), il est permis de consommer de l'alcool lors d'un repas en plein air dans un parc entre 12 h (midi) et 20 h, à l'exception du Parc de la voie maritime.*
- c.2) *nonobstant la permission accordée au sous-paragraphe précédent, il demeure interdit de consommer de l'alcool dans les rues, les places publiques et les lots vacants, en conformité avec le règlement 89 (pour obtenir la paix, l'ordre, la bonne administration, le bien-être général et la protection des personnes et de la propriété dans la ville de Saint-Lambert).»*

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

AVIS DE MOTION : 13 juin 2022

ADOPTION :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS (2304)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2022

1. INTERPRÉTATION

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par les mots et expressions :

Parc : Tout parc, espace vert, place publique, square, terrain de jeu, piscine, pataugeoire et tout autre emplacement désigné par la Ville servant à des activités récréatives ou sportives, incluant les bâtiments et les installations qui y sont érigés. Le mot parc inclut la notion de parc-école.

Parc-école : Tout espace situé sur le côté, l'avant ou l'arrière d'une école, désigné habituellement sous le vocable de cour d'école ou de récréation, incluant les stationnements, aménagements et installations qui y sont érigés.

Officier responsable : Tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil ou toute autre personne nommée par le Conseil municipal.

2014-114, a. 3

2. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du règlement est confiée au service de la Sécurité publique et à ses membres.

Le Conseil peut également nommer toute autre personne chargée d'aider ou de remplacer au besoin l'officier responsable.

3. FONCTIONS ET POUVOIRS DE L'OFFICIER RESPONSABLE

L'officier responsable exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le présent règlement et notamment :

- a) il peut prohiber à qui que ce soit l'entrée dans un parc lorsque cela est nécessaire pour maintenir le bon ordre ou pour protéger la vie ou la propriété;
- b) il peut exclure d'un parc toute personne sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue;
- c) il peut exclure d'un parc toute personne qui s'y trouve pendant les heures de fermeture prévues à l'article 4 du présent règlement ou qui a un comportement interdit en vertu de l'article 5 du présent règlement.

4. HEURES DE FERMETURE DES PARCS

Tous les parcs sont fermés au public entre 23 h le soir et 6 h le lendemain matin, sauf à certaines occasions spéciales autorisées par résolution du Conseil municipal.

5. COMPORTEMENTS INTERDITS

Il est interdit à toute personne se trouvant dans un parc de :

- a) se conduire de façon à incommoder un autre usager du parc ou à troubler la tranquillité d'un résident du voisinage, nommément, mais de façon non limitative en nuisant à toute activité se déroulant dans le parc avec l'autorisation des autorités municipales (partie de baseball, de soccer, etc.);
- b) jeter, lancer ou tirer des pierres ou tout autre projectile à la main ou au moyen d'un instrument quelconque, jeter un papier, rebut ou tout autre objet par terre;

c) *consommer, posséder, distribuer ou vendre une boisson alcoolique, sauf au cours d'événements spéciaux préalablement autorisés par le Conseil le directeur général et/ou le directeur de la culture et des loisirs ou son représentant et dans ce cas, uniquement dans des contenants autres que des contenants de verre;»*

c.1) *nonobstant le paragraphe c), il est permis de consommer de l'alcool lors d'un repas en plein air dans un parc entre 12 h (midi) et 20 h, à l'exception du Parc de la voie maritime.*

c.2) *nonobstant la permission accordée au sous-paragraphe précédent, il demeure interdit de consommer de l'alcool dans les rues, les places publiques et les lots vacants, en conformité avec le règlement 89 (pour obtenir la paix, l'ordre, la bonne administration, le bien-être général et la protection des personnes et de la propriété dans la ville de Saint-Lambert).»*

2022-205, a. 1

- d) utiliser les jeux et les espaces aménagés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus, nommément, mais de façon non limitative, roller hockey sur surface de tennis, utilisation de planche à roulettes ou de patins à roues alignées ou vélos dans des endroits non prévus à cette fin;
- e) posséder tout contenant de verre, de posséder une arme blanche, couteau ou imitation d'arme ou de réaliser tout type d'activité pouvant nuire à la sécurité du public, nommément mais de façon non limitative, de jouer au golf, de se livrer à une activité de tir ou de chasse;
- f) vendre ou offrir en vente quoi que ce soit sans détenir le permis requis par la réglementation municipale en vigueur;
- g) briser, détériorer, détruite ou endommager le gazon, un arbre, un arbuste, une fleur, une plantation, une œuvre d'art, un mur, une clôture, un lampadaire, une lampe, un abri, un banc ou tout autre objet placé dans un parc pour des fins utilitaires ou ornementales, notamment, mais de façon non limitative, en y réalisant des graffitis;

- h) amener un animal dans un parc à l'exception d'un chien-guide accompagnant un aveugle, sauf à certaines occasions spéciales autorisées par le Conseil municipal;
- i) se tenir debout sur les bancs, de s'y coucher ou d'y occuper plus d'une place assise, d'escalader les murs, immeubles, arbres, clôtures, ou autres;
- j) allumer des feux ou de faire des feux d'artifices ou d'utiliser des pétards sans l'autorisation du directeur de la Sécurité publique;
- k) conduire des jeux de hasard ou y participer à l'exception des occasions spéciales autorisées par le Conseil municipal et sous réserve de l'obtention des permis des autorités compétentes;
- l) poser des enseignes, placards, affiches ou annonces pour quelle que fin que ce soit ailleurs qu'aux endroits spécifiquement prévus à cette fin et sujet à l'autorisation du directeur des services communautaires;
- m) se trouver sur les lieux ou utiliser un équipement ou une installation situés dans un parc tels une piscine, pataugeoire, ou autre, alors que ces équipements ou installations sont fermés.

2007-30, a. 1

- n) de circuler à bicyclette, motocyclette, camion, automobile, véhicule-jouet ou autre véhicule moteur dans tout parc, ailleurs que dans les chemins et les terrains de stationnement destinés à ces véhicules, à l'exception des véhicules pour personnes handicapées;

2007-30, a. 2 et 3

- o) de crier, chanter, utiliser un haut-parleur ou de faire tout autre bruit susceptible de nuire à la paix, au bien-être, au confort ou à la tranquillité des personnes du voisinage à l'exception d'activités se déroulant avec l'autorisation des autorités municipales.

2007-30, a. 3

- p) de consommer, distribuer ou vendre du cannabis.

2018-165, a. 1; 2018-166, a. 1

6. PÉNALITÉS ET DÉLIVRANCE D'UN CONSTAT D'INFRACTION

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de cinquante dollars (50,00 \$) et d'une amende maximale de trois cents dollars (300,00 \$).

L'officier responsable est autorisé à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

Dans le cas d'un organisme utilisateur d'un parc, au-delà des poursuites entreprises par la Ville auprès d'un ou plusieurs de ses membres en raison de contravention au présent règlement, la Ville peut mettre fin immédiatement, sans aucune compensation, au permis d'utilisation de l'organisme.

La Ville peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement, avec ceux prévus au présent règlement, tout autre recours approprié de nature civile ou pénale.

7. ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1051 et ses amendements et entrera en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2304	<i>Règlement concernant les parcs</i>	1999-05-17	1999-05-22
2007-30	<i>Règlement modifiant le règlement numéro 2304 concernant les parcs</i>	2007-04-11	2007-04-25
2014-114	<i>Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlement numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2086), le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils (2298), le Règlement concernant les parcs (2304) et le Règlement sur l'usage de l'eau potable (2013-104)</i>	2014-04-14	2014-04-30
2018-165	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs</i>	2018-09-17	2018-09-26
2018-166	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs</i>	2018-12-03	2018-12-12
2022-205	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs – consommation d'alcool</i>	2022-07-05	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3)

Avis de motion - Règlement concernant la rétention des eaux pluviales

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert se soucie de la qualité des eaux rejetées dans le fleuve Saint-Laurent et qu'elle veut favoriser une meilleure adaptation aux changements climatiques;

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement concernant la rétention des eaux pluviales* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce règlement a pour objet de mettre en application des exigences de rétention des eaux pluviales visant à assurer un meilleur contrôle à la source et une meilleure régulation des rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'égout de la ville. Ces exigences permettent d'améliorer la qualité de l'eau rejetée au fleuve, de réduire les risques de refoulement et, par le fait même, une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Le projet de règlement est déposé.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

À sa séance ordinaire du [indiquer la date de la séance], le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

CHAPITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1. TERMINOLOGIE

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et les expressions mentionnés ci-dessous ont le sens suivant :

Autorité compétente : Tout employé désigné à cet effet de la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement ou de l'Urbanisme ou tout mandataire désigné;

BNQ : Bureau de normalisation du Québec ;

Égout public : la canalisation souterraine, les fossés, les puisards ou autres ouvrages appartenant à la Ville qui reçoivent les eaux rejetées du terrain ;

Bassin de rétention : ouvrage construit soit en surface ou sous le sol et qui est destiné à retenir temporairement les eaux de ruissellement ;

Ouvrage de rétention : ouvrage et dispositifs de contrôle construits sur la propriété privée et permettant la rétention temporaire des eaux de ruissellement et la réduction des débits de rejet vers le réseau de drainage municipal ;

Pourcentage d'imperméabilité : rapport entre le total des surfaces imperméables y compris celles se drainant sur les surfaces perméables et la surface totale du terrain considéré ;

Revanche : différence d'élévation entre le niveau maximum théorique calculé de la retenue des eaux de ruissellement et la crête d'un bassin de rétention ;

Superficie imperméable : superficie du terrain avec un haut coefficient d'imperméabilité, excluant par exemple des surfaces recouvertes de végétation ou les surfaces étant estimés comme ayant un comportement équivalent à une surface végétalisée lors d'un événement pluvieux, tel qu'un bassin de rétention ;

Terrain : lot, partie de lot ou groupe de lots formant une seule propriété foncière, enregistrée ou non.

Les mots « bâtiment », « branchement d'égout », « clapet antiretour », « eaux pluviales », « réseau d'évacuation », ont le même sens que dans le Code national de la plomberie – Canada, CNRC 2020.

2. INTERPRÉTATION

2.1 À moins de déclaration contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots dont une définition est donnée dans le présent règlement ont le sens et l'application que leur attribue ladite définition.

2.2 Quel que soit le temps du verbe employé dans l'une quelconque des dispositions du présent règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

2.3 Dans le présent règlement, le genre masculin comprend le genre féminin, à moins que le contexte n'indique le contraire.

2.4 Dans le présent règlement, le singulier comprend le pluriel, à moins que le contexte n'indique le contraire.

2.5 Toutes les dimensions et mesures employées dans le présent règlement sont du système international (métrique).

2.6 Les plans, annexes, tableaux, grilles, diagrammes, graphiques, symboles et toute forme d'expression autre que le texte proprement dit et contenus dans le présent règlement, à l'exception de la table des matières et des titres (qui ne sont donnés qu'à titre indicatif), en font partie intégrante.

2.7 Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- a) En cas d'incompatibilité entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- b) En cas d'incompatibilité entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- c) En cas d'incompatibilité entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

CHAPITRE II PERMIS

3. NÉCESSITÉ DU PERMIS

Il est nécessaire d'obtenir un permis pour effectuer tout travail relié ou requérant de la rétention des eaux pluviales en vue du présent règlement. La demande visant son obtention est effectuée au moment du dépôt de la demande de permis, permis de branchement ou de certificat d'autorisation pour un projet de construction.

4. DEMANDE DE PERMIS

La demande de permis ou de certificat d'autorisation sera présentée conformément à la procédure établie dans le règlement sur les permis et certificats de la Ville.

La demande de permis doit inclure les plans de rétention des eaux pluviales associés avec les ouvrages projetés et les calculs détaillés utilisés pour l'établissement des caractéristiques des ouvrages de rétention. Ces calculs doivent être approuvés et signés par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

5. PLANS DE RÉTENTION

5.1 Les plans de rétention des eaux pluviales doivent être à l'échelle et conçus par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ces plans doivent être signés et scellés par l'ingénieur responsable.

5.2 Les plans des ouvrages de rétention doivent indiquer les détails et renseignements suivants et soumis version numérique (.DWG et .PDF), et en deux copies papier lorsque demandé par l'autorité compétente :

- a) Les bâtiments existants et proposés, incluant les agrandissements futurs, en délimitant les surfaces imperméables et les surfaces recouvertes de végétation et en indiquant leurs superficies respectives ;
- b) La topographie existante du terrain avant l'aménagement (avec niveaux indiqués) et la topographie des lots voisins, ainsi que s'il y a un écoulement d'eau provenant de ou s'écoulant vers ces lots ;
- c) Les lignes de terrain ;
- d) Les conduites d'égout pluvial et sanitaire existantes et proposées, avec le type de tuyau, les longueurs, les couleurs, les diamètres, les pentes et les élévations des radiers ;
- e) Les regards et les puisards existants et proposés, en indiquant les diamètres, les radiers, l'élévation du fond et l'élévation du dessus une fois les travaux d'aménagement terminés ;
- f) L'aménagement des bassins en surface proposés, avec toutes les dimensions et élévations ;
- g) Lorsqu'une rétention sur le toit est prévue, un tableau indiquant chaque surface de toit avec de la rétention : l'identification de la surface de toit, son aire, le type de régulateur de débit, le débit régulé, la hauteur d'eau maximale, le volume retenu de conception, la localisation sur le plan des points de rejet de chacun des exutoires; et ce pour chaque avaloir de toit au plan ;
- h) Un tableau résumé des volumes de rétention requis et l'emplacement de stockage ;
- i) Les surfaces de rétention de surface (périmètre mouillé) ;
- j) Les dimensions, les élévations et les pentes de chacun des ouvrages de rétention, des surfaces pavées et gazonnées proposées, avec des flèches montrant pour chaque secteur les directions d'écoulement ;
- k) La hauteur d'eau maximale qui sera retenue dans chacun des ouvrages de rétention ;
- l) Les caractéristiques des pompes à être utilisées pour les ouvrages de rétention ;
- m) Le type, la capacité et les caractéristiques hydrauliques des dispositifs de contrôle proposés ;
- n) L'élévation du rez-de-chaussée et du sous-sol des bâtiments proposés ;
- o) L'emplacement, les diamètres, les élévations et le type de conduites principales d'aqueduc et d'égout de la Ville dans la rue face au bâtiment et qui serviront pour le raccordement des branchements pour le ou les bâtiments ;
- p) Le nom de la rue ainsi que le niveau du pavage au centre de la chaussée ;
- q) Tout autre renseignement ou détail nécessaire à la vérification et à l'étude des ouvrages de rétention, de contrôle, de sécurité et d'aménagement proposés ;
- r) Toutes les élévations indiquées aux plans doivent être des élévations géodésiques ;
- s) Toutes les mesures doivent être exprimées en unités du système international.

CHAPITRE III RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

6. APPLICATION

Sous réserve de l'article 7 - SURFACES EXCLUES, la rétention des eaux pluviales sur la propriété privée est exigée pour toute surface imperméable d'une aire totale supérieure ou égale à 1000 m², qu'il s'agisse d'un toit et/ou d'une surface revêtue.

Sont également soumis à ces dispositions :

- 1° tous les travaux ayant pour but d'agrandir la superficie imperméable d'un terrain à plus de 1 000 m². Les exigences de rétention pluviale s'appliquent uniquement sur la superficie imperméable agrandie et à tout agrandissement subséquent de la superficie imperméable;
- 2° malgré le paragraphe 1°, lorsque l'agrandissement de la superficie imperméable équivaut à plus de 50% de la superficie imperméable existante, les exigences de rétention pluviale s'appliquent à l'ensemble de la superficie imperméable existante et agrandie, à l'exception de la toiture existante;
- 3° tous les travaux de modification du réseau d'égout pluvial existant ou d'un ouvrage de rétention;
- 4° tous les travaux de construction ou reconstruction de surfaces imperméables, en excluant les travaux d'entretien ou de simples réfections de surface, d'un terrain présentant une superficie imperméable égale ou supérieure à 1 000 m².

7. SURFACES EXCLUES

Sur autorisation écrite de l'autorité compétente, des surfaces imperméables telles que les surfaces extérieures revêtues, adjacentes au bâtiment et en contrebas du terrain avoisinant, les descentes de garage et les quais de chargement, peuvent être drainées indépendamment du réseau de rétention des eaux pluviales par un tuyau d'évacuation raccordé au réseau d'évacuation du bâtiment.

8. DÉBIT DE RELÂCHE

Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public, en provenance d'une propriété privée, ne doit pas dépasser 15 l/s/ha pour l'ensemble des surfaces pavées et non pavées de cette propriété.

L'autorité compétente peut exiger le respect du premier alinéa s'applique même s'il y a des surfaces extérieures non drainées vers le réseau de rétention des eaux pluviales, tel qu'indiqué à l'article 7. SURFACES EXCLUES.

9. DISPOSITIFS DE RÉGULATION

La rétention des eaux pluviales exigée doit se faire sur la propriété privée à l'aide de régulateurs de débit à vortex, de diaphragmes, de drains de toit à débit contrôlé ou autres dispositifs ou méthodes donnant des résultats équivalents. Les dispositifs utilisés ne doivent pas comporter de pièces amovibles.

Au niveau du toit, cette rétention peut se faire conformément aux exigences sur les avaloirs de toit à débit contrôlé.

10. MILIEU RÉCEPTEUR ET POMPAGE

Le drainage d'un toit doit se faire par gravité. L'analyse hydraulique pour la rétention des surfaces au-dessus du niveau de la rue doit considérer un niveau d'eau dans le milieu récepteur équivalent à la ligne des hautes-eaux ou à la ligne de crue pour un cours d'eau ou un fossé; et de 300mm au-dessus du niveau de la couronne de la conduite publique d'égout pluvial au point de raccordement. À moins d'une autorisation écrite de l'autorité compétente, le réseau d'évacuation de toute surface extérieure revêtue située sous le niveau de la rue doit être raccordé à un système de pompage et muni d'un clapet antiretour. Les pompes devront être branchées sur un groupe électrogène ou avoir un système de redondance équivalent.

11. COURBE IDF

Le calcul du volume de rétention requis doit se faire en se basant sur des courbes de précipitation d'intensité-durée-fréquence (IDF) des pluies réelles enregistrées à l'aéroport de Saint-Hubert par Environnement Canada. La récurrence de précipitation requise est de 1 fois en 100 ans. Les équations de régression ci-dessous doivent être utilisées notamment pour évaluer avec la méthode rationnelle ces volumes.

$$I = 42,2/(T^{0,711})$$

où

I = Intensité en mm/heure

T = durée de la pluie en heures

Ref. : Annexe, Équations de régression pour courbes IDF – Montréal St-Hubert A, QC 7027320, 2019/02/27

« Les données de précipitation nécessaires au calcul des courbes intensité, durée et fréquence proviennent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que d'Environnement Canada. La méthode de calcul utilisée a été développée par l'équipe de M. Alain Mailhot, professeur au Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique, financé par Ouranos, le Fonds vert et Ressources naturelles Canada. »

12. COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT

Les coefficients de ruissellement suivants doivent être utilisés :

Type de surface	Coefficient de ruissellement
Béton bitumineux	0.95
Béton de ciment	0.95
Toit de bâtiment	0.95
Gravier (Possibilité de pavage ou bétonnage)	0.95
Surface réservée pour agrandissement futur	0.95
Pavé perméable (selon littérature)	±0.50-0.70
Toit vert qualifié de moins de 100 mm d'ép.	0.50
Toit vert qualifié de plus de 150 mm d'ép. (selon littérature)	±0.20
Gazon et plantations*	0.20
Boisé et en friche	0.10

* Considère une pente inférieure à 5% et un sol peu perméable. Peut être revu à la baisse (0.10) s'il y a une couche drainante/sablonneuse d'au moins 30 cm d'épais et doit être revu à la hausse (0.40) si la pente dépasse considérablement 7%.

13. MÉTHODE DE CALCUL

Les volumes à retenir sont établis de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- 1° à l'aide de la méthode rationnelle simplifiée tel que précisée par ce règlement ;
- 2° à l'aide d'un modèle hydraulique de ruissellement reconnu, tel que le modèle Storm Water Management Model (SWMM), et ses différentes interfaces, notamment PCSWMM, XPSWMM et EPASWMM en utilisant des contraintes jugées équivalentes à celle du règlement à la discrétion de l'autorité compétente.

14. DÉBORDEMENT

Tout ouvrage de rétention doit être conçu de façon telle que les eaux pluviales soient retenues sur son terrain jusqu'à un événement de récurrence de 1/100 ans et de façon à prévoir le débordement de l'ouvrage dans l'éventualité d'un événement de plus faible récurrence.

15. HAUTEUR MAXIMALE DE RÉTENTION EN SURFACE

Les eaux de ruissellement retenues sur les surfaces revêtues utilisées par des véhicules automobiles ne doivent pas atteindre une hauteur supérieure à 150 mm au-dessus des puisards. Dans le cas des surfaces revêtues utilisées par des camions pour fins de chargement ou déchargement, cette hauteur ne peut dépasser 450 mm.

16. BASSIN DE RÉTENTION EN SURFACE

Un bassin de rétention en surface doit être aménagé sur la propriété privée. L'aménagement du bassin doit être autorisé par l'autorité compétente et peut différer des recommandations ci-bas. Il est recommandé :

- a) que le fond du bassin ait une pente minimale de 0,2% et qu'il soit constitué de gravier naturel, de cailloux, de végétation ou un autre aménagement résistant à l'érosion;
- b) que les murs périphériques du bassin soient constitués de bloc-talus de béton, de cailloux de béton armé coulé sur place ou un autre aménagement résistant à l'érosion, avec une revanche minimale de 300 mm;
- c) de prévoir un périmètre de protection avec une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 m ou équivalent et un dispositif de sécurité pour contrôler l'accès dans le cas où la hauteur d'eau pourrait dépasser 1 m;
- d) d'aménager le bassin de façon esthétique et sécuritaire;
- e) d'éviter les nuisances associées à la présence d'eaux stagnantes;

- f) de prévoir une distance minimale de 2 m entre le bassin et la ligne d'emprise de rue ou la limite d'une servitude de passage;
- g) de prévoir une distance minimale de 4,5 m entre le bassin et le pavage de la rue;

Ce bassin ne peut être aménagé dans la cour avant de la propriété sans faire l'objet d'un aménagement paysager particulier autorisé par l'autorité compétente. Pour l'application du présent article, les mots « cour avant » ont le sens qui leur est attribué au règlement de zonage de la Ville.

17. RÉSERVOIR SOUTERRAIN

Un réservoir souterrain doit :

- 1° être fabriqué en béton armé, ou en fibre de verre ou plastique et ancré sur une dalle de béton armé;
- 2° consister en pierre concassée avec drain perforé et membrane géotextile ; ou
- 3° consister en tout autre moyen d'emmagasinage donnant des résultats équivalents à ceux des moyens prévus aux paragraphes 1° et 2°; les regards et conduites régulés constituent donc des réservoirs souterrains.

18. TRAPPE D'ACCÈS AU RÉSERVOIR SOUTERRAIN

S'il est situé à l'intérieur d'un bâtiment, ce réservoir doit être muni d'une trappe d'accès pour le régulateur de débit et d'un tuyau de trop-plein se déversant au-dessus du niveau de la rue.

19 FAISABILITÉ D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN EN PIERRE NETTE

Dans le cas d'un bassin de rétention souterrain en pierre nette, la faisabilité et la conception de ce type d'ouvrage doivent tenir compte, entre autres, de la nature du sol et de la hauteur de la nappe phréatique. La nappe phréatique en période de nappe haute doit être à 1 m plus bas que le niveau de rétention prise en période de nappe haute pour que la rétention par bassin avec infiltration soit acceptée sinon le bassin de pierre nette doit être étanche.

20. POURCENTAGE DE VIDE D'UN RÉSERVOIR EN PIERRE NETTE

Pour fin de calcul, en absence d'une analyse préparée par un laboratoire spécialisé, le pourcentage de vide assumé dans la pierre nette concassée est de 35% afin de représenter le colmatage de la pierre après plusieurs années.

21. CONTRÔLE DE SÉDIMENT D'UN RÉSERVOIR EN PIERRE NETTE

Les bassins de rétention souterrains en pierre nette doivent être munis d'un dispositif permettant de minimiser l'entrée de sédiments à l'intérieur du bassin proprement dit et on doit également évaluer l'impact de la nappe phréatique sur la conception et le fonctionnement du bassin.

22. OUVRAGE D'INFILTRATION

Lorsque le projet se situe dans un secteur desservi par un égout unitaire et que la nature du sol le permet, les eaux de ruissellement doivent être infiltrées. L'ouvrage d'infiltration doit être conçu conformément aux meilleures pratiques, notamment les exigences du Manuel de calcul et de conception des ouvrages municipaux de gestion des eaux pluviales du MELCC (2017). L'ouvrage d'infiltration doit être situé à au moins 3 m de la limite de la propriété et au moins 3 m du bâtiment si celui-ci n'est pas doté d'une membrane étanche prévenant que l'eau infiltrée atteigne les drains de fondations ou la fondation du bâtiment. Pour tout ouvrage d'infiltration avec une superficie supérieure à 5 m² ou un volume supérieur à 5 m³, la conductivité hydraulique à saturation du sol natif doit être déterminé à l'aide d'un essai sur le terrain (*in situ*) conforme aux normes.

23. PLAN D'ENTRETIEN

Un plan d'entretien et d'interventions doit être remis avec la demande de permis obligeant le propriétaire à maintenir à ses frais le bassin de rétention dans un état identique à celui de la construction. L'ouvrage doit être conçu pour permettre son bon entretien et pour que la Ville puisse accéder au régulateur de débit au besoin (par exemple, en le plaçant dans un regard).

24. BNQ 1809-300

Les dispositifs souterrains (puisards, regards, conduites, bassins, etc) doivent être étanches et installés selon le BNQ 1809-300 dernière édition.

25. MODIFICATION D'UN OUVRAGE DE RÉTENTION

Il est interdit de modifier un ouvrage de rétention sans l'autorisation préalable de l'autorité compétente.

**CHAPITRE IV
APPLICATION DU RÈGLEMENT**

26. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent aux personnes physiques comme aux personnes morales de droit public ou de droit privé, s'applique à tout le territoire de la ville de Saint-Lambert.

27. RESPONSABILITÉ D'APPLICATION

L'application du présent règlement relève d'une ou de plusieurs personnes désignées au présent règlement comme l'autorité compétente.

Tout fonctionnaire, employé ou représentant de la Ville désigné pour l'application d'une loi ou d'un règlement, peut visiter et examiner à toute heure raisonnable toute propriété mobilière ou immobilière ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si cette loi ou ce règlement est respecté, pour y prélever des échantillons, installer des appareils de mesure et procéder à des analyses et pour émettre, au nom de la ville, des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

Tout propriétaire, locataire et occupant d'une propriété doit permettre à tout fonctionnaire, employé ou représentant désigné pour l'application d'une loi ou d'un règlement, de visiter et d'examiner les lieux, pour y prélever des échantillons, installer des appareils de mesure et procéder à des analyses.

Les fonctionnaires, employés ou représentants de la Ville doivent, sur demande, s'identifier et fournir les motifs de leur demande d'accès.

28. DEMANDE D'INFORMATION

Toute personne chargée de l'application de ce règlement peut exiger dans le délai qu'elle fixe, si elle le juge à propos pour s'assurer du respect des dispositions de ce règlement, que le propriétaire communique les renseignements et informations suivantes :

- 1° les essais réalisés sur des matériaux, équipements, dispositifs ou procédés de construction visés par ce règlement;
- 2° les données ou les preuves démontrant que les matériaux, équipements, dispositifs ou procédés de construction sont conformes à ce règlement;
- 3° tout autre document démontrant que le propriétaire est en mesure d'assurer, de manière pérenne, les obligations d'entretien des branchements, ouvrages ou équipements prévues à ce règlement.

Le propriétaire doit se conformer dans le délai imparti à toute demande formulée en vertu du premier alinéa.

CHAPITRE V INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

29. INFRACTIONS

Constitue une infraction le fait d'incommoder, d'injurier, d'interdire ou d'empêcher de quelque manière l'accès à tout fonctionnaire, employé ou représentant de la Ville ou d'y faire autrement obstacle.

Toute personne qui conseille, encourage, ordonne ou incite une autre personne à faire une chose qui constitue une infraction ou qui commet ou omet de faire une chose qui a pour effet d'aider une autre personne à commettre une infraction, commet elle-même l'infraction et est passible de la même peine que celle qui est prévue pour le contrevenant, que celui-ci ait été ou non poursuivi ou déclaré coupable.

Lorsqu'une personne morale commet une infraction, tout administrateur, sociétaire, fonctionnaire, représentant, employé ou agent de cette personne, qui a autorisé ou prescrit l'accomplissement de l'infraction ou qui y a consenti, acquiescé ou participé, est réputé être partie à l'infraction et est passible de la même peine que celle qui est prévue pour la personne morale, que celle-ci ait été ou non poursuivie ou déclarée coupable.

30. AMENDE ET RECOURS

En sus des frais de la poursuite s'il y a lieu, quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) Pour une première infraction, d'une amende de 1 000 \$ à 3 000\$;
- b) Pour une première récidive d'une amende de 3 000 \$ à 5 000\$;
- c) Pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 5 000 \$ à 10 000\$.

Suite à l'échéance du délai stipulé dans l'avis d'infraction transmise par l'autorité compétente, toute infraction continue constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte.

Outre les recours par action pénale, la Ville peut exercer, devant les tribunaux de juridiction compétente, contre tout propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, tous les recours de droit nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement, entre autres, pour faire corriger par d'autre une non-conformité.

L'autorité compétente est habilitée à signer tout affidavit, dénonciation ou sommation ou tout autre document requis pour donner effet à la poursuite.

Toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de ce règlement est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble.

31. DÉLIVRANCE D'UN CONSTAT D'INFRACTION

L'Autorité compétente et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil sont autorisés à délivrer un constat d'infraction à toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

32. RECOURS JUDICIAIRES

Rien n'empêche la Ville d'entamer tout recours judiciaire approprié à l'encontre d'un contrevenant, notamment les recours civils à sa disposition pour faire observer les dispositions du présent règlement.

CHAPITRE VI DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

33. PRÉCÉDENCE

33.1 L'entrée en vigueur du règlement n'affecte pas les permis légalement délivrés sous l'autorité des règlements ainsi abrogés, non plus que les droits acquis avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

33.2 Dans tous les cas où une personne physique ou morale contrevenait, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, à l'un des règlements énumérés au paragraphe 33.1, le remplacement dudit règlement n'a pas pour effet d'annuler cette situation de contravention ou de conférer des droits acquis opposables au présent règlement

34. ADOPTION PAR PARTIES

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte ce règlement partie par partie, de façon à ce que si une partie quelconque de ce règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties du règlement.

35. CONCURRENCE AVEC D'AUTRES LOIS, RÈGLEMENTS OU SERVITUDES

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas de l'obligation de se conformer à toute autre loi ou règlement applicables en l'espèce, et notamment au Code civil du Québec.

36. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

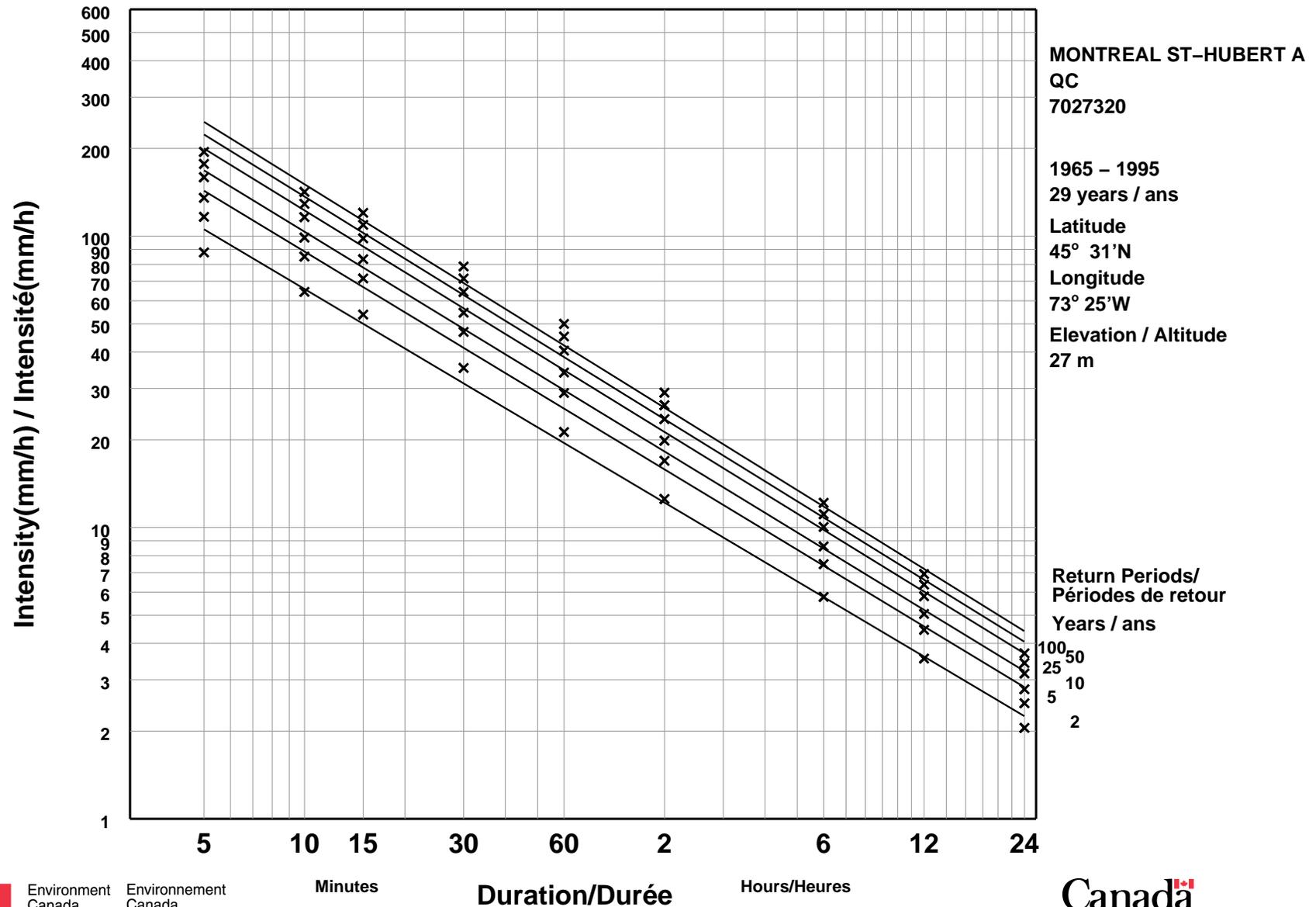
Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Short Duration Rainfall Intensity–Duration–Frequency Data

2019/02/27

Données sur l'intensité, la durée et la fréquence des chutes de pluie de courte durée



VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

idf_v3-00_2019_02_27_702_QC_7027320_MONTREAL_ST-HUBERT_A

Environment and Climate Change Canada

Environnement et Changement climatique Canada

Short Duration Rainfall Intensity-Duration-Frequency Data
Données sur l'intensité, la durée et la fréquence des chutes
de pluie de courte durée

Gumbel - Method of moments/Méthode des moments

2019/02/27

```

=====
MONTREAL ST-HUBERT A                               QC       7027320
Latitude: 45 31'N   Longitude: 73 25'W   Elevation/Altitude: 27       m
Years/Années : 1965 - 1995           # Years/Années : 29
=====

```

Table 1 : Annual Maximum (mm)/Maximum annuel (mm)

Year Année	5 min	10 min	15 min	30 min	1 h	2 h	6 h	12 h	24 h
1965	11.4	17.0	18.3	20.6	23.9	24.1	38.9	56.1	58.4
1966	10.4	13.2	15.0	20.3	25.1	31.2	34.5	36.3	59.7
1968	11.4	14.7	20.6	28.2	31.7	31.7	32.0	39.4	47.5
1969	10.4	14.2	20.8	24.1	30.2	30.7	45.2	54.6	56.6
1970	6.9	6.9	8.6	10.9	11.4	12.4	20.1	35.8	35.8
1971	6.1	8.1	8.9	10.2	10.9	20.1	27.2	31.2	35.1
1973	5.8	10.2	14.5	26.7	32.3	36.6	39.4	39.9	49.5
1974	10.9	16.0	22.9	26.9	37.1	42.2	71.9	71.9	72.6
1975	10.9	16.8	22.1	32.5	33.5	42.7	44.2	57.4	69.6
1976	8.1	11.4	12.7	15.0	15.7	23.9	29.2	38.4	41.1
1977	6.9	9.9	11.4	12.4	13.2	15.5	24.9	26.7	34.0
1978	7.8	10.9	12.7	15.6	17.2	19.0	26.6	47.2	54.8
1979	11.0	15.9	17.8	26.5	33.6	33.9	43.4	70.9	73.6
1980	8.4	12.7	16.2	27.1	45.7	58.6	62.7	62.9	64.7
1981	6.8	13.1	14.4	19.9	20.4	22.0	29.3	39.8	54.0
1982	4.8	5.8	12.1	15.6	20.5	24.3	40.4	40.4	40.4
1983	11.3	13.6	16.7	18.1	20.1	20.2	29.1	35.6	35.6
1984	7.7	11.4	14.0	17.8	20.7	23.9	43.0	45.0	45.0
1985	5.4	10.0	12.8	15.8	16.4	24.7	35.2	56.0	67.8
1986	7.3	11.3	14.3	19.5	24.2	26.2	32.8	33.2	45.0
1987	5.8	8.4	9.6	14.2	19.8	23.4	32.5	48.4	57.0
1988	5.2	8.9	10.5	12.8	14.4	18.2	33.6	44.0	58.8
1989	2.3	4.1	5.8	9.1	13.4	15.2	26.8	30.4	44.9
1990	5.3	7.5	8.9	15.5	15.5	20.7	44.1	44.9	50.4
1991	4.4	5.8	6.1	8.7	13.9	20.8	28.7	32.4	32.6
1992	13.2	21.6	27.0	29.2	29.2	29.4	29.4	41.4	41.6
1993	5.8	10.2	13.0	14.4	15.9	15.9	20.6	25.5	43.3
1994	8.0	11.2	13.8	14.0	24.2	38.1	48.7	56.2	59.3
1995	5.6	9.0	12.5	21.3	27.9	28.4	46.0	51.5	56.6
# Yrs. Années	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Mean Moyenne	7.8	11.4	14.3	18.7	22.7	26.7	36.6	44.6	51.2

VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

	2.7	3.9	5.0	6.6	8.7	10.0	11.6	12.3	12.0
Std. Dev.	2.7	3.9	5.0	6.6	8.7	10.0	11.6	12.3	12.0
Écart-type									
Skew.	0.23	0.45	0.60	0.41	0.74	1.31	1.27	0.60	0.20
Dissymétrie									
Kurtosis	2.49	3.58	3.50	2.44	3.32	5.55	5.39	3.04	2.37

*-99.9 Indicates Missing Data/Données manquantes

Warning: annual maximum amount greater than 100-yr return period amount
 Avertissement : la quantité maximale annuelle excède la quantité pour une période de retour de 100 ans

Year/Année	Duration/Durée	Data/Données	100-yr/ans
1980	2 h	58.6	58.0

Table 2a : Return Period Rainfall Amounts (mm)
 Quantité de pluie (mm) par période de retour

Duration/Durée	2	5	10	25	50	100	#Years
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	Années
5 min	7.3	9.7	11.3	13.3	14.7	16.2	29
10 min	10.7	14.2	16.5	19.4	21.5	23.6	29
15 min	13.4	17.9	20.8	24.6	27.3	30.1	29
30 min	17.6	23.5	27.3	32.2	35.8	39.3	29
1 h	21.3	28.9	34.0	40.5	45.2	50.0	29
2 h	25.0	33.9	39.7	47.1	52.6	58.0	29
6 h	34.7	44.9	51.7	60.3	66.6	72.9	29
12 h	42.6	53.4	60.6	69.7	76.4	83.1	29
24 h	49.3	59.8	66.8	75.7	82.2	88.7	29

Table 2b :

Return Period Rainfall Rates (mm/h) - 95% Confidence limits
 Intensité de la pluie (mm/h) par période de retour - Limites de confiance de 95%

Duration/Durée	2	5	10	25	50	100	#Years
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	Années
5 min	87.9	116.5	135.4	159.3	177.0	194.6	29
	+/- 10.8	+/- 18.2	+/- 24.6	+/- 33.1	+/- 39.6	+/- 46.1	29
10 min	64.4	85.1	98.8	116.2	129.1	141.8	29
	+/- 7.8	+/- 13.2	+/- 17.8	+/- 24.0	+/- 28.8	+/- 33.5	29
15 min	53.8	71.6	83.4	98.2	109.3	120.2	29
	+/- 6.7	+/- 11.3	+/- 15.3	+/- 20.6	+/- 24.7	+/- 28.7	29
30 min	35.3	46.9	54.6	64.3	71.5	78.7	29
	+/- 4.4	+/- 7.4	+/- 10.0	+/- 13.5	+/- 16.1	+/- 18.8	29
1 h	21.3	28.9	34.0	40.5	45.2	50.0	29
	+/- 2.9	+/- 4.9	+/- 6.6	+/- 8.9	+/- 10.7	+/- 12.4	29
2 h	12.5	16.9	19.9	23.6	26.3	29.0	29
	+/- 1.7	+/- 2.8	+/- 3.8	+/- 5.1	+/- 6.1	+/- 7.1	29
6 h	5.8	7.5	8.6	10.0	11.1	12.2	29
	+/- 0.6	+/- 1.1	+/- 1.5	+/- 2.0	+/- 2.4	+/- 2.8	29
12 h	3.5	4.5	5.1	5.8	6.4	6.9	29
	+/- 0.3	+/- 0.6	+/- 0.8	+/- 1.0	+/- 1.3	+/- 1.5	29
24 h	2.1	2.5	2.8	3.2	3.4	3.7	29
	+/- 0.2	+/- 0.3	+/- 0.4	+/- 0.5	+/- 0.6	+/- 0.7	29

VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES
Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

idf_v3-00_2019_02_27_702_QC_7027320_MONTREAL_ST-HUBERT_A

Table 3 : Interpolation Equation / Équation d'interpolation: $R = A \cdot T^B$

R = Interpolated Rainfall rate (mm/h)/Intensité interpolée de la pluie (mm/h)

RR = Rainfall rate (mm/h) / Intensité de la pluie (mm/h)

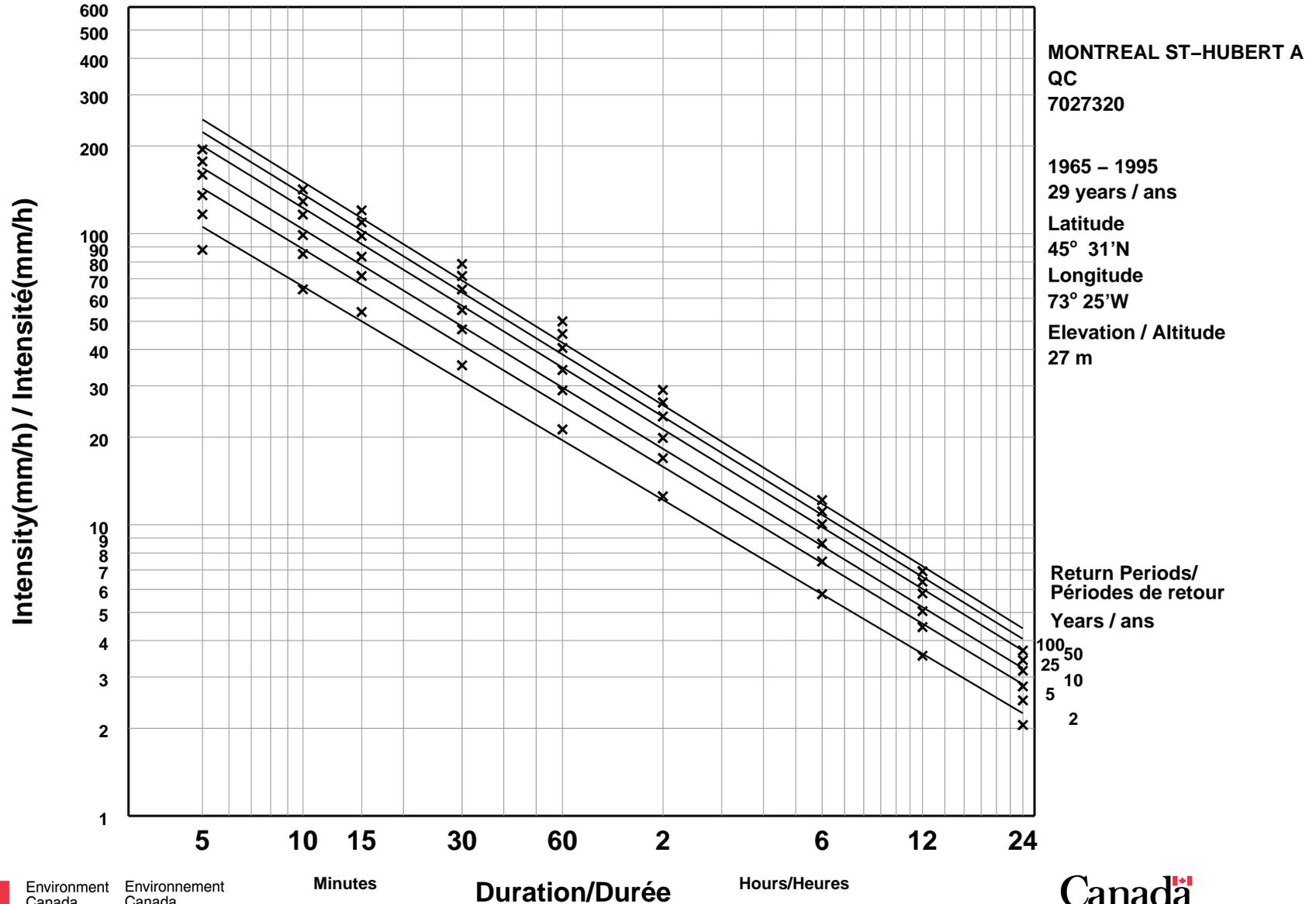
T = Rainfall duration (h) / Durée de la pluie (h)

Statistics/Statistiques	2	5	10	25	50	100
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans
Mean of RR/Moyenne de RR	31.8	42.3	49.2	57.9	64.4	70.8
Std. Dev. /Écart-type (RR)	30.7	40.7	47.3	55.7	61.9	68.1
Std. Error/Erreur-type	7.0	10.6	13.0	16.1	18.4	20.7
Coefficient (A)	19.5	25.6	29.6	34.7	38.4	42.2
Exponent/Exposant (B)	-0.679	-0.693	-0.699	-0.705	-0.708	-0.711
Mean % Error/% erreur moyenne	7.0	9.0	9.9	10.7	11.2	11.6

Short Duration Rainfall Intensity–Duration–Frequency Data

2019/02/27

Données sur l'intensité, la durée et la fréquence des chutes de pluie de courte durée



VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

idf_v3-00_2019_02_27_702_QC_7027320_MONTREAL_ST-HUBERT_A

Environment and Climate Change Canada

Environnement et Changement climatique Canada

Short Duration Rainfall Intensity-Duration-Frequency Data
Données sur l'intensité, la durée et la fréquence des chutes
de pluie de courte durée

Gumbel - Method of moments/Méthode des moments

2019/02/27

=====
MONTREAL ST-HUBERT A QC 7027320
Latitude: 45 31'N Longitude: 73 25'W Elevation/Altitude: 27 m
Years/Années : 1965 - 1995 # Years/Années : 29
=====

Table 1 : Annual Maximum (mm)/Maximum annuel (mm)

Year Année	5 min	10 min	15 min	30 min	1 h	2 h	6 h	12 h	24 h
1965	11.4	17.0	18.3	20.6	23.9	24.1	38.9	56.1	58.4
1966	10.4	13.2	15.0	20.3	25.1	31.2	34.5	36.3	59.7
1968	11.4	14.7	20.6	28.2	31.7	31.7	32.0	39.4	47.5
1969	10.4	14.2	20.8	24.1	30.2	30.7	45.2	54.6	56.6
1970	6.9	6.9	8.6	10.9	11.4	12.4	20.1	35.8	35.8
1971	6.1	8.1	8.9	10.2	10.9	20.1	27.2	31.2	35.1
1973	5.8	10.2	14.5	26.7	32.3	36.6	39.4	39.9	49.5
1974	10.9	16.0	22.9	26.9	37.1	42.2	71.9	71.9	72.6
1975	10.9	16.8	22.1	32.5	33.5	42.7	44.2	57.4	69.6
1976	8.1	11.4	12.7	15.0	15.7	23.9	29.2	38.4	41.1
1977	6.9	9.9	11.4	12.4	13.2	15.5	24.9	26.7	34.0
1978	7.8	10.9	12.7	15.6	17.2	19.0	26.6	47.2	54.8
1979	11.0	15.9	17.8	26.5	33.6	33.9	43.4	70.9	73.6
1980	8.4	12.7	16.2	27.1	45.7	58.6	62.7	62.9	64.7
1981	6.8	13.1	14.4	19.9	20.4	22.0	29.3	39.8	54.0
1982	4.8	5.8	12.1	15.6	20.5	24.3	40.4	40.4	40.4
1983	11.3	13.6	16.7	18.1	20.1	20.2	29.1	35.6	35.6
1984	7.7	11.4	14.0	17.8	20.7	23.9	43.0	45.0	45.0
1985	5.4	10.0	12.8	15.8	16.4	24.7	35.2	56.0	67.8
1986	7.3	11.3	14.3	19.5	24.2	26.2	32.8	33.2	45.0
1987	5.8	8.4	9.6	14.2	19.8	23.4	32.5	48.4	57.0
1988	5.2	8.9	10.5	12.8	14.4	18.2	33.6	44.0	58.8
1989	2.3	4.1	5.8	9.1	13.4	15.2	26.8	30.4	44.9
1990	5.3	7.5	8.9	15.5	15.5	20.7	44.1	44.9	50.4
1991	4.4	5.8	6.1	8.7	13.9	20.8	28.7	32.4	32.6
1992	13.2	21.6	27.0	29.2	29.2	29.4	29.4	41.4	41.6
1993	5.8	10.2	13.0	14.4	15.9	15.9	20.6	25.5	43.3
1994	8.0	11.2	13.8	14.0	24.2	38.1	48.7	56.2	59.3
1995	5.6	9.0	12.5	21.3	27.9	28.4	46.0	51.5	56.6
# Yrs. Années	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Mean Moyenne	7.8	11.4	14.3	18.7	22.7	26.7	36.6	44.6	51.2

VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

	idf_v3-00_2019_02_27_702_QC_7027320_MONTREAL_ST-HUBERT_A	2.7	3.9	5.0	6.6	8.7	10.0	11.6	12.3	12.0
Std. Dev.										
Écart-type										
Skew.	0.23	0.45	0.60	0.41	0.74	1.31	1.27	0.60	0.20	
Dissymétrie										
Kurtosis	2.49	3.58	3.50	2.44	3.32	5.55	5.39	3.04	2.37	

*-99.9 Indicates Missing Data/Données manquantes

Warning: annual maximum amount greater than 100-yr return period amount
 Avertissement : la quantité maximale annuelle excède la quantité pour une période de retour de 100 ans

Year/Année	Duration/Durée	Data/Données	100-yr/ans
1980	2 h	58.6	58.0

Table 2a : Return Period Rainfall Amounts (mm)
 Quantité de pluie (mm) par période de retour

Duration/Durée	2	5	10	25	50	100	#Years
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	Années
5 min	7.3	9.7	11.3	13.3	14.7	16.2	29
10 min	10.7	14.2	16.5	19.4	21.5	23.6	29
15 min	13.4	17.9	20.8	24.6	27.3	30.1	29
30 min	17.6	23.5	27.3	32.2	35.8	39.3	29
1 h	21.3	28.9	34.0	40.5	45.2	50.0	29
2 h	25.0	33.9	39.7	47.1	52.6	58.0	29
6 h	34.7	44.9	51.7	60.3	66.6	72.9	29
12 h	42.6	53.4	60.6	69.7	76.4	83.1	29
24 h	49.3	59.8	66.8	75.7	82.2	88.7	29

Table 2b :

Return Period Rainfall Rates (mm/h) - 95% Confidence limits
 Intensité de la pluie (mm/h) par période de retour - Limites de confiance de 95%

Duration/Durée	2	5	10	25	50	100	#Years
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	Années
5 min	87.9	116.5	135.4	159.3	177.0	194.6	29
	+/- 10.8	+/- 18.2	+/- 24.6	+/- 33.1	+/- 39.6	+/- 46.1	29
10 min	64.4	85.1	98.8	116.2	129.1	141.8	29
	+/- 7.8	+/- 13.2	+/- 17.8	+/- 24.0	+/- 28.8	+/- 33.5	29
15 min	53.8	71.6	83.4	98.2	109.3	120.2	29
	+/- 6.7	+/- 11.3	+/- 15.3	+/- 20.6	+/- 24.7	+/- 28.7	29
30 min	35.3	46.9	54.6	64.3	71.5	78.7	29
	+/- 4.4	+/- 7.4	+/- 10.0	+/- 13.5	+/- 16.1	+/- 18.8	29
1 h	21.3	28.9	34.0	40.5	45.2	50.0	29
	+/- 2.9	+/- 4.9	+/- 6.6	+/- 8.9	+/- 10.7	+/- 12.4	29
2 h	12.5	16.9	19.9	23.6	26.3	29.0	29
	+/- 1.7	+/- 2.8	+/- 3.8	+/- 5.1	+/- 6.1	+/- 7.1	29
6 h	5.8	7.5	8.6	10.0	11.1	12.2	29
	+/- 0.6	+/- 1.1	+/- 1.5	+/- 2.0	+/- 2.4	+/- 2.8	29
12 h	3.5	4.5	5.1	5.8	6.4	6.9	29
	+/- 0.3	+/- 0.6	+/- 0.8	+/- 1.0	+/- 1.3	+/- 1.5	29
24 h	2.1	2.5	2.8	3.2	3.4	3.7	29
	+/- 0.2	+/- 0.3	+/- 0.4	+/- 0.5	+/- 0.6	+/- 0.7	29

VILLE DE SAINT-LAMBERT - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES
Annexe I - Courbes Intensité-Durée-Fréquence

idf_v3-00_2019_02_27_702_QC_7027320_MONTREAL_ST-HUBERT_A

Table 3 : Interpolation Equation / Équation d'interpolation: $R = A \cdot T^B$

R = Interpolated Rainfall rate (mm/h)/Intensité interpolée de la pluie (mm/h)

RR = Rainfall rate (mm/h) / Intensité de la pluie (mm/h)

T = Rainfall duration (h) / Durée de la pluie (h)

Statistics/Statistiques	2	5	10	25	50	100
	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans	yr/ans
Mean of RR/Moyenne de RR	31.8	42.3	49.2	57.9	64.4	70.8
Std. Dev. /Écart-type (RR)	30.7	40.7	47.3	55.7	61.9	68.1
Std. Error/Erreur-type	7.0	10.6	13.0	16.1	18.4	20.7
Coefficient (A)	19.5	25.6	29.6	34.7	38.4	42.2
Exponent/Exposant (B)	-0.679	-0.693	-0.699	-0.705	-0.708	-0.711
Mean % Error/% erreur moyenne	7.0	9.0	9.9	10.7	11.2	11.6



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville (2014-122).

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1er au 31 mai 2022, pour les sommes respectives de 7 753 037,51 \$ et 925 350,36 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166834	Date:	2022-05-03	Référence Fourn.:	54493	Nom:	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant:	25 794.92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	20220503	DÉPÔT POUR LOYER DE MAI 2024 - LOCATION DE BUREAUX AU 2035 AVENUE VICTORIA F			Jasmin Savard			8 794.92 \$	
2022-05-03	20220503-1	DÉPÔT DE GARANTIE - LOCATION DE BUREAUX AU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LES St			Jasmin Savard			17 000.00 \$	
No paiement:	166835	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	50042	Nom:	ALAIN DEPATIE	Montant:	408.75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES ELECTORALES			Maxime Marquis			408.75 \$	
No paiement:	166836	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	90.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	CA2ULBCZACII	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1219)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1219)		90.90 \$	
No paiement:	166837	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	05757	Nom:	AQUALITECK	Montant:	1 392.35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	28110422	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9000)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9000)		1 392.35 \$	
No paiement:	166838	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	328.81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	20656/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8323)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8323)		79.63 \$	
2022-04-19	21052/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8333)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8333)		249.18 \$	
No paiement:	166839	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00113	Nom:	BANQUE ROYALE DU CANADA	Montant:	402.71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	20220505	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2200566 PLUS INTERET VERSE DE 1.85\$			Francis Blondeau			402.71 \$	
No paiement:	166840	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	51695	Nom:	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant:	63 528.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	R-0000433829	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MAI 2022 (COLS BLI			Maxime Marquis			40 321.12 \$	
2022-04-30	R-0000435473	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MAI 2022 (COLS BL			Maxime Marquis			23 207.49 \$	
No paiement:	166841	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	05187	Nom:	Centre de soutien entr'Aidants	Montant:	200.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-11-12	307	ANIMATION DE CONFÉRENCES DE SENSIBILISATION (2022-6673)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6673)		200.00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166842		2022-05-05	53551	CLAUDE MORANVILLE	75.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75.00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166843		2022-05-05	03545	CLAUDE STE-MARIE TRANSPORT INC	14 173.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	158302	TRANSPORT DE NEIGE (2022-9051)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9051)	14 173.56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166844		2022-05-05	95668	CONSUL TE. FORMATION INC.	574.88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-13	D-3821.1	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-6677)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6677)	574.88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166845		2022-05-05	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	13 857.87 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-25	770002137132	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	48.26 \$
2022-04-25	770002137131	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	4 941.02 \$
2022-04-25	770002137130	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	231.88 \$
2022-04-25	770002137129	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	1 118.07 \$
2022-04-25	770002137128	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	368.42 \$
2022-04-25	770002137126	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	1 065.57 \$
2022-04-25	770002137127	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	5 205.47 \$
2022-04-25	770002137133	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	857.51 \$
2022-04-25	760002213762	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-	21.67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166846		2022-05-05	95644	FELIX PROVOST-MCNAMARA	13 035.37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE EN 2022 PAR MANDATAIRE ET P	Francis Blondeau		13 035.37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166847		2022-05-05	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	154 432.59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	20220502	CAISSE DE RETRAITE CADRES - AVRIL 2022	Maxime Marquis		86 677.66 \$
2022-05-02	20220502-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -AVRIL 2022	Maxime Marquis		66 020.97 \$
2022-05-02	20220502-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - AVRIL 2022	Maxime Marquis		1 733.96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166848		2022-05-05	58111	FRANCIS LE CHATELIER	1 629.31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166848		2022-05-05	58111	FRANCIS LE CHATELIER	1 629.31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES ELECTORALES	Maxime Marquis		1 629.31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166849		2022-05-05	59518	GEOThENTIC INC.	1 577.46 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	INV-011963	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	1 577.46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166850		2022-05-05	50343	GROUPE A & A INC. (LE)	369.39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-12	485345	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1234)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1234)	369.39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166851		2022-05-05	04525	HYDRO QUEBEC	44 591.49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	622 602 552 531	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Francis Blondeau		34.36 \$
2022-05-02	650 502 743 055	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Francis Blondeau		128.87 \$
2022-05-02	651 402 483 955	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 369.07 \$
2022-05-02	684 702 347 328	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		30 571.90 \$
2022-05-02	624 402 548 632	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 212.38 \$
2022-05-02	684 702 347 329	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Francis Blondeau		2 265.12 \$
2022-05-02	695 502 692 426	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		450.11 \$
2022-05-02	651 402 483 956	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		4 400.67 \$
2022-05-03	676 602 395 382	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		519.71 \$
2022-04-28	672 102 414 791	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Francis Blondeau		1 639.30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166852		2022-05-05	04525	HYDRO QUEBEC	413.91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	807066	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU AU PARC DES MAIRES (2022-1310)	Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2022-1310)	413.91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166853		2022-05-05	95642	JONATHAN DUBORD	150.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		150.00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166854		2022-05-05	50763	LAROUCHE CHRISTINE	75.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75.00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166855	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95643	Nom: LAURENT POTVIN	Montant: 75.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75.00 \$
No paiement: 166856	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95418	Nom: LES ATELIERS ARTISCRÉATIFS	Montant: 431.16 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-10-14	1070-2021	ATELIER DE CREATION DE SAVONS DU 23 AVRIL 2022 (2022-6613)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6613)	431.16 \$
No paiement: 166857	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95490	Nom: LIETTE MICHAUD	Montant: 519.72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES ELECTORALES	Maxime Marquis		519.72 \$
No paiement: 166858	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95645	Nom: MARC ROULEAU	Montant: 791.20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DES REVENUS D'APPARIEMENT ET DU REMBOURSEMENT DES DEPE	Maxime Marquis		791.20 \$
No paiement: 166859	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 50006	Nom: PETITE CAISSE PERCEPTION (GUYLAINE BENOIT)	Montant: 279.55 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	20220503	PETITE CAISSE DE LA PERCEPTION (GUYLAINE BENOIT)	Maxime Marquis		279.55 \$
No paiement: 166860	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95471	Nom: PRODUCTIONS MARIE CHEVRIER	Montant: 977.29 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	500	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE AU 81 HOOPER - PECHEUR DE MOTS (2022-6634)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6634)	977.29 \$
No paiement: 166861	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 95665	Nom: PRODUCTIONS RZ (LES)	Montant: 1 724.63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	RZ22-050	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE AU 81 HOOPER - CINÉ PIANO (2022-6597)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6597)	1 724.63 \$
No paiement: 166862	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 23.12 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-29	450416161	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	13.36 \$
2022-04-15	450302270	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	9.76 \$
No paiement: 166863	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 324.68 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166863	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	324.68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	9003066911	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		158.91 \$	
2022-04-05	9003052839	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		165.77 \$	
No paiement:	166864	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00064	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	45 241.22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	20220502	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS AV			Maxime Marquis			45 241.22 \$	
No paiement:	166865	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	59605	Nom:	ROBERT TERRY	Montant:	660.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-02	013	ENSEIGNEMENT DE COURS - PICKLEBALL DU 17 ET DU 24 FEVRIER 2022 (2022-6675)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6675)		660.00 \$	
No paiement:	166866	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant:	5 498.55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	20220502	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS			Maxime Marquis			5 498.55 \$	
No paiement:	166867	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	1 172.75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-11-24	16660.	INSTALLATION ET RETRAIT DU TAPIS AU GYMNASSE DU CENTRE DE LOISIRS - ELECTION			Sandra Ruel	Sandra Ruel (2022-6669)		1 172.75 \$	
No paiement:	166868	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	166.02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	42172	ACHAT DE PROPANE (2022-6577)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6577)		166.02 \$	
No paiement:	166869	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	60099	Nom:	STEPHANIE VERREAULT	Montant:	210.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES ELECTORALES			Maxime Marquis			210.00 \$	
No paiement:	166870	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	1 804.18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-16	35290023040	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9068)			Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9068)		1 804.18 \$	
No paiement:	166871	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	76.84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166871	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	76.84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-22	00012269/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 AVENUE ARGYLE (2022-9026)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)		76.84 \$	
No paiement:	166872	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	58179	Nom:	VIRGINIE DOSTIE-TOUPIN	Montant:	203.64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	20220504	VERSEMENT FINAL DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES ELECTORALES			Maxime Marquis			203.64 \$	
No paiement:	166873	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	158.68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	74232103	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8286)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8286)		158.68 \$	
No paiement:	166874	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	57.83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-05	CA2TPHYACII	HORLOGE MURALE POUR LA BIBLIOTHEQUE (2022-1232)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1232)		57.83 \$	
No paiement:	166875	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05150	Nom:	Attaches Chateauguay Inc.	Montant:	1 606.66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	224405	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8288)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8288)		711.06 \$	
2022-04-07	224410	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8288)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8288)		320.78 \$	
2022-04-08	224459	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8292)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8292)		574.82 \$	
No paiement:	166876	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	30.47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-05	19719/E	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6585)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6585)		30.47 \$	
No paiement:	166878	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	357.80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	3622	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8325)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8325)		70.94 \$	
2022-04-12	3617	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6074)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6074)		294.90 \$	
2022-03-31	3607	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 3601 (2022-6563)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6563)		(8.04 \$)	
No paiement:	166879	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03933	Nom:	DUBO ELECTRIQUE LTEE	Montant:	116.25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	3819151	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1241)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1241)		116.25 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166880	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 95585	Nom: EMMANUELLE GOSELIN	Montant: 896.81 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-12	6	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING - HIVER 200 (2022-1083)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1083)	896.81 \$
No paiement: 166881	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 51045	Nom: ENERGIE VALERO INC.	Montant: 28 489.46 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-17	4113166796	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL	Jasmin Savard		28 489.46 \$
No paiement: 166882	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 04562	Nom: ENTANDEM INC.	Montant: 1 237.11 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-01	197012	LICENCE 2022 - DROITS D'AUTEUR - PATINOIRES (2022-6635)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6635)	128.68 \$
2022-01-01	197852	LICENCE 2022 - DROITS D'AUTEUR - ACTIVITES PHYSIQUES ET COURS DE DANSE (2022-6635)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6635)	879.57 \$
2022-01-01	220561	LICENCE 2021 - DROITS D'AUTEUR - PATINOIRE (2022-6635)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6635)	56.39 \$
2022-01-01	223153	LICENCE 2021 - DROITS D'AUTEUR - ACTIVITES PHYSIQUES ET COURS DE DANSE (2022-6635)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6635)	172.47 \$
No paiement: 166883	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 95657	Nom: FUTURA MANUFACTURIER DE PORTES ET FENETRES INC	Montant: 868.17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-27	BF 172-84664	ACOMPTE DE 35% - CONTRAT DE CHANGEMENT D'UNE PORTE AU 20 AVENUE FORT (2022-1286)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1286)	868.17 \$
No paiement: 166884	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 04227	Nom: G. DAVIAULT LTEE	Montant: 380.57 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	050915	ACHAT DE CLOTURE FROST - FORESTERIE (2022-6216)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6216)	380.57 \$
No paiement: 166885	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 95761	Nom: GROUPE MASTER (LE)	Montant: 1 149.75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	9423183-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 9416472-00 (2022-1131)	Eric Painchaud	Yannick Raymond (2022-1131)	(25 611.83 \$)
2022-03-29	9416472-00	ACHAT D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION POUR L'HOTEL DE VILLE - VOIR CREDIT 9423183	Jasmin Savard	Yannick Raymond (2022-1131)	26 761.58 \$
No paiement: 166886	Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 7 591.59 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-26	670 302 426 362	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Francis Blondeau		874.46 \$
2022-04-19	636 102 514 611	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		217.76 \$
2022-04-25	686 502 706 271	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		555.34 \$
2022-04-27	661 302 457 465	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		443.98 \$
2022-04-27	620 802 555 448	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		1 472.30 \$
2022-04-20	610 002 943 685	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		3 340.36 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166886		2022-05-02	04525	HYDRO QUEBEC	7 591.59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	628 902 538 727	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		276.56 \$
2022-04-13	682 902 358 306	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		134.68 \$
2022-04-13	676 602 388 518	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 095 464 150)	Francis Blondeau		276.15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166887		2022-05-02	95654	JOANIE DUBE	118.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	20220329	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		118.00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166888		2022-05-02	59268	KENT AUTOMOTIVE	1 572.49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	9309448912	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8298)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8298)	328.23 \$
2022-04-07	9309448911	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8298)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8298)	389.32 \$
2022-04-04	9309436669	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6587)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6587)	832.54 \$
2022-04-04	9309436668	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6587)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6587)	22.40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166889		2022-05-02	95863	LE GROUPE ALLTECH	1 880.42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	23354	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT - ENSEMBLE DE POMPES (2022-8260)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8260)	1 880.42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166890		2022-05-02	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	462.47 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	153119	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)	462.47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166891		2022-05-02	54521	LIFEWORKS (CANADA) LTD (MORNEAU SHEPELL LTD)	455.04 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	1688524	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2022-9050)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9050)	455.04 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166892		2022-05-02	95653	LOUISE CLOUTIER	103.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	20220411	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		103.00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166893		2022-05-02	95652	MICHELLE SEGUIN	148.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	20220411	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		148.00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166894	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	11.48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-02	1663994	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1221)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1221)		11.48 \$	
No paiement:	166895	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	340.54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-19	9003062361	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		167.48 \$	
2022-04-12	9003057486	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		173.06 \$	
No paiement:	166896	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	31 538.93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	16783	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR LE MOIS DE MARS 2022 (2020-4013)			Josée Véronneau	Ronald Laurin (2020-4013)		2 742.73 \$	
2022-04-04	16823	CIRAGE DE PLANCHER AU 430 RUE RIVERSIDE (2022-6583)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6583)		586.37 \$	
2022-03-31	16782	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK - MARS 2022 (2020-9074)			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020-09-01)		21 623.63 \$	
2022-04-01	16819	ENTRETIEN MÉNAGER AU 31-35 FORT ET 490 MERCILLE - AVRIL 2022 (2022-9039)			Yannick Raymond			6 586.20 \$	
No paiement:	166897	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	02008	Nom:	TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC. (LES)	Montant:	1 799.36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-10-27	2221	LICENCE ANNUELLE POUR BORNE IPAD - BIBLIOTHÈQUE - 1ER OCT 2021 AU 30 SEPT 2022			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6650)		1 799.36 \$	
No paiement:	166898	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05890	Nom:	ULULAB INC.	Montant:	303.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-09-06	INV-0227	LICENCE POUR JEUX ÉDUCATIFS D'ULULAB - 1ER SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022 (2021-09-06)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6649)		303.56 \$	
No paiement:	166899	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	219.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	202222-300000008	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 - AVRIL 2022 SELON LA CL			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9029)		110.42 \$	
2022-04-07	202222-300000007	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 - MARS 2022 SELON LA CL			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9029)		109.28 \$	
No paiement:	166900	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04952	Nom:	WESTBURNE, GROUPE REXEL	Montant:	861.46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-06	3453364	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - ECLAIRAGE DES PARCS (2022-1227)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1227)		861.46 \$	
No paiement:	166902	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	50148	Nom:	VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	6 228 680.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-01-25	QUOTE-PART 2022-2	QUOTE-PART 2022 DEUXIÈME VERSEMENT DE QUATRE - RÉOLUTION 2021-12-379			Jacques Des Ormeaux			6 228 680.00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166903		2022-05-12	00137	AIR LIQUIDE CANADA INC	903.30 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-18	74253325	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2022-8322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8322)	762.57 \$
2022-04-20	74262405	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2022-8286)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8286)	140.73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166904		2022-05-12	03350	ATELIER D'USINAGE L C INC.	839.32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	14091	REPARATION DE PORTE ARRIERE SUR VEHICULE (2022-6636)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6636)	839.32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166905		2022-05-12	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	312.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	21363/E	REPARATION D'EQUIPEMENT (2022-6631)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6631)	109.81 \$
2022-04-20	21172/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8339)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8339)	33.93 \$
2022-04-21	21319/E	ACHAT DE GUENILLE POUR LA BIBLIOTHEQUE (2022-1274)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-1274)	43.00 \$
2022-04-20	21203/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8339)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8339)	125.27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166906		2022-05-12	03382	BANQUE DE MONTREAL	5 165.53 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-11	20220511	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR MANDATAIRE ET PROPRIET	Maxime Marquis		5 165.53 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166907		2022-05-12	03805	BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC	330.16 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	6527287051	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8419)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8419)	863.69 \$
2022-02-09	6524691945	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 6518398780 (2021-8695)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8695)	(533.53 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166908		2022-05-12	04226	CANEVAS CHAMBLY INC	597.87 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-03	10979	ACHAT DE VINYLE - ENTRETIEN DES VEHICULES (2022-8388)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8388)	597.87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166909		2022-05-12	04286	CAPITALE ASSURANCES GENERALES INC (LA)	96 824.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-19	20220319	POLICE D'ASSURANCE BIENS COMMERCIAUX CONTRAT 90613331-001- REFERENCE 150 :	Jasmin Savard		96 824.70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166910		2022-05-12	05893	DÉCHI-TECH MOBILE	162.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	90715	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2021-9115)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2021-9115)	162.98 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166911	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	52759	Nom:	FERMETTE MAJO	Montant:	1 770.62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	F-22016	CONTRAT FERMETTE ET ANIMATION DANS LE CADRE DE LA FETE FAMILIALE (2022-6592)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6592)		1 770.62 \$	
No paiement:	166912	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	59743	Nom:	GARS DU SON (LE)	Montant:	804.83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	28-05-2022	LOCATION SYSTEME DE SON POUR LA FETE FAMILIALE (2022-6594)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6594)		804.83 \$	
No paiement:	166913	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	73.05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-21	1954429-00	ACHAT COFFRE EN ALUMINIUM (2022-6652)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6652)		73.05 \$	
No paiement:	166914	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	94.76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	649 602 484 003	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786			Francis Blondeau			94.76 \$	
No paiement:	166915	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	413.91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	807783	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU ELECTRIQUE - 357 RIVERSIDE COIN NOTRE-DA			Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2022-1310)		413.91 \$	
No paiement:	166916	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	03328	Nom:	LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant:	3 978.14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	19184	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ENTRETIEN DES VEHICULES (2022-6602)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6602)		1 310.72 \$	
2022-04-20	19231	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR RADIATEUR DE VEHICULE (2022-8335)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8335)		1 310.72 \$	
2022-04-20	19232	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR RADIATEUR DE VEHICULE (2022-8336)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8336)		1 356.70 \$	
No paiement:	166917	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05851	Nom:	LENNOX INDUSTRIES (CANADA) ULC	Montant:	191.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	0564197966	ACHAT DE PIECE POUR LA RÉPARATION DE L'UNITÉ DE TOIT AUX TRAVAUX PUBLICS (20			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1267)		191.63 \$	
No paiement:	166918	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	134.41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-20	843	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		134.41 \$	
No paiement:	166919	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	1 413.04 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166919	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	1 413.04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	192758	ACHAT DE MATERIEL DE SIGNALISATION - CONES (2022-1205)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1205)		1 413.04 \$	
No paiement:	166920	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95680	Nom:	MULTIFORMATION SST INC.	Montant:	1 253.11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-21	22063	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-5020)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-5020)		1 253.11 \$	
No paiement:	166921	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95464	Nom:	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT	Montant:	878.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	C-3171	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX A L'HOTEL DE VILLE (2022-6510)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6510)		575.89 \$	
2022-04-20	C-3182	TRAVAUX DE PLOMBERIE EFFECTUES AU GARAGE MUNICIPAL (2022-6512)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6512)		302.67 \$	
No paiement:	166922	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05629	Nom:	PLOMBERIE C.L. LANGLOIS INC.	Montant:	2 431.72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-14	015246	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX A L'ARENA (2022-1037)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1037)		2 431.72 \$	
No paiement:	166923	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	31.48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-12	2381627	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1221)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1221)		31.48 \$	
No paiement:	166924	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95891	Nom:	PRO-JET DEMOLITION INC.	Montant:	5 306.10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-20	10120	LIBERATION DE RETENUE			Eric Painchaud			5 306.10 \$	
No paiement:	166925	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	185.04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	9003071404	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		185.04 \$	
No paiement:	166926	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	14.92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	0803714	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6621)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6621)		14.92 \$	
No paiement:	166927	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	125.41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166927	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	125.41 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-19	37979	ACHAT DE PELLERIES POUR LE SERVICE D'HORTICULTURE (2022-2510)				Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-2510)	108.47 \$	
2022-04-11	114	ACHAT MATERIEL ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHEQUE (2022-6591)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6591)	16.94 \$	
No paiement:	166928	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	03787	Nom:	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	Montant:	308.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-03-05	20220038041	LICENCE POUR RADIO CB - CENTRE DE LOISIRS (2022-6678)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6678)	308.70 \$	
No paiement:	166929	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	01882	Nom:	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant:	261.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-22	66150	FRAIS D'INSTALLATION DE RESSORTS (2022-6637)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6637)	261.00 \$	
No paiement:	166930	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	41.49 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-14	43020-12262941	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE ATELIER MUNICIPAL (2022-6511)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6511)	41.49 \$	
No paiement:	166931	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	823.34 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-11	41460-13150971	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE ATELIER MUNICIPAL (2022-6605)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6605)	388.10 \$	
2022-04-14	41460-13156071	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6624)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6624)	171.10 \$	
2022-04-11	41460-13151351	ACHAT D'UNE ETAGERE INDUSTRIELLE POUR L'ATELIER DE MECANIQUE (2022-8301)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8301)	135.44 \$	
2022-04-20	41460-13162971	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6629)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6629)	128.70 \$	
No paiement:	166932	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05634	Nom:	KARIBOU	Montant:	809.71 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-11	13586905	ACHAT DE TROUSSES ENFANT POUR LE PROGRAMME KARIBOU (2022-6676)				Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6676)	809.71 \$	
No paiement:	166933	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	00540	Nom:	STANLEY BLACK & DECKER CANADA CORPORATION	Montant:	2 405.89 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-18	0906525808	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS - INSPECTIONS DE PLUSIEURS PORTES (20:				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6682)	252.94 \$	
2022-04-18	0906525809	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE PORTE AU CENTRE DE LOISIRS (2022-121				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1215)	2 152.95 \$	
No paiement:	166934	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04869	Nom:	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant:	1 839.14 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2022-04-14	077-204212	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8326)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8326)	1 839.14 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166935	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95414	Nom:	VOLKSWAGEN DE BOUCHERVILLE	Montant:	28.33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-21	FW02564	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8344)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8344)		28.33 \$	
No paiement:	166936	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04952	Nom:	WESTBURNE, GROUPE REXEL	Montant:	3 401.95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-20	3465084	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1130)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1130)		2 512.04 \$	
2022-04-11	3458191	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1242)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1242)		889.91 \$	
No paiement:	166937	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	3 813.32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	CA2108S5WACII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1300)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1300)		689.80 \$	
2022-04-25	CA2Z5JVOACII	ACHAT D'UN TELEVISEUR POUR LE CENTRE DE LOISIRS (2022-1283)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1283)		917.50 \$	
2022-04-27	CA2Z67R1ACII	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8417)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8417)		605.70 \$	
2022-04-27	CA2CXIU8Q2I	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8417)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8417)		1 600.32 \$	
No paiement:	166938	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03350	Nom:	ATELIER D'USINAGE L C INC.	Montant:	1 954.58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	14130	ACHAT DE PIECES POUR REPARATION EQUIPEMENT/OUTIL (2022-6664)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6664)		1 954.58 \$	
No paiement:	166939	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	929.92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	21847/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8351)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8351)		121.05 \$	
2022-04-26	21875/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8351)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8351)		68.47 \$	
2022-04-27	22046/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8359)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8359)		732.13 \$	
2022-04-25	21771/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6646)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6646)		8.27 \$	
No paiement:	166940	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95679	Nom:	BEAUREGARD EXPERT EN APRÈS SINISTRE / 9248-4674 QUÉBEC INC.	Montant:	3 996.49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	507.	NETTOYAGE APRES SINISTRE AU CLUB DE BOULINGRIN (2022-5019)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5019)		3 996.49 \$	
No paiement:	166941	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	500104	Nom:	BELL CANADA	Montant:	10.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-01	41361628-01-05-22	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9066)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9066)		10.63 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166942	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 05895	Nom: BIBLIOTHECA CANADA INC	Montant: 16 975.93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-26	INV-CA07535	SERVICE DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS RFID DE LA BIBLIOTHÈ	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-9081)	16 975.93 \$
No paiement: 166943	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 129.94 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	4428	ACHAT DE MATERIEL - EXPLOITATION PISCINE INTERIEURE (2022-1193)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1193)	8.73 \$
2022-05-04	3633	ACHAT DE CADENAS POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES (2022-1320)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1320)	121.21 \$
No paiement: 166944	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 95636	Nom: CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES	Montant: 574.88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	ABO1000429	ABONNEMENT AU PORTAIL D'APPROVISIONNEMENT DU CAG (2022-6700)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2022-6700)	574.88 \$
No paiement: 166945	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 00477	Nom: CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	Montant: 127.94 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-27	103110995	ACHAT DE MATÉRIAUX - SERVICE DE L'HORTICULTURE (2022-6579)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6579)	127.94 \$
No paiement: 166946	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 00902	Nom: CLUB DE BOULINGRIN DE SAINT-LAMBERT	Montant: 4 000.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-16	20220516	SUBVENTION AUX ORGANISMES -2022	Jasmin Savard		4 000.00 \$
No paiement: 166947	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 50607	Nom: CONSEIL DES AINÉS DE SAINT-LAMBERT	Montant: 25 000.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-16	20220516	SUBVENTION AUX ORGANISMES - 2022	Jasmin Savard		25 000.00 \$
No paiement: 166948	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 50856	Nom: DGFP	Montant: 1 232.80 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-25	2746	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD	Anik Fortin		1 232.80 \$
No paiement: 166949	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 03874	Nom: FONDS DES REGISTRES	Montant: 183.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-16	20220516-2	DEMANDE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION - CHRISTINA SEM	Sandra Ruel		61.00 \$
2022-05-16	20220516-1	DEMANDE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION - NATHALIE VILLE	Sandra Ruel		61.00 \$
2022-05-16	20220516	DEMANDE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION - SARA BRUNELL	Sandra Ruel		61.00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166950	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	02823	Nom:	GAINAGE PRS INC	Montant:	535.72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	39762	TRAVAUX D'INSPECTION DE DRAIN A LA PISCINE ALEXANDRA (2022-1284)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1284)		535.72 \$	
No paiement:	166951	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	59743	Nom:	GARS DU SON (LE)	Montant:	1 609.65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-22	22-04-2022	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - ANIMATIONS DU 22 ET DU 24 AVRIL 2022 (20			Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9167)		1 609.65 \$	
No paiement:	166952	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	226.50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	88371669-00	ACHAT D'UN ESCABEAU EN FIBRE DE VERRE (2022-6527)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6527)		226.50 \$	
No paiement:	166953	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95382	Nom:	GSI AIR COMPRESSEURS	Montant:	195.46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	05423	ACHAT MANOMETRE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6533)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6533)		195.46 \$	
No paiement:	166954	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	637.59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-10	633 402 530 231	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)			Francis Blondeau			237.93 \$	
2022-05-09	619 002 830 828	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			67.07 \$	
2022-05-10	618 102 564 844	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)			Francis Blondeau			100.32 \$	
2022-05-11	611 802 633 614	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)			Francis Blondeau			123.97 \$	
2022-05-11	655 002 737 320	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			108.30 \$	
No paiement:	166955	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	161.72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	13139	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		161.72 \$	
No paiement:	166956	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95658	Nom:	9393-7787 QUEBEC INC	Montant:	3 171.25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-24	0157	TRANSPORT DE NEIGE (2022-5028)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-5028)		3 171.25 \$	
No paiement:	166957	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04803	Nom:	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant:	6 559.48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-04	2104839175	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES (2022-6438)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6438)		36.75 \$	
2022-04-12	2104977581	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES (2022-8294)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8294)		1 009.31 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166957	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04803	Nom: MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant: 6 559.48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-02-23	2104781619	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES (2022-6384)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6384)	355.92 \$
2022-03-30	2104923764	FRAIS DE LOCATION MENSUELS EN DATE DU 30 MARS 2022 (2022-6561)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6561)	541.04 \$
2022-04-29	2105052493	ACHAT DE CASQUES DE SOUDURE (2022-1203)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1203)	7 801.92 \$
2022-04-28	2105034250	FRAIS DE LOCATION MENSUELS EN DATE DU 28 AVRIL 2022 (2022-6667)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6667)	381.71 \$
2022-02-25	2104801833	FRAIS DE LOCATION MENSUELS EN DATE DU 25 FÉVRIER 2022	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6392)	586.57 \$
2022-02-23	2104814711	CRÉDIT - FRAIS ANNUEL 2022 -CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2104695458 (202	Sébastien Gravel	Martin Roy (2022-5011)	(4 153.74 \$)

No paiement: 166958	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04220	Nom: NEDCO INC	Montant: 1 192.55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-27	1267263	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LE DEMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE (20	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6513)	1 192.55 \$

No paiement: 166959	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 50001	Nom: PETITE CAISSE CDL (DOMINIQUE-ANNE SOUCIE	Montant: 486.00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-13	20220513	PETITE CAISSE DU CENTRE DE LOISIRS - DOMINIQUE-ANNE SOUCIE	Martin Latulippe		486.00 \$

No paiement: 166960	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 05256	Nom: Philippe Gosselin & Ass. Ltée	Montant: 4 036.22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	FC-00183427	ACHAT D'HUILE EN VRAC POUR LES VEHICULES (2022-8365)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8365)	4 036.22 \$

No paiement: 166961	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 95638	Nom: POLLINATOR PARTNERSHIP CANADA	Montant: 200.00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-14	1057	RENOUVELLEMENT 2022 - PROGRAMME DE SUPPORT POUR BEE CITY (2022-6693)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6693)	200.00 \$

No paiement: 166962	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 95877	Nom: PRINCESS AUTO	Montant: 260.89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-26	33865	ACHAT DE SANGLES D'ARRIMAGE ET DE GANTS (2022-8357)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8357)	237.92 \$
2022-04-28	35787	TROUSSE DE REPARATION DE BACHE AVEC OEILLETES (2022-1298)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1298)	22.97 \$

No paiement: 166963	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 7.13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	-------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-06	450478079	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	7.13 \$

No paiement: 166964	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 166.61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166964	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	166.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-10	9003075460	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		166.61 \$	
No paiement:	166965	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	202.32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	0804424	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6520)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6520)		202.32 \$	
No paiement:	166966	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03519	Nom:	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Montant:	3 880.41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	2555605	SERVICES PROFESSIONNELS - FACTURATION FINALE - VOR - GESTION CONTRACTUELL			Jasmin Savard	Georges Pichet (2021-4009)		3 880.41 \$	
No paiement:	166967	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	59089	Nom:	RESEAU ECOCITOYEN DE SAINT-LAMBERT	Montant:	3 000.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-16	20220516	SUBVENTION AUX ORGANISMES - 2022			Jasmin Savard			3 000.00 \$	
No paiement:	166968	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03109	Nom:	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant:	34.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	FS18660	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8376)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8376)		34.61 \$	
No paiement:	166969	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	640.06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	41460-13174311	ACHAT DE MATÉRIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6514)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6514)		448.90 \$	
2022-04-28	41460-13174291	ACHAT DE MATÉRIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6526)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6526)		191.16 \$	
No paiement:	166970	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03795	Nom:	SCIENCES EN FOLIE DE MONTREAL	Montant:	514.57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-10-25	44634	ANIMATION ATELIER SCIENCE EN FOLIE DU 17 OCTOBRE ET DU 21 NOVEMBRE 2021 (202			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-7494)		514.57 \$	
No paiement:	166971	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95455	Nom:	SYLVAIN CADIEUX	Montant:	316.12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-07	20220307	SERVICE RENDU POUR TÉMOIGNAGE DANS UN DOSSIER DE GRIEF (2022-6437)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6437)		316.12 \$	
No paiement:	166972	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95639	Nom:	TRANSPORT MARICOURT	Montant:	841.35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166972	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95639	Nom:	TRANSPORT MARICOURT	Montant:	841.35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	1072	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6699)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6699)		841.35 \$	
No paiement:	166973	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04169	Nom:	UNEQ - UNION DES ECRIVAINES ETECRIVAINS QUEBECOIS	Montant:	86.23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-01	7257	FRAIS DE GESTION - PROGRAMME TOURNEES-RENCONTRES (2022-6754)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6754)		86.23 \$	
No paiement:	166974	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04234	Nom:	UNITED RENTALS OF CANADA	Montant:	529.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	205556109-001	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8329)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8329)		529.52 \$	
No paiement:	166975	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05301	Nom:	VELO VERT (LE)	Montant:	4 357.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	075558	ACHAT DE BARILS DE PLUIE (2022-2804)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-2804)		4 357.56 \$	
No paiement:	166976	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	71.14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	00005679/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2022-9026)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)		71.14 \$	
No paiement:	166977	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04360	Nom:	VILLE DE LA PRAIRIE	Montant:	128.50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	2022-000053	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-6757)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6757)		128.50 \$	
No paiement:	166978	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03686	Nom:	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	Montant:	1 580.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	0386828-0733-4	LEVEES DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Jacques Des Ormeaux (2020-9127)		948.54 \$	
2022-05-02	0397658-0733-2	LEVEES DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Jacques Des Ormeaux (2020-9127)		632.36 \$	
No paiement:	166979	Date:	2022-05-20	Référence Fourn.:	54493	Nom:	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant:	16 090.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-20	20220520-1	DÉPÔT DE GARANTIE - LOCATION DE BUREAUX AU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LE SEI			Jasmin Savard			11 000.00 \$	
2022-05-20	20220520	DÉPÔT POUR LOYER DE MAI 2024 - LOCATION DE BUREAUX AU 2035 AVENUE VICTORIA F			Jasmin Savard			5 090.52 \$	
No paiement:	166980	Date:	2022-05-25	Référence Fourn.:	52648	Nom:	PASCALE MONGRAIN	Montant:	3 726.95 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166980	Date: 2022-05-25	Référence Fourn.: 52648	Nom: PASCALE MONGRAIN	Montant: 3 726.95 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-21	20220521	VERSEMENT FINAL DES REVENUS D'APPARIEMENT ET DU REMBOURSEMENT DES DEPE	Maxime Marquis		3 726.95 \$
No paiement: 166982	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 01590	Nom: AGFMQ / ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	Montant: 1 799.36 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-20	2022-03-25/A-771	RENOUVELLEMENT ADHESION - 1E JUIN 2022 AU 31 MAI 2023 (2022-6788)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2022-6788)	362.17 \$
2022-05-20	20220520	INSCRIPTION AU COLLOQUE 2022 DE L'AGFMQ (2022-1368)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2022-1368)	1 437.19 \$
No paiement: 166983	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04387	Nom: AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant: 247.33 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	22783/E	ACHAT DE PIECES POUR REPARATION EQUIPEMENT/OUTIL (2022-8393)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8393)	247.33 \$
No paiement: 166984	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 59625	Nom: BOUCHERVILLE MITSUBISHI	Montant: 739.06 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	IM01001	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8379)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8379)	739.06 \$
No paiement: 166985	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 212.39 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-06	4489	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8409)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8409)	36.33 \$
2022-05-06	4488	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8409)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8409)	77.77 \$
2022-05-05	3632	ACHAT JEU SPIKEBALL (2022-1313)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-1313)	98.29 \$
No paiement: 166986	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 02488	Nom: CANUPEASE	Montant: 329.98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	8620	ACHAT D'UN SAC DE TRANSPORT POUR ABRI (2022-6670)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6670)	329.98 \$
No paiement: 166987	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 95641	Nom: CENTRE D'ESTHETIQUE BLEU BLANC ROUGE	Montant: 114.97 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-05	1851	NETTOYAGE DE VEHICULE (2022-8401)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8401)	114.97 \$
No paiement: 166988	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 50031	Nom: COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL	Montant: 104.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-24	20220524	CONSTAT D'INFRACTION # 20 410 051	Francis Blondeau		104.00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 166989	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 00284	Nom: EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	Montant: 120.76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	10084306	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8380)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8380)	120.76 \$
No paiement: 166990	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 02321	Nom: FASTENAL CANADA LTD	Montant: 429.74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	QCSTH38180	ACHAT DE MASQUES RESPIRATOIRES (2022-6077)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-6077)	429.74 \$
No paiement: 166991	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 770.32 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	20220504	TRAVAUX TECHNIQUES A LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE (2022-6761)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6761)	770.32 \$
No paiement: 166992	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 84.50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-01	INV-012557	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES MOINS CREDIT DE 1492.9	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	84.50 \$
No paiement: 166993	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 03088	Nom: GLOBE AND MAIL (THE)	Montant: 1 016.38 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-19	20220519	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT DE 2 ANS AU JOURNAL GLOBE AND MAIL (COMPTE 21	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6780)	1 016.38 \$
No paiement: 166994	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 60349	Nom: GROUPE ICIBLE	Montant: 684.10 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-30	20192829	LICENCE - TUXEDO POUR AVRIL 2022 (2021-9048)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9048)	684.10 \$
No paiement: 166995	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 95761	Nom: GROUPE MASTER (LE)	Montant: 2 556.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-05	1954899-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6529)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6529)	2 180.35 \$
2022-05-02	1954673-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6528)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6528)	375.65 \$
No paiement: 166996	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 320.25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-16	691 902 272 107	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Francis Blondeau		53.06 \$
2022-05-16	665 802 453 412	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		267.19 \$
No paiement: 166997	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 95633	Nom: IAN COBB	Montant: 40.00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	166997	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95633	Nom:	IAN COBB	Montant:	40.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-17	2022-01	ACHAT DE LIVRES (2022-6782)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6782)		40.00 \$	
No paiement:	166998	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95715	Nom:	JEANSONNE	Montant:	1 108.30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	07318	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER 1835-1 - RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMII			Cassandra Comin Bergor			1 108.30 \$	
No paiement:	166999	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	58427	Nom:	JULIE BOURGOIN	Montant:	331.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-02	20220402	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES ELUS			Maxime Marquis			331.01 \$	
No paiement:	167000	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	2 243.16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	9309528607	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8386)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8386)		2 243.16 \$	
No paiement:	167001	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	134.39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	13149	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		171.69 \$	
2022-04-18	153151	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		86.85 \$	
2022-04-18	153063C	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 153063 (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		(113.80 \$)	
2022-05-05	13139C	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 13139 (2022-9014)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9014)		(10.35 \$)	
No paiement:	167002	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	50134	Nom:	REGIE DU BATIMENT DE QUÉBEC	Montant:	161.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	EL039989	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE CONSTF			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-6752)		161.52 \$	
No paiement:	167003	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	58871	Nom:	NANCY BEATON	Montant:	20.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-19	20220519	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			20.00 \$	
No paiement:	167004	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95650	Nom:	OPTIMA SANTE GLOBALE INC.	Montant:	448.40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	F164839	SERVICES PROFESSIONNELS -RÉADAPTATION EN SANTÉ GLOBALE (2022-6663)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6663)		448.40 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	167005	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	59336	Nom:	PAPILLON SKATE PARC INC.	Montant:	1 149.75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	133	LIBERATION DE RETENUE SPECIALE - DECOMPTE #3 - AJOUT D'UNE RAMPE EN DEMI-LU			Eric Painchaud			1 149.75 \$	
No paiement:	167006	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	885.27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	42557	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8411)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8411)		781.82 \$	
2022-05-05	41503	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-1309)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-1309)		103.45 \$	
No paiement:	167007	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	170.46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-18	9003080190	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)		170.46 \$	
No paiement:	167008	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	593.38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	0804862	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6220)			Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6220)		45.98 \$	
2022-05-03	0804661	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6521)			Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6521)		114.96 \$	
2022-05-04	0804726	ACHAT DE PIECES POUR ENTRETIEN DES ABREUVOIRS DANS LES PARCS (2022-6521)			Yannick Raymond	Maxime Fournier (2022-6521)		179.56 \$	
2022-05-05	0804784	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6221)			Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6221)		252.88 \$	
No paiement:	167009	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95640	Nom:	RECYCLAGE D'AUTOS N. LEGAULT INC.	Montant:	143.72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	112656	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8385)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8385)		143.72 \$	
No paiement:	167010	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	01882	Nom:	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant:	3 953.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	66223	ACHAT DE PIECES POUR REPARATION EQUIPEMENT/OUTIL (2022-8381)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8381)		3 953.63 \$	
No paiement:	167011	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03109	Nom:	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant:	36.33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	FS18887	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8395)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8395)		36.33 \$	
No paiement:	167012	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	59605	Nom:	ROBERT TERRY	Montant:	135.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	016	ENSEIGNEMENT DE COURS - PICKLEBALL DU 5 MAI (2022-6759)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6759)		135.00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	167013	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05763	Nom:	SAINT-LAMBERT INTERNATIONAL HIGH SCHOOL	Montant:	873.09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	SLI023.2	LOCATION DE GYM POUR TENUE DE COURS (2022-6688)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6688)		873.09 \$	
No paiement:	167014	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03772	Nom:	SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant:	420.97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-01	8300875841	ENTRETIEN D'ASCENSEUR AU 600 OAK - MAI 2022 (2022-9045)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9045)		420.97 \$	
No paiement:	167015	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05797	Nom:	SERVICES D'ENSEIGNE LUMI-VERT	Montant:	2 005.49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	13358	REPLACEMENT D'UNE TOILE - MUSEE A CIEL OUVERT (2022-1243)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1243)		2 005.49 \$	
No paiement:	167016	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95637	Nom:	SOCAN	Montant:	3 098.58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	33697	LICENCE DE REPRODUCTION - MUSEE A CIEL OUVERT (2022-5033)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-5033)		3 098.58 \$	
No paiement:	167017	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05634	Nom:	KARIBOU	Montant:	2 023.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	3422	LICENCE UNISITE 2022-2023 POUR LE PROGRAMME KARIBOU (2022-5036)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-5036)		2 023.56 \$	
No paiement:	167018	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	00540	Nom:	STANLEY BLACK & DECKER CANADA CORPORATION	Montant:	1 965.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	0906537133	REPLACEMENT D'UNE BOITE DE CONTROLE SUR PORTE INTERIEURE (2022-6771)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6771)		1 460.02 \$	
2022-05-02	0906537134	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS - REPARATION D'OEIL MAGIQUE POUR L'OU			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6771)		252.94 \$	
2022-05-03	0906526350	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS - VEROU SUR PORTE COULISSANTE DEFE			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6771)		252.94 \$	
No paiement:	167019	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	60099	Nom:	STEPHANIE VERREAULT	Montant:	385.17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-13	20220513	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN			Maxime Marquis			385.17 \$	
No paiement:	167020	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	15.20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	717548467	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8382)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8382)		15.20 \$	
No paiement:	167021	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	12 008.96 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: 167021	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 12 008.96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-06	202200-000000043	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 AVRIL AU 14 MAI 2022 (2022-9021)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9021)	1 097.61 \$
2022-05-06	202200-000000040	VMWARE DE 2021 - CORRECTION DE FACTURE DE ESI (RÉF# 202100-000000054). (2022-90	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	400.41 \$
2022-05-06	202200-000000042	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CI	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9080)	160.98 \$
2022-05-06	202200-000000044	RENOUVELLEMENT ET AJOUT DE LICENCES NVIDIA (2022-9019)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	10 165.31 \$
2022-05-06	202200-000000041	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK D'AVRIL 2022 SELON LA CLÉ DE PARTAGE ÉTA	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9028)	184.65 \$

No paiement: 167022	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 58179	Nom: VIRGINIE DOSTIE-TOUPIN	Montant: 914.05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-17	20220517	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX ÉLUS	Maxime Marquis		914.05 \$

No paiement: S16742	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.	Montant: 1 319.18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-07	1681732	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6622)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6622)	1 228.81 \$
2022-04-11	1682586	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8297)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8297)	90.37 \$

No paiement: S16743	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03115	Nom: ACKLANDS - GRAINGER INC.	Montant: 80.93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	8276852754	ACHAT DE GANTS (2022-1049)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1049)	10.48 \$
2022-04-14	9280022253	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1266)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1266)	70.45 \$

No paiement: S16744	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 02837	Nom: AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant: 1 760.44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-14	360566	VESTES DE FLOTATION (2022-1195)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1195)	1 760.44 \$

No paiement: S16745	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 02700	Nom: ARCHE DE NOE	Montant: 86.23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	6701	SERVICE ANIMALIER (2022-9018)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	86.23 \$

No paiement: S16746	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 47 842.83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-11	406399	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 12758 (2022-4012)	Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-4012)	7 957.31 \$
2022-04-11	406391	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 77 (2022-4012)	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-4012)	23 867.84 \$
2022-04-12	0000406617	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS EN MARS 2022- DOSSIER 21490/2 (2022-4010)	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)	1 268.86 \$
2022-04-11	406398	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 78 (2022-4012)	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-4012)	14 748.82 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16747	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA	Montant: 13 861.89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-31	516237	RENOUVELLEMENT ASSURANCES POUR PROTECTION DES ELUS ET FRAIS JURIDIQUES	Cassandra Comin Bergor	Francis Blondeau (2022-5031)	2 003.78 \$
2022-01-31	500200	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCES EN RESPONSABILITÉ CIVILE DES FIDL	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2022-5002)	11 858.11 \$

No paiement: S16748	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03604	Nom: BRAULT ET BOUTHILLIER	Montant: 638.50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-06-07	F 585516	ACHAT DE MATÉRIEL - CAMP DE JOUR (2022-6661)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6661)	503.17 \$
2021-07-23	F 604939	ACHAT DE MATÉRIEL -CAMP DE JOUR (2022-6661)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6661)	75.60 \$
2021-06-18	F 592217	ACHAT DE PAPIER BICOLORE (2022-6672)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6672)	59.73 \$

No paiement: S16749	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 05451	Nom: Brodi Specialty products Ltd	Montant: 435.94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-11	INV16851	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8295)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8295)	435.94 \$

No paiement: S16750	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 57993	Nom: CAROLINE BETTANY	Montant: 600.00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-21	20220421	ENSEIGNEMENT DE COURS - VINIYOGA (2022-6674)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6674)	600.00 \$

No paiement: S16751	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 05691	Nom: CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	Montant: 1 542.53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	F43418	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8289)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8289)	1 542.53 \$

No paiement: S16752	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 02016	Nom: CERTIFLO INC.	Montant: 834.99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-14	90966	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 90909 (2022-8316)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8316)	(703.31 \$)
2022-04-12	90909	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8316)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8316)	1 538.30 \$

No paiement: S16753	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 2 494.70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	2022 18009058	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	616.05 \$
2022-04-13	2022 18009085	PIERRE CONCASSÉE	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	300.21 \$
2022-04-11	2022 18008649	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	151.26 \$
2022-04-11	2022 18008590	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE/BETON (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	186.81 \$
2022-04-05	2022 18007854	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	299.22 \$
2022-04-04	2022 18007805.	SERVICE DE REBUT DE BETON (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	39.05 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16753	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 2 494.70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-04	2022 18007855	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	147.47 \$
2022-04-08	2022 18008249.	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	89.83 \$
2022-04-06	2022 18008066.	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	42.98 \$
2022-04-05	2022 18007835.	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	45.11 \$
2022-04-08	2022 18008059.	ACHAT D'EMULPLUS (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	576.71 \$

No paiement: S16754	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 04453	Nom: ELECTROMEGA LTEE	Montant: 290.89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-11	INV23R-10008	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION CABINET DE FEUX DE SIGNALISATION (2022-1024)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6616)	290.89 \$

No paiement: S16755	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 01969	Nom: ENVIROMET INTERNATIONAL INC	Montant: 390.92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-15	2022168	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE AVRIL 2022 (2021-9135)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-9135)	390.92 \$

No paiement: S16756	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 05892	Nom: EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant: 177.62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-14	44789	ACHAT DE PROPANE (2022-6623)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6623)	177.62 \$

No paiement: S16757	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03297	Nom: EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant: 1 453.77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	INV276961	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8283)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8283)	688.20 \$
2022-04-12	INV276960	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8283)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8283)	765.57 \$

No paiement: S16758	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 888.63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-15	24932	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8318)	804.83 \$
2022-04-15	24933	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 24850 (2022-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8318)	(402.41 \$)
2022-04-13	24850	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8318)	486.21 \$

No paiement: S16759	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 03399	Nom: EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE	Montant: 788.85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-12	8097220	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8309)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8309)	788.85 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16760	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	95862	Nom:	EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	Montant:	5 518.80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	25792	EXPERTISE MEDICALE (2022-5027)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-5027)		5 518.80 \$	
No paiement:	S16761	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	58887	Nom:	FNX-INNOV	Montant:	4 484.03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	402887	SERVICE D'ARPENTAGE POUR AMENAGEMENT DE SAILLIES (2022-4015)			Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2022-4015)		4 484.03 \$	
No paiement:	S16762	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	03870	Nom:	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant:	5 956.16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	20220502	REMISES DU 27 MARS AU 23 AVRIL 2022 - RÉFÉRENCE NO 25965			Maxime Marquis			5 956.16 \$	
No paiement:	S16763	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	449.03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-12	200202	ACHAT DE BOÎTES POUR LE DÉMÉNAGEMENT DES DOCUMENTS DE L'HOTEL DE VILLE (Francis Blondeau			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1253)		449.03 \$	
No paiement:	S16764	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	05888	Nom:	FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant:	663.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-10	2022-0987	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)			Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)		663.98 \$	
No paiement:	S16765	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	2 358.50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	03S8659	REPARATION DU VEHICULE 564 (2022-8285)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8285)		1 669.48 \$	
2022-04-12	03P45088	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8307)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8307)		432.28 \$	
2022-04-11	03P44938	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8302)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8302)		256.74 \$	
No paiement:	S16766	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	04179	Nom:	INTER BOUCHERVILLE INC	Montant:	68.13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	840861	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8290)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8290)		68.13 \$	
No paiement:	S16767	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00131	Nom:	JUKADO INC	Montant:	86.22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	225726	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 225378 (2022-1254)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1254)		(172.43 \$)	
2022-04-13	225378	ACHAT DE BOUCLIERS DE FRAPPE POUR LE TAEKWONDO (2022-1254)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1254)		258.65 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16768	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 4 953.42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	180953	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	573.22 \$
2022-04-05	180948	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	41.90 \$
2022-04-05	180945	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	905.94 \$
2022-04-13	181239	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	161.33 \$
2022-04-20	181374	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	1 048.53 \$
2022-04-22	181477	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	34.60 \$
2022-04-05	180946	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	421.42 \$
2022-04-20	181376	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	28.30 \$
2022-04-13	181235	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	873.39 \$
2022-04-13	181236	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	344.93 \$
2022-04-13	181237	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	20.95 \$
2022-04-20	181375	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	464.36 \$
2022-04-13	181240	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	34.55 \$

No paiement: S16769	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 144.69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	CW25301457	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	29.35 \$
2022-04-05	CW25296232	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	115.34 \$

No paiement: S16770	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 05945	Nom: NETACCESS CONTROLS INC.	Montant: 3 015.79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	1540	CARTE D' ACCES ET D'HORODATEUR (2022-1236)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1236)	3 015.79 \$

No paiement: S16771	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPH LIBRAIRIE	Montant: 676.32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	216988	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	676.32 \$

No paiement: S16772	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 50007	Nom: SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	Montant: 1 710.83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	9823018167	FRAIS DE SERVICE POUR LE REACHEMINEMENT DU COURRIER (2022-6658)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2022-6658)	1 710.83 \$

No paiement: S16773	Date: 2022-05-05	Référence Fourn.: 53017	Nom: PRODUCTIONS KATOMIX (LES)	Montant: 1 724.63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-24	295	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE AU 81 HOOPER - GIGI ET GERONIMO (2022-6595)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6595)	1 724.63 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16774	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00091	Nom:	RICHARD BRODEUR	Montant:	17 991.83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-01	20220301	TRANSPORT DE NEIGE (2022-9105)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9105)		17 991.83 \$	
No paiement:	S16775	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	59070	Nom:	SODEM INC.	Montant:	24 322.34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	020975	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - MARS 2022 (2022-9105)			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9105)		24 322.34 \$	
No paiement:	S16776	Date:	2022-05-05	Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant:	4 366.78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	20220502	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			4 366.78 \$	
No paiement:	S16777	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	58573	Nom:	ARCHITECTURE BL	Montant:	12 072.38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-28	22-0203	SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS - REFECTION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-9165)		12 072.38 \$	
No paiement:	S16778	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04838	Nom:	AREO-FEU	Montant:	1 580.59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	F0037822	ACHAT DE TUYAUX JAFRIB NITRILE - ENTRETIEN DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2022-9105)			Maxime Fournier	Ronald Laurin (2022-1027)		1 580.59 \$	
No paiement:	S16779	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	2 182.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	57749	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9005)		2 182.52 \$	
No paiement:	S16780	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03359	Nom:	AUBIN & ST PIERRE	Montant:	2 128.16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-08	13611	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6599)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6599)		1 766.02 \$	
2022-04-11	112391	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8300)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8300)		362.14 \$	
No paiement:	S16781	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	59121	Nom:	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	Montant:	1 408.44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-22	FAC44412	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME (2022-9105)			Anik Fortin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9105)		1 408.44 \$	
No paiement:	S16782	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	156.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16782	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	156.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-06	MUN13434-1	RECLAMATION 2021-34R (2022-9071)			Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2022-9071)		156.00 \$	
No paiement:	S16783	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04827	Nom:	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant:	520.07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-08	154657	ACHAT D'UNE SCIE D'ELEGAGE POUR L'HORTICULTURE (2022-6072)			Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6072)		290.82 \$	
2022-04-05	154583	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8287)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8287)		57.19 \$	
2022-04-08	154658	ACHAT DE CHAINES POUR OUTIL - FORESTERIE (2022-6071)			Eric Painchaud	Marie-Eve Ferland (2022-6071)		172.06 \$	
No paiement:	S16784	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04543	Nom:	CULTURE MONTEREGIE	Montant:	145.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	23-160	ADHESION ANNUELLE 2022-2023 (2022-6639)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6639)		145.00 \$	
No paiement:	S16785	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03119	Nom:	DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant:	221.26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-05	9906083	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6574)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6574)		80.76 \$	
2022-04-08	9911113	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2022-6509)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6509)		140.50 \$	
No paiement:	S16786	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04490	Nom:	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant:	454.15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	005355	INSPECTION HARNAIS POUR PATINAGE ARTISTIQUE (2022-1226)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1226)		454.15 \$	
No paiement:	S16787	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03036	Nom:	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	Montant:	22 182.99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-08	34267	LOCATION DE NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS -DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 (202			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (202		11 336.54 \$	
2022-04-08	34266	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUE -DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 (2021-9114)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (202		10 846.45 \$	
No paiement:	S16788	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	95481	Nom:	EQUIPEMENT ST-GERMAIN	Montant:	6 783.53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-21	298985	LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES (2022-9047)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9047)		6 783.53 \$	
No paiement:	S16789	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	444.96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	FA-89185	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6067)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6067)		444.96 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16790		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 95667	Nom: EQUIPEMENTS LEIKO INC,	Montant: 5 918.39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	1069	DEPOT DE 20% POUR ACHAT D'UN CAISSON D'ÉTANCHÉITÉ POUR TRAVAUX D'EXCAVAT	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1239)	5 918.39 \$
No paiement: S16791		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 205.95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-08	24756	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6600)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6600)	205.95 \$
No paiement: S16792		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX	Montant: 1 521.32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	754413	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	718.13 \$
2022-03-31	754412	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	8.38 \$
2022-03-31	754411	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	119.72 \$
2022-03-31	754410	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	675.09 \$
No paiement: S16793		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 04064	Nom: FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant: 1 496.74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	626872	ACHAT DE BOÎTES POUR LE DEMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE (2022-1231)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1231)	1 496.74 \$
No paiement: S16794		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 05888	Nom: FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant: 663.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-03	2022-0986	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)	663.98 \$
No paiement: S16795		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 2 003.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-08	03P44753	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8296)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8296)	1 021.62 \$
2022-04-05	03P43933	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6575)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6575)	840.49 \$
2022-04-04	03P42819	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8246)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8246)	14.55 \$
2022-04-04	03P43831	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8246)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8246)	40.95 \$
2022-04-08	03P44761	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8296)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8296)	86.00 \$
No paiement: S16796		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 03560	Nom: GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	Montant: 3 296.79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	F3504249	ACHAT DE PEINTURE POUR MARQUAGE DE PELOUSE (2022-1180)	Maxime Fournier	Sébastien Gravel (2022-1180)	3 296.79 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16797	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	95473	Nom:	HELENE DOYON	Montant:	2 042.24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-22	2022015	FORMATION POUR LES ELUS (2022-1084)			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux (2022-1084)		2 042.24 \$	
No paiement:	S16798	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	63.24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-02	3963	IMPRESSION DE CARTES D'AFFAIRE (2022-1129)			Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1129)		63.24 \$	
No paiement:	S16799	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	00613	Nom:	INSIGHT CANADA INC	Montant:	266.94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-08	721715710	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1065)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1065)		266.94 \$	
No paiement:	S16800	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04179	Nom:	INTER BOUCHERVILLE INC	Montant:	1 185.87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-06	840533	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6586)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6586)		93.48 \$	
2022-04-07	840691	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8293)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8293)		615.46 \$	
2022-04-06	840582	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8284)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8284)		476.93 \$	
No paiement:	S16801	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04797	Nom:	KEREN PENNEY	Montant:	1 386.95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-05	1727	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2022-4003)			Catherine Langevin	Jacques Des Ormeaux (2022-4003)		1 386.95 \$	
No paiement:	S16802	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	172.77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-29	180997	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		62.83 \$	
2022-03-29	180998	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		109.94 \$	
No paiement:	S16803	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	95893	Nom:	LOUISE LAPLANTE	Montant:	349.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-22	20220322-1	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA 2/2 (2022-6641)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6641)		349.52 \$	
No paiement:	S16804	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04702	Nom:	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant:	795.29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	24808894-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1240)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1240)		795.29 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16805	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	473.07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	21214052-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8266)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8266)		13.75 \$	
2022-04-04	21214363-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8281)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8281)		359.69 \$	
2022-04-05	21214363-01	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8281)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8281)		99.63 \$	
No paiement:	S16806	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	95656	Nom:	MARIE NORMANDIN	Montant:	480.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-18	2022-002	SERVICES PROFESSIONNELS - CHARGÉE DE PROJET POUR ENTENTE DE PARTENARIA			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6640)		480.00 \$	
No paiement:	S16807	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131.07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-06	330207	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131.07 \$	
No paiement:	S16808	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	51879	Nom:	MELISSA ROCH	Montant:	1 341.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	20220331	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA ET STRETCHING -HIVER 2022 (2022-6642)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6642)		1 341.70 \$	
No paiement:	S16809	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	511.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	994081	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8279)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8279)		511.90 \$	
No paiement:	S16810	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	59322	Nom:	NATHALIE COUTU	Montant:	900.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-20	022	ENSEIGNEMENT DE COURS - TAI CHI (2022-6643)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6643)		900.00 \$	
No paiement:	S16811	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	1 305.09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-06	301716	TRAITEMENT CHIMIQUE, ANALYSE DE LEGIONNELLE - CONDENSATEUR TOUR D'EAU DE			Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)		781.95 \$	
2022-04-08	301862	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2021-9096)			Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)		523.14 \$	
No paiement:	S16812	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	18.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	405596901	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1153)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1153)		18.98 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16813	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	126.36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	K98837	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8275)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8275)		126.36 \$	
No paiement:	S16814	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	51529	Nom:	PG SOLUTIONS INC.	Montant:	127.34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-08	STD47865	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS MARS 2022 (2022-9052)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9052)		127.34 \$	
No paiement:	S16815	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	1 185.93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	21022/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8280)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8280)		1 185.93 \$	
No paiement:	S16816	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05029	Nom:	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant:	1 945.95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-07	443204-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8229)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8229)		1 943.38 \$	
2022-04-07	443204-01	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8229)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8229)		2.57 \$	
No paiement:	S16817	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03621	Nom:	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant:	1 111.04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-05	132848	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8272)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8272)		1 111.04 \$	
No paiement:	S16818	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	03742	Nom:	PIVIN ET DRAPEAU INC	Montant:	274.79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-12-15	57878	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 57443 (2021-9103)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2021-9103)		(274.79 \$)	
2022-04-06	58654	PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GUERITE (2022-9016)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9016)		549.58 \$	
No paiement:	S16819	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	05742	Nom:	PREFAIR IMRICO LTEE	Montant:	878.52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-11-24	020036175	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 393313 (2021-1626)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1626)		(292.85 \$)	
2022-04-07	F394729	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1229)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1229)		1 171.37 \$	
No paiement:	S16820	Date:	2022-05-02	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	1 711.86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	Q2068956	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - FEVRIER 2022 (2022-9027)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9027)		766.28 \$	
2022-03-31	Q2068869	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - MARS 2022 (2022-9027)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9027)		945.58 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16821		2022-05-02	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	290.56 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	0527059	ACHAT DE MATÉRIAUX (2022-6065)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6065)	90.58 \$
2022-04-06	0527227	ACHAT OUTILS ET RALLONGE IMPACT (2022-6068)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6068)	129.82 \$
2022-04-06	0527228	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8274)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8274)	70.16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16822		2022-05-02	03519	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	17 246.25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-02	2530365	SERVICES PROFESSIONNELS - 2E FACTURE PROGRESSIVE POUR L'AUDIT DU RAPPORT		Jasmin Savard	Jasmin Savard (2021-9154)	17 246.25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16823		2022-05-02	05020	ROBERT HYDRAULIQUE INC.	2 450.94 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	00418610	INSPECTION ANNUELLE SUR VEHICULE (2022-8267)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8267)	2 450.94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16824		2022-05-02	04799	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	367.92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	41134	MAIN-D'OEUVRE POUR APPEL DE SERVICE AU 81 HOOPER (2022-6609)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6609)	195.46 \$
2022-04-01	40113	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 - 325 DU GOLF (2022-6632)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6632)	172.46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16825		2022-05-02	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	95.08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	269167	REPRODUCTION DE CLÉS (2022-6421)		Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-6421)	5.46 \$
2022-04-04	270029	REPRODUCTION DE CLES (2022-6066)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6066)	25.87 \$
2022-04-07	270163	ACHAT DE CADENAS ET REPRODUCTION DE CLES (2022-6070)		Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6070)	63.75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16826		2022-05-02	04747	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	905.13 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	19319	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE LA PORTE D'ENTREE DU GARAGE (2022-6608)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6608)	579.47 \$
2022-04-07	19322	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION PORTE DU SERVICE DE L'AQUEDUC (2022-6608)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6608)	325.66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16827		2022-05-02	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE	61.25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-05	205036	BREVETS - PREMIERS SOINS (2022-6610)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6610)	61.25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16828		2022-05-02	02013	SOFTCHOICE CORPORATION	179.88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16828		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 02013	Nom: SOFTCHOICE CORPORATION	Montant: 179.88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	90606915	RENOUVELLEMENT DE LICENCE INFORMATIQUE (2022-1210)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1210)	179.88 \$
No paiement: S16829		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 05415	Nom: Source Omega inc.	Montant: 821.50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	INV-000841	ENTRETIEN DE 4 ABREUVOIRS AU CENTRE DE LOISIRS (2022-1233)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1233)	821.50 \$
No paiement: S16830		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 95684	Nom: STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	Montant: 884.16 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-07	090490	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6125)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6125)	884.16 \$
No paiement: S16831		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 6 743.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	FC-304935	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-1192)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1192)	5 172.01 \$
2022-04-07	FC-305289	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2022-6619)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6619)	1 012.47 \$
2022-03-25	FC-304859	CAISSES DE BOIS POUR ENTREPOSAGE DE PIECES DE BACS ROULANTS (2022-6063)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6063)	160.97 \$
2022-04-01	FC-305123	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-1192)	Sylvain Bujold	Éric Painchaud (2022-1192)	398.16 \$
No paiement: S16832		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 1 367.28 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	14512954-00	ACHAT DE DEMI-MASQUES 3M (2022-1157)	Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1157)	386.96 \$
2022-03-23	14518685-00	ACHAT DE GANTS ET DE VESTES H-VISIBILITE (2022-1166)	Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1166)	907.84 \$
2022-03-23	14518685-01	ACHAT DE VESTES H-VISIBILITE (2022-1166)	Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1166)	72.48 \$
No paiement: S16833		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 04207	Nom: UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant: 316.18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	156427	INSCRIPTION AU JAM 2022 (2022-6464)	Stéphanie Fournier	Patricia Gutierrez (2022-6464)	316.18 \$
No paiement: S16834		Date: 2022-05-02	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 244.72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	24783892	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8269)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8269)	33.36 \$
2022-04-04	24784827	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8273)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8273)	211.36 \$
No paiement: S16835		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05705	Nom: AXIA SERVICES	Montant: 1 517.67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16835	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05705	Nom: AXIA SERVICES	Montant: 1 517.67 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-12	42079	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER HORS CONTRAT - NETTOYAGE DES TAPIS D'HIVER (2	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2021-9060)	1 517.67 \$
No paiement: S16836	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 1 977.58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	405379	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE - DOSSIER 21490/31 M. MARCOTTE (2	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)	528.89 \$
2022-04-07	406409	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE - DOSSIER 21490/31 M. MARCOTTE (2	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)	747.34 \$
2022-04-07	406393	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE - DOSSIER 21490/32 - S. CHARENTE (2	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)	701.35 \$
No paiement: S16837	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 95676	Nom: CLAIRE MEILLEUR	Montant: 25.00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-28	017	ACHAT DE LIVRES (2022-6656)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6656)	25.00 \$
No paiement: S16838	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 119.03 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	154955	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8278)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8278)	119.03 \$
No paiement: S16839	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 6 498.40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	2022 18010282	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2022-1024)	46.84 \$
2022-04-22	2022 18010768	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	1 206.92 \$
2022-04-22	2022 18010733	ACHAT D'EMULPLUS (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	445.64 \$
2022-04-21	2022 18010722	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	942.22 \$
2022-04-25	2022 18010801	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	830.22 \$
2022-04-20	2022 18010699	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	3 026.56 \$
No paiement: S16840	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04490	Nom: DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant: 5 595.47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-19	135172.	ACHAT MATERIEL POUR LES ATELIERS KARIBOU (2022-1167)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1167)	1 764.46 \$
2022-04-22	135249	FRAIS D'INSTALLATION D'UN ARRET-BALLE (2021-1221)	Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1221)	2 242.01 \$
2022-04-19	135156	TOILE COUPE-VENT POUR TERRAIN DE TENNIS (2022-1176)	Eric Carignan	Sébastien Gravel (2022-1176)	1 589.00 \$
No paiement: S16841	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 233.40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-19	FC00428852	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6653)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6653)	233.40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16842		2022-05-12	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	482.51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-18	FA-89333	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8304)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8304)	32.98 \$
2022-04-21	FA-89379	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8306)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8306)	449.53 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16843		2022-05-12	03297	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	605.91 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	INV277260	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8320)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8320)	605.91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16844		2022-05-12	03399	EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE	5 541.41 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	8097406	INSPECTION ANNUELLE/TEST/AJUSTEMENT SUR VEHICULE (2022-8348)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8348)	2 006.30 \$
2022-03-17	8096595	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8208)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8208)	3 535.11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16845		2022-05-12	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	85.48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	625515	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1209)		Martin Latulippe	Anik Fortin (2022-1209)	85.48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16846		2022-05-12	05888	FRANCOIS ADAM SERVICES	663.98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-17	2022-0988	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)		Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)	663.98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16847		2022-05-12	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	49.65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-20	499899	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8330)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8330)	49.65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16848		2022-05-12	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	98.77 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-19	03P45124	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8307)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8307)	98.77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16849		2022-05-12	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC	55.17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-13	CW25314377	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-6651)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6651)	17.24 \$
2022-04-21	CW25328194	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-6651)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6651)	37.93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16850	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 95845	Nom: JIMEXS INC.	Montant: 463.66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-19	245094	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8331)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8331)	192.82 \$
2022-04-20	245274	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8338)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8338)	270.84 \$

No paiement: S16851	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 738.59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-21	210422	SERVICE DE TRADUCTION - DIVERS DOCUMENTS (2022-4004)	Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)	738.59 \$

No paiement: S16852	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 127.89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-13	181415	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	36.70 \$
2022-04-13	181416	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	91.19 \$

No paiement: S16853	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 270.49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-20	CW25325387	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	146.79 \$
2022-04-19	CWQ25322309	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	31.45 \$
2022-04-20	CWQ25325388	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	57.65 \$
2022-04-12	CW25311767	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	34.60 \$

No paiement: S16854	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 3 418.95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-01	24229176-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-1791)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2021-1791)	141.97 \$
2022-04-20	24808894-03	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1240)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1240)	271.80 \$
2022-04-18	24808894-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1240)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1240)	2 180.07 \$
2022-04-18	24808894-02	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1240)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1240)	271.80 \$
2022-04-22	24774859-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6507)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6507)	553.31 \$

No paiement: S16855	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 754.58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-31	37675	TRAVAUX ELECTRIQUES SUR CLIGNOTANT INTERSECTION RIVERSIDE/ARGYLE (2022-66	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6683)	536.13 \$
2022-03-31	37676	TRAVAUX ELECTRIQUES - GOLF MUNICIPAL (2022-6683)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6683)	218.45 \$

No paiement: S16856	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 2 086.79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16856	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 2 086.79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	21213423-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8226)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8226)	446.91 \$
2022-04-13	21213108-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6620)	Sébastien Gravel	Sylvain Bujold (2022-6620)	484.55 \$
2022-04-14	21214052-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8266)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8266)	6.88 \$
2022-04-14	21215260-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8328)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8328)	86.84 \$
2022-04-13	21214988-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8314)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8314)	41.07 \$
2022-04-12	21214988-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8314)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8314)	324.16 \$
2022-04-12	21214959-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8303)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8303)	93.84 \$
2022-04-12	21214892-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8303)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8303)	105.76 \$
2022-04-21	21215601-00	ACHAT D'HUILE A MOTEUR (2022-8343)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8343)	411.47 \$
2022-04-19	21215260-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8328)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8328)	30.86 \$
2022-04-11	21209298-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8303)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8303)	54.45 \$

No paiement: S16857	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 196.61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-13	330428	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65.54 \$
2022-04-20	330605	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131.07 \$

No paiement: S16858	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 1 787.86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-15	8732	GESTION PARASITAIRE - TRAITEMENT POUR FOURMIS CHARPENTIERES A LA BIBLIOTHE	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6633)	1 667.14 \$
2022-04-13	8717	GESTION PARASITAIRE - AVRIL 2022 (2019-9000)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2019-9000)	120.72 \$

No paiement: S16859	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 95466	Nom: MSPKUSTOMS	Montant: 5 932.99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-13	20220413	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-6625)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6625)	1 627.85 \$
2022-04-13	20220413-1	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-8207)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8207)	2 835.15 \$
2022-04-13	20220413-2	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-8355)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8355)	1 469.99 \$

No paiement: S16860	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE	Montant: 941.65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	301931	TRAVAUX SUR SYSTEME DE REFRIGERATION DE L'ARENA (2021-9096)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)	941.65 \$

No paiement: S16861	Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 28.92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-19	405630604	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1153)	Martin Latulippe	Francis Blondeau (2022-1153)	28.92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16862		2022-05-12	59335	NUTRITION'LL	600.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-20	85	ENSEIGNEMENT DE COURS - BOOTCAMP HIVER 2022 (2022-6644)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6644)	600.00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16863		2022-05-12	05955	ORIZON MOBILE	767.86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-12	998605	VERIFICATION D'UNE RADIO (2022-8262)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8262)	27.02 \$
2022-04-11	998531	ACHAT D'UNE RADIO MOBILE NEXEDGE KENWOOD (2022-8262)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8262)	740.84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16864		2022-05-12	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	1 760.27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-21	C03933	ACHAT D'ENSEMBLES D'OUTILS (2022-8340)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8340)	1 760.27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16865		2022-05-12	01304	PARAGRAPH LIBRAIRIE	332.61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-15	217157	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	34.60 \$
2022-04-15	217158	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	162.62 \$
2022-04-08	217053	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	80.80 \$
2022-04-22	217259	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	15.74 \$
2022-04-22	217258	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	38.85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16866		2022-05-12	59991	PAUL IMBEAULT	1 757.74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-08	036	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 28 MARS AU 8 AVRIL 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)	1 757.74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16867		2022-05-12	59631	PIECES D'AUTO SUPER	1 634.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-19	41413/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8332)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8332)	21.34 \$
2022-04-11	28274/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8299)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8299)	153.96 \$
2022-04-19	41451/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8332)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8332)	373.83 \$
2022-04-19	41362/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8332)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8332)	400.63 \$
2022-04-14	34653/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8324)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8324)	504.13 \$
2022-04-12	31407/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8308)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8308)	180.12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16868		2022-05-12	05751	PNEUS SOUTHWARD	740.44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16868	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05751	Nom:	PNEUS SOUTHWARD	Montant:	740.44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-12	147026	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8311)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8311)		740.44 \$	
No paiement:	S16869	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05742	Nom:	PREFAIR IMRICO LTEE	Montant:	292.85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	F394781	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1237)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1237)		195.23 \$	
2022-04-12	F394765	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1691)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-1691)		97.62 \$	
No paiement:	S16870	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04116	Nom:	PRESCOTT S.M.	Montant:	309.57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-19	506604	ACHAT DE PAPIER BRUN (2022-1258)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1258)		309.57 \$	
No paiement:	S16871	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	34 505.84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	Q2069409	REPLACEMENT DE POSTES DE CLIENTS LEGERS (2021-1623)			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux (2021-1623)		34 505.84 \$	
No paiement:	S16872	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	366.66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-13	121776	RELIURE DE VOLUMES (2022-1057)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2022-1057)		366.66 \$	
No paiement:	S16873	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	01272	Nom:	RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant:	275.57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	PSO019951-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8319)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8319)		172.23 \$	
2022-04-14	PSO019948-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8319)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8319)		103.34 \$	
No paiement:	S16874	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	03143	Nom:	ROBERT BOILEAU INC	Montant:	347.80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	91054	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA SURFACEUSE (2022-8305)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8305)		347.80 \$	
No paiement:	S16875	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04799	Nom:	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant:	258.69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-22	41414	APPEL DE SERVICE AU 81 HOOPER (2022-6645)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6645)		258.69 \$	
No paiement:	S16876	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	367.92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16876		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 367.92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	28546	APPEL DE SERVICE A L'HOTEL DE VILLE (2022-6626)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6626)	367.92 \$
No paiement: S16877		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 663.17 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-20	270499	REPRODUCTION DE CLES (2022-6628)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6628)	80.48 \$
2022-04-19	270452	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - CENTRE DE LOISIRS (2022-1222)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1222)	582.69 \$
No paiement: S16878		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 00290	Nom: SIGNAL SERVICES INC	Montant: 969.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	115000	ACHAT DE MATERIEL DE SIGNALISATION (2022-1177)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1177)	969.70 \$
No paiement: S16879		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 05415	Nom: Source Omega inc.	Montant: 895.42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	INV-000854	ENTRETIEN DE DEUX ABREUVOIRS A L'ARENA (2022-1233)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1233)	722.04 \$
2022-04-11	INV-000853	ENTRETIEN D'UN ABREUVOIR AU CENTRE DE LOISIRS (2022-1233)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1233)	173.38 \$
No paiement: S16880		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 95684	Nom: STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	Montant: 494.51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-14	090568	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6127)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6127)	172.46 \$
2022-04-11	090529	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6126)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6126)	322.05 \$
No paiement: S16881		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 376.66 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-14	14579335-00	ACHAT DE GANTS DE TRAVAIL (2022-1261)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1261)	376.66 \$
No paiement: S16882		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 95458	Nom: TEXPRIM	Montant: 74.54 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-14	1279	IMPRESSION DE CARTES D'AFFAIRE (2022-1247)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2022-1247)	74.54 \$
No paiement: S16883		Date: 2022-05-12	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 2 082.73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	2120-661	SERVICES INFORMATIQUES DU 27 MARS AU 9 AVRIL 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9025)	2 082.73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16884	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	95743	Nom:	VANESSA CREATIONS	Montant:	103.48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-11	1936	ACHAT D'AUTOCOLLANTS AIMANTÉS (2022-6601)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6601)		103.48 \$	
No paiement:	S16885	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	04811	Nom:	W. COTE & FILS LTÉE	Montant:	396.75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-14	FC-038383	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8282)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8282)		396.75 \$	
No paiement:	S16886	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	52403	Nom:	WILLIAM BASTIEN	Montant:	1 720.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-19	27	ENSEIGNEMENT DE COURS - KARATE HIVER 2022 (2022-6679)			Eric Carignan	Martin Latulippe (2022-6679)		1 720.00 \$	
No paiement:	S16887	Date:	2022-05-12	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	2 369.22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-22	24813693	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6647)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6647)		85.54 \$	
2022-04-13	24798499	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8317)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8317)		1 964.68 \$	
2022-04-14	24800633	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8321)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8321)		319.00 \$	
No paiement:	S16888	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03115	Nom:	ACKLANDS - GRAINGER INC.	Montant:	450.47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-21	9286460325	ACHAT DE MITAINES -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-1106)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-1106)		450.47 \$	
No paiement:	S16889	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	02489	Nom:	APSAM - ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTE ET LA SECURITE D	Montant:	801.12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	22719	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-6763)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6763)		801.12 \$	
No paiement:	S16890	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	02700	Nom:	ARCHE DE NOE	Montant:	86.23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	6711	SERVICE ANIMALIER (2022-9018)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9018)		86.23 \$	
No paiement:	S16891	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	81 390.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-03	508349	RENOUVELLEMENT DE POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITE DU 16 FEVRIER 2022			Maxime Marquis			81 390.63 \$	
No paiement:	S16892	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05451	Nom:	Brodi Specialty products Ltd	Montant:	503.04 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16892	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05451	Nom:	Brodi Specialty products Ltd	Montant:	503.04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-27	INV17052	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8295)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8295)		503.04 \$	
No paiement:	S16893	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	593.70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	2022 18010982	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)			Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)		452.48 \$	
2022-04-27	2022 18011788	SERVICE DE RECEPTION D'ASPHALTE (2022-1024)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2022-1024)		70.02 \$	
2022-04-25	2022 18010973	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE ET/OU BETON (2022-1024)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2022-1024)		71.20 \$	
No paiement:	S16894	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	01225	Nom:	DE MARQUE INC	Montant:	1 185.85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	FVR26141	RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS EN LIGNE - 1 MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023 (2022-667)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6671)		1 185.85 \$	
No paiement:	S16895	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03119	Nom:	DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant:	55.36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	9919497	PIECES DE FONTAINE STERN WILLIAMS (2022-1260)			Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Maxime Fournier (2022-1260)		55.36 \$	
No paiement:	S16896	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	1 356.66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	FC00429936	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6655)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6655)		187.69 \$	
2022-04-25	FC00429935	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6655)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6655)		44.73 \$	
2022-04-22	FC00429737	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6655)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6655)		1 124.24 \$	
No paiement:	S16897	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	59083	Nom:	ELITE MEDIC INC.	Montant:	59.68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	EMS-728	ACHAT DE SACS EN NYLON (2022-1268)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1268)		59.68 \$	
No paiement:	S16898	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	5 432.57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	3573	TRAVAUX D'ABATTAGE - 2022 (2020-4018)			Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)		5 432.57 \$	
No paiement:	S16899	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	23.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	57638	COLLANTS POUR COROPLASTE - FÊTE DE LA FAMILLE (2022-1289)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1289)		23.00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16900	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	72.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	45108	ACHAT DE PRODUITS DE SOUDURE - PROPANE (2022-6665)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6665)		72.63 \$	
No paiement:	S16901	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	408.36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	FA-89471	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6681)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6681)		408.36 \$	
No paiement:	S16902	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03297	Nom:	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant:	648.15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-27	INV277442	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8352)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8352)		648.15 \$	
No paiement:	S16903	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	9 052.20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	INV54639	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8313)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-8313)		9 052.20 \$	
No paiement:	S16904	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03492	Nom:	EXCAVATION C.G. 2 INC.	Montant:	5 369.96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	1870	LIBERATION DEFINITIVE DE LA RETENUE - VEGETAUX			Eric Painchaud			5 369.96 \$	
No paiement:	S16905	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	58887	Nom:	FNX-INNOV	Montant:	46 381.96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	398269-A	SERVICES PROFESSIONNELS - CONTROLES DES MATERIAUX POUR LA PERIODE SE TEF			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9098)		24 137.16 \$	
2022-04-25	398270-A	SERVICES PROFESSIONNELS - CONTROLE DES MATERIAUX POUR LA PERIODE SE TERM			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux (2021-9143)		17 864.82 \$	
2022-04-25	398268-A	SERVICES PROFESSIONNELS - CONTROLE DES MATERIAUX POUR LA PERIODE SE TERM			Eric Painchaud	Jasmin Savard (2022-9108)		4 379.98 \$	
No paiement:	S16906	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	84.67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-04	625495	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1209)			Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1209)		84.67 \$	
No paiement:	S16907	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05888	Nom:	FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant:	663.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-24	2022-0989	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)			Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)		663.98 \$	
No paiement:	S16908	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	224.20 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16908		2022-05-19	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	224.20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-09	M30015760378	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	224.20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16909		2022-05-19	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	3 998.31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-27	03P47052	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8377)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8377)	224.48 \$
2022-04-27	03P43102	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8368)	344.96 \$
2022-04-29	03P40653	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8354)	667.17 \$
2022-04-28	03P47095	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8390)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8390)	133.44 \$
2022-04-26	03P46806	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8354)	226.19 \$
2022-04-28	03P47047	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8390)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8390)	1 096.87 \$
2022-04-28	03P47039	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8370)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8370)	1 190.50 \$
2022-04-27	03P47009	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8368)	114.70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16910		2022-05-19	54678	GROUPE BR METAL INC.	36 993.21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	27304	ACHAT D'ILOTS MULTIMATIÈRES (2021-1487)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021-1487)	36 993.21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16911		2022-05-19	05776	GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC. (LE)	5 898.22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-29	FAD073279	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES PARTICULES FONGIQUES TOTALES AÉRIENNES	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-4022)	2 828.39 \$
2022-04-27	FAD073127	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES PARTICULES FONGIQUES TOTALES AÉRIENNES	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-4019)	3 069.83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16912		2022-05-19	59197	IMPRESSION ND	293.19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-26	4207	ACHAT DE PANNEAUX DE COROPLAST POUR LES MARDIS ET JEUDIS DE LA PLACE (2021-1487)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1271)	293.19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16913		2022-05-19	59278	INDUKTION GROUPE CONSEIL	862.31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-30	MTL-4218	SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE - AVENUE DE PUTNEY (2021-4016)	Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2021-4016)	862.31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16914		2022-05-19	00613	INSIGHT CANADA INC	1 141.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-27	721730462	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1287)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1287)	678.35 \$
2022-04-26	721729273	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1285)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1285)	462.66 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16915	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	02376	Nom:	INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC (LES)	Montant:	580.62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	15478	REPARATION DE COUSSIN D'UNE MINIBANDE A L'ARENA (2022-1238)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1238)		580.62 \$	
No paiement:	S16916	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04179	Nom:	INTER BOUCHERVILLE INC	Montant:	291.94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	842233	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8372)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8372)		291.94 \$	
No paiement:	S16917	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04270	Nom:	IPL NORTH AMERICA INC.	Montant:	45 596.33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	RX-434431	ACHAT DE BACS ROULANTS - RECYCLAGE (2022-9038)			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		45 596.33 \$	
No paiement:	S16918	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	4 448.13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	181701	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		19.90 \$	
2022-04-29	181693	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		734.95 \$	
2022-04-26	181550	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		84.84 \$	
2022-04-26	181549	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		61.85 \$	
2022-04-26	181547	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		417.11 \$	
2022-04-26	181521	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		998.92 \$	
2022-04-26	181520	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		707.70 \$	
2022-04-26	181546	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		945.79 \$	
2022-04-29	181703	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		103.85 \$	
2022-04-26	181556	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		139.44 \$	
2022-04-29	181702	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		51.29 \$	
2022-04-29	181694	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		182.49 \$	
No paiement:	S16919	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	73.40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	CW25338578	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)			Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)		73.40 \$	
No paiement:	S16920	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95476	Nom:	LUCILLE ANGERS	Montant:	2 190.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	2022-03	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAIL DE SOUTIEN AU GREFFE POUR LA PÉRIODE DU			Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4011)		2 190.00 \$	
No paiement:	S16921	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	04718	Nom:	M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant:	1 620.74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16921		2022-05-19	04718	M. BRIEN ELECTRIQUE INC	1 620.74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-22	37893	TRAVAUX ELECTRIQUES SUR L'ECLAIRAGE DE RUE - SECTEUR D'ALSACE (2022-1144)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1144)	1 620.74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16922		2022-05-19	05896	MACPEK INC.	1 246.83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-29	21216280-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8374)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8374)	372.13 \$
2022-04-27	21216055-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8360)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8360)	242.28 \$
2022-04-29	21216148-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8371)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8371)	548.70 \$
2022-04-28	21216236-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8373)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8373)	83.72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16923		2022-05-19	05690	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	1 306.64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	97159	ACHAT D'UN PISTOLET GRAISSEUR - EXPLOITATION DE LA PISCINE INTERIEURE (2022-1305)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1305)	47.09 \$
2022-04-29	97130	ACHAT DE DEMI-MASQUES 3M POUR LES TRAVAUX PUBLICS (2022-1291)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1291)	1 259.55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16924		2022-05-19	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	969.65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-27	167432	ACHAT DE PAILLIS DE CEDRE (2022-6218)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6218)	323.22 \$
2022-04-28	167500	ACHAT DE PAILLIS DE CEDRE (2022-6218)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6218)	646.43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16925		2022-05-19	04199	NAVADA LTÉE	2 044.37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-11	302123	LIVRAISON D'HUILE AMMONIAC SEMI SYNTHETIQUE POUR L'ARENA (2022-6534)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6534)	1 513.19 \$
2022-04-29	303132	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX ET LIVRAISON A L'ARENA (2022-6687)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6687)	531.18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16926		2022-05-19	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	120.55 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-28	405665026	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1293)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1293)	56.78 \$
2022-04-28	405665985	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU - CAMP DE JOUR (2022-1293)	Dominique-Anne Soucie	Éric Painchaud (2022-1293)	63.77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16927		2022-05-19	01304	PARAGRAPHÉ LIBRAIRIE	1 372.33 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-26	217279	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	1 372.33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16928	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 59991	Nom: PAUL IMBEAULT	Montant: 1 757.74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-06	038	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 25 AVRIL AU 6 MAI 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020-09-15)	1 757.74 \$

No paiement: S16929	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 1 658.38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-25	48118/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8350)	27.09 \$
2022-04-25	48557/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8350)	125.72 \$
2022-04-25	48893/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8350)	295.01 \$
2022-04-25	48869/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8350)	896.21 \$
2022-04-26	50463/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8356)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8356)	314.35 \$

No paiement: S16930	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 03621	Nom: PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant: 7 990.06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	133208	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8364)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-8364)	7 990.06 \$

No paiement: S16931	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 05062	Nom: Piquets Bertrand Inc.	Montant: 287.44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	13849	ACHAT DE PIQUETS POUR LA FORESTERIE (2022-1272)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-1272)	287.44 \$

No paiement: S16932	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 00196	Nom: PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant: 732.74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	F0215251 00	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - APPEL DE SERVICE SUR VEHICULE (2022-8341)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8341)	732.74 \$

No paiement: S16933	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04116	Nom: PRESCOTT S.M.	Montant: 16.05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-27	507500	NETTOYANT POUR STAINLESS - EXPLOITATION DES PISCINES (2022-1248)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1248)	16.05 \$

No paiement: S16934	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 622.00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	0528333	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6076)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6076)	139.28 \$
2022-04-27	0528291	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8367)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8367)	482.72 \$

No paiement: S16935	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 05942	Nom: R.D. ELECTRIQUE	Montant: 28.73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-22	440848	REPARATION SAC EUREKA HEPA (2022-6753)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6753)	28.73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16936	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95545	Nom:	RDC PERFORMANCE	Montant:	1 887.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-26	4181	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6654)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6654)		1 887.90 \$	
No paiement:	S16937	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	429.60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-27	121979	RELIURE DE VOLUMES (2022-1057)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2022-1057)		429.60 \$	
No paiement:	S16938	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03143	Nom:	ROBERT BOILEAU INC	Montant:	2 097.14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-25	91141	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8346)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8346)		2 097.14 \$	
No paiement:	S16939	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	111.82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	270787	REPRODUCTIONS DE CLÉS (2022-6662)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6662)		88.82 \$	
2022-04-26	270704	REPRODUCTION DE CLES (2022-8353)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8353)		23.00 \$	
No paiement:	S16940	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	02109	Nom:	SIGNOPLUS	Montant:	197.47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-22	FC 85908	PANNEAUX POUR LA SENSIBILISATION AUX POLLINISATEURS (2022-1223)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-1223)		197.47 \$	
No paiement:	S16941	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	114.33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	921	ABONNEMENT MENSUEL - FRAIS TRANSACTIONNEL - AVRIL 2022 (2022-9037)			Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9037)		114.33 \$	
No paiement:	S16942	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	95684	Nom:	STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	Montant:	441.50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	090748	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6128)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6128)		441.50 \$	
No paiement:	S16943	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	05745	Nom:	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	Montant:	862.31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-28	20220428	ENSEIGNEMENT DE COURS - MISE EN FORME ET VOLLEYBALL (2022-6686)			Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6686)		862.31 \$	
No paiement:	S16944	Date:	2022-05-19	Référence Fourn.:	03562	Nom:	TECH-MIX (BAUVAL)	Montant:	5 614.79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16944	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 03562	Nom: TECH-MIX (BAUVAL)	Montant: 5 614.79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-27	1044896	ASPHALTE TIEDE (2022-6660)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6660)	130.24 \$
2022-04-27	1044897	ASPHALTE TIEDE (2022-5029)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-5029)	2 782.60 \$
2022-04-27	1044899	ASPHALTE TIEDE (2022-6660)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6660)	259.13 \$
2022-04-29	1045115	ASPHALTE TIEDE (2022-5030)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-5030)	2 442.82 \$

No paiement: S16945	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 04924	Nom: TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant: 5 433.44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	425435	ACHAT CLIMATISEUR POUR LE 349 RIVERSIDE (2022-1275)	Yannick Raymond	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1275)	5 433.44 \$

No paiement: S16946	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training	Montant: 7 672.18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-25	1342	ANIMATION DE L'ACTIVITÉ BASKETBALL (2022-6685)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6685)	239.96 \$
2022-04-25	1341	ENSEIGNEMENT DE COURS (2022-5032)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2022-5032)	7 432.22 \$

No paiement: S16947	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 03918	Nom: TRAFIC INNOVATION INC	Montant: 971.54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-25	00417907	REPARATION D'UNE UNITE SOLAIRE (2022-6069)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6069)	971.54 \$

No paiement: S16948	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 59630	Nom: BATTERIES EXPERT VPZBE INC	Montant: 241.45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-28	V1764393	REPARATION DE COUTURE DE SIEGE DE VEHICULE (2022-8369)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8369)	241.45 \$

No paiement: S16949	Date: 2022-05-19	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 1 902.64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-27	24820896	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8347)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8347)	103.47 \$
2022-04-26	24818205	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8347)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8347)	1 799.17 \$

No paiement: S16950	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 03115	Nom: ACKLANDS - GRAINGER INC.	Montant: 225.24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-05	9302585907	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-1106)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-1106)	225.24 \$

No paiement: S16951	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04621	Nom: ADF DIESEL	Montant: 55.36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-05	FA07-198482	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6690)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6690)	55.36 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16952	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	02837	Nom:	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant:	559.05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	361992	ACHAT DE CROCHETS POUR PLANCHE DORSALE ET BANDES ANTI-DERAPANTES (2022-			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1299)		559.05 \$	
No paiement:	S16953	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	02700	Nom:	ARCHE DE NOE	Montant:	459.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-01	6725	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL DE MAI 2022 (2022-9018)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-		459.90 \$	
No paiement:	S16954	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03402	Nom:	BETONS LONGUEUIL (1982) INC (LES)	Montant:	1 034.78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	160655	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6075)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6075)		1 034.78 \$	
No paiement:	S16955	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04923	Nom:	BIBLIO RPL LTEE	Montant:	2 588.09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	0085-31931	ACHAT ÉTIQUETTES DE DÉTECTION RFID POUR LIVRES (2022-1297)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-1297)		2 588.09 \$	
No paiement:	S16956	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	02016	Nom:	CERTIFLO INC.	Montant:	3 177.97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	91230	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8362)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8362)		1 155.83 \$	
2022-05-03	91228	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8389)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8389)		2 022.14 \$	
No paiement:	S16957	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	904.21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	220419	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9015)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9015)		904.21 \$	
No paiement:	S16958	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	7 308.19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	2022 18013644	SERVICE DE REBUT-ASPHALTE (2022-1024)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2022-1024)		59.60 \$	
2022-05-06	2022 18014625	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2022-1024)		30.90 \$	
2022-05-04	2022 18014330	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)			Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)		172.65 \$	
2022-04-26	2022 18011452.	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)			Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		532.96 \$	
2022-05-03	2022 18013713	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)			Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)		176.75 \$	
2022-05-05	2022 18014286	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)			Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		799.44 \$	
2022-05-06	2022 18014856	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)			Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		274.89 \$	
2022-05-05	2022 18014287	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)			Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		186.04 \$	
2022-05-04	2022 18014197	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)			Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		1 104.18 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S16958	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 7 308.19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	2022 18013625	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	828.37 \$
2022-05-02	2022 18013616	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	793.24 \$
2022-05-02	2022 18013617	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	273.04 \$
2022-04-29	2022 18012926	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	836.70 \$
2022-04-29	2022 18012927	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	524.99 \$
2022-04-26	2022 18011451.	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	714.44 \$

No paiement: S16959	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 03119	Nom: DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant: 310.68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-06	9897064	ACHAT DE MATERIEL POUR LE CHALET DE LA PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2022-6751)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6751)	310.68 \$

No paiement: S16960	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04490	Nom: DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant: 4 440.29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	135384	ACHAT DE MATERIEL POUR LES TERRAINS DE BASEBALL (2022-1204)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1204)	3 672.14 \$
2022-05-05	135423	ACHAT MATERIEL POUR PROGRAMME KARIBOU (2022-1312)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1312)	124.75 \$
2022-05-03	135385	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-1176)	Maxime Fournier	Sébastien Gravel (2022-1176)	643.40 \$

No paiement: S16961	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 145.45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	146013	ACHAT DE COUVRE SIEGE DE TOILETTE (2022-6219)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6219)	145.45 \$

No paiement: S16962	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 95655	Nom: DISTRIBUTIONS PR INC.	Montant: 791.78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	FC00186752	ACHAT D'EQUIPEMENTS DE RANGEMENT (2022-8391)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8391)	791.78 \$

No paiement: S16963	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04060	Nom: DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	Montant: 6 393.63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	183005	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER 505-17-012831-212	Cassandra Comin Bergor		6 393.63 \$

No paiement: S16964	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 748.81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	FC00431308	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6522)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6522)	593.80 \$
2022-05-02	FC00431309	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6522)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6522)	155.01 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16965	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	632.36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	57684	RETRAIT ET DESTRUCTION D'UNE REPRODUCTION D'OEUVRE D'ART (2022-1294)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1294)		632.36 \$	
No paiement:	S16966	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05649	Nom:	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant:	2 305.48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	CM16596	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8418)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8418)		2 305.48 \$	
No paiement:	S16967	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03297	Nom:	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant:	274.54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	INV277604	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8352)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8352)		262.49 \$	
2022-05-06	INV277603	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8320)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8320)		12.05 \$	
No paiement:	S16968	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	02154	Nom:	EUROFINS ENVIRONEX	Montant:	349.77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-30	761710	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)		59.85 \$	
2022-04-30	761105	ANALYSE D'EAU DE BAINADE (2020-9000)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)		106.06 \$	
2022-04-30	761709	ANALYSE D'EAU POTABLE (2021-9155)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)		69.42 \$	
2022-04-30	760694	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)		8.38 \$	
2022-04-30	761801	ANALYSE D'EAU DE BAINADE (2020-9000)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)		106.06 \$	
No paiement:	S16969	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05560	Nom:	EXCAVATION CIVILPRO INC.	Montant:	3 910.22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	R04541	LIBERATION DE RETENUE - DECOMPTE # 2 -RÉPARATION D'UN BRIS D'AQUEDUC SUR LE			Eric Painchaud			3 910.22 \$	
No paiement:	S16970	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95647	Nom:	FONTAINE MOBILE	Montant:	689.85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	118	DEPOT LOCATION STATION REMORQUE - FETES DE SAINT-LAMBERT (2022-6689)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6689)		689.85 \$	
No paiement:	S16971	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	05888	Nom:	FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant:	663.98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-01	2022-0992	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)			Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)		663.98 \$	
No paiement:	S16972	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	229.12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-02	502272	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8375)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8375)		133.37 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16972		2022-05-26	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	229.12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-05	503166	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6530)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6530)	95.75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16973		2022-05-26	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	567.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	03P46852	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8354)	234.91 \$
2022-05-04	03P47893	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 03P43102 (2022-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8368)	(344.96 \$)
2022-05-04	03P47894	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 03P47039 (2022-8370)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8370)	(51.33 \$)
2022-05-05	03P48138	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8408)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8408)	728.94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16974		2022-05-26	05253	GROUPE CT (CT COPIEUR)	41.44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	584763	FRAIS DE BASE FACTURÉ POUR LA PERIODE DU 1ER AU 31 MAI 2022 (2022-6691)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6691)	41.44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16975		2022-05-26	60047	HFT COMMUNICATIONS	1 609.65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	4302	SERVICE DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - 11 AVRIL 2022 (2022-6691)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux (2022-9040)	1 609.65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16976		2022-05-26	59278	INDUKTION GROUPE CONSEIL	919.80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-30	MTL-4219	SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE - BOULEVARD MONTROSE (2022-6691)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux (2021-9161)	919.80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16977		2022-05-26	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	1 314.56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	842614	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8392)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8392)	1 314.56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16978		2022-05-26	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 292.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	181797	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	85.84 \$
2022-05-02	181796	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	32.44 \$
2022-05-02	181799	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	151.83 \$
2022-05-06	181904	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	151.94 \$
2022-05-06	181905	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	36.70 \$
2022-05-02	181798	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	67.03 \$
2022-05-06	181903	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	565.22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16978		2022-05-26	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 292.01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-06	181906	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	35.60 \$
2022-05-02	181803	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	27.19 \$
2022-05-02	181802	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	64.89 \$
2022-05-02	181801	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	52.38 \$
2022-05-02	181800	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	20.95 \$
No paiement: S16979		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 29.35 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	CW25355778	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Elizabeth Jacques	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	29.35 \$
No paiement: S16980		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 50952	Nom: LISE HARBEC	Montant: 480.00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-01	20220501	ANIMATION ATELIER CERVEAUX ACTIFS (2022-6684)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6684)	480.00 \$
No paiement: S16981		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 127.29 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-05	24946021-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - PARCS ET TERRAINS SPORTIFS (2022-1318)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1318)	127.29 \$
No paiement: S16982		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 826.99 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-04	21216656-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8394)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8394)	689.32 \$
2022-05-05	21216819-00	ACHAT D'OUTIL POUR ENTRETIEN DES VEHICULES (2022-8407)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8407)	146.06 \$
2022-05-05	21216656-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8394)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8394)	304.46 \$
2022-01-20	21208879-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 21208743-00 (2022-6776)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6776)	(312.85 \$)
No paiement: S16983		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 44.84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-06	97179	ACHAT DE SERVIETTES NETTOYANTES POUR MASQUES RESPIRATOIRES (2022-1316)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1316)	44.84 \$
No paiement: S16984		Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 697.46 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	167762	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2022-6078)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6078)	697.46 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:	S16985	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131.07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	331256	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131.07 \$	
No paiement:	S16986	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	1 161.94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-05	2706	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES 22TP04 - NIVELEUSES AVEC CHAUFFEUR (2022-903			Stéphanie Fournier	Jasmin Savard (2022-9032)		548.89 \$	
2022-02-10	2178	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES 22GN01- RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE SUR LE BOU			Stéphanie Fournier	Jasmin Savard (2022-9032)		613.05 \$	
No paiement:	S16987	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	184.79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	996461	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8398)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8398)		184.79 \$	
No paiement:	S16988	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95466	Nom:	MSPKUSTOMS	Montant:	3 286.97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-29	8358	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-8358)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8358)		1 802.32 \$	
2022-04-22	8337	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-8337)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8337)		1 484.65 \$	
No paiement:	S16989	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	95888	Nom:	MT VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOS INC.	Montant:	1 678.63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-03	34439	ACHAT PROTEK POUR EQUIPEMENTS MOTORISÉS (2022-8421)			Sébastien Gravel	Jasmin Savard (2022-8421)		1 678.63 \$	
No paiement:	S16990	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	2 118.81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	C08115	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8412)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8412)		2 118.81 \$	
No paiement:	S16991	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	01304	Nom:	PARAGRAPH LIBRAIRIE	Montant:	663.15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-06	217414	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)			Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)		663.15 \$	
No paiement:	S16992	Date:	2022-05-26	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	1 367.71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-04	60697/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8396)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8396)		524.84 \$	
2022-05-03	59729/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8396)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8396)		164.04 \$	
2022-05-05	63203/1	ACHAT DE SUPPORTS ARRIERES POUR EQUIPEMENTS MOTORISES (2022-8405)			Sébastien Gravel	Jasmin Savard (2022-8405)		678.83 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16993		2022-05-26	05029	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	758.19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-12	444550-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 443204-00 (2022-8229)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8229)	(700.29 \$)
2022-04-11	444516-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8229)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8229)	695.23 \$
2022-05-03	436816-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6680)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6680)	763.25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16994		2022-05-26	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	679.03 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-30	Q2071846	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - AVRIL 2022 (2022-9027)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9027)	679.03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16995		2022-05-26	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	158.32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	0528580	ACHAT D'OUTIL POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES (2022-8387)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8387)	73.47 \$
2022-05-03	0528585	ACHAT D'OUTIL POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULE (2022-8387)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8387)	84.85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16996		2022-05-26	59070	SODEM INC.	17 244.76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-30	021026	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - AVRIL 2022 (2022-9027)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9027)	17 244.76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16997		2022-05-26	03693	TENAQUIP	778.79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-02	14600320-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-1290)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Maxime Fournier (2022-1290)	778.79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16998		2022-05-26	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	27.34 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-03	PSQC0252071	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8384)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8384)	27.34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16999		2022-05-26	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	1 666.81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-25	2121-689	SERVICES INFORMATIQUES DU 10 AVRIL AU 23 AVRIL 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9025)	1 666.81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S17000		2022-05-26	04811	W. COTE & FILS LTÉE	1 041.90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-06	FC-038478	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8363)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8363)	1 041.90 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-05-01 AU 2022-05-31

No paiement: S17001	Date: 2022-05-26	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 40.13 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-06	24838451	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6694)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6694)	40.13 \$
Grand total :					7 753 037.51 \$



Transactions bancaires
Du : 2022-05-01 au : 2022-05-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2022-05-02	Intérêts sur obligations - VSL-2016-1	36 848,25
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Finance	129,97
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	135,86
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	160,64
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	920,92
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	1 413,62
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	105,86
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	1 225,70
2022-05-02	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	15 252,69
2022-05-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	111,47
2022-05-03	Salaires nets période 18	38 809,25
2022-05-03	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	772,22
2022-05-04	Déductions à la sources - fédéral - période 17	4 609,89
2022-05-04	Déductions à la sources - fédéral - période 17	33 427,53
2022-05-04	Déductions à la sources - provincial - période 17	105 176,84
2022-05-04	Remise - Pension alimentaire période 17	225,82
2022-05-09	Achat carte de crédit	3 528,48
2022-05-10	Salaires nets période 19	192 166,40
2022-05-10	Frais perception comptes de taxes	1 244,27
2022-05-11	Déductions à la sources - fédéral - période 18	716,65
2022-05-11	Déductions à la sources - fédéral - période 18	5 986,06
2022-05-11	Déductions à la sources - provincial - période 18	20 746,28
2022-05-11	Remise - Pension alimentaire période 18	312,92
2022-05-13	Remboursement - culture et loisirs	1 244,00
2022-05-16	Remboursement - culture et loisirs	1 069,87
2022-05-16	Frais bancaire pour B-CITI	48,20
2022-05-17	Salaires nets période 20	54 133,74
2022-05-18	Déductions à la sources - fédéral - période 19	4 658,43
2022-05-18	Déductions à la sources - fédéral - période 19	31 917,68
2022-05-18	Déductions à la sources - provincial - période 19	101 421,14
2022-05-18	Remise - Pension alimentaire période 19	237,65
2022-05-19	Remise - Régime de retraite des élus - période 20	3 018,99
2022-05-24	Salaires nets période 21	191 071,49
2022-05-26	Déductions à la sources - fédéral - période 20	3 030,24
2022-05-26	Déductions à la sources - fédéral - période 20	6 098,50
2022-05-26	Déductions à la sources - provincial - période 20	24 781,04
2022-05-26	Remise - Pension alimentaire période 20	237,65
2022-05-27	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	700,58
2022-05-31	Salaires nets période 22	37 510,28
	Total	925 350,36

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-mars à mi-avril 2022

Date effective de paiement : 2022-05-09

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre Foncier	Consultations du registre foncier	2.00 \$
Gutierrez, Patricia	IKEA	Achat de crochets - Bibliothèque	11.44 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	38.81 \$
	Zoom	Conférence Zoom	46.00 \$
	Enviroair Industries	Achat de pièces - Travaux publics	1 712.46 \$
	Ebay	Achat de pièces - Travaux publics	159.89 \$
	Rona	Achat d'ensemble de tuiles pour plancher de garage - Travaux publics	263.29 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Camp de jour	25.29 \$
Mercure, Mélissa	IGA	Achat de bouteilles d'eau	12.83 \$
	Google	Google Cloud - Mars 2022	4.75 \$
	Ordre des CRHA	Affichage d'un poste à l'Ordre des CRHA	626.61 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 06 mars 2022 au 06 avril 2022	90.47 \$
	Intervention Prévention Inc.	Formation - Danger Travail sous tension	511.64 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23.00 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			3 528.48 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Disponible 2022	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica						
Versement 1	98 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	98 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
	196 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Corporation développement économique (CDE)						
Versement 1	50 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	125 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 3	14 866.64 \$	- \$	- \$	- \$	2019-02-050	À payer
Participation au magazine Vivre Saint-Lambert	6 875.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Projet de terrasses des restaurants	18 258.36 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement	85 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
	300 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total	496 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Autres organismes						
		105 000.00 \$				
Asphalte diffusion	7 696.51 \$	- \$	- \$	- \$	2021-04-120	À payer
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	8 510.00 \$	- \$	4 000.00 \$	(4 000.00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
Conseil des aînés de Saint-Lambert	15 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
Conservatoire de musique de la Montérégie	- \$	- \$	5 000.00 \$	(5 000.00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
Croix-Rouge canadienne	2 856.00 \$	- \$	- \$	- \$		
David La Rue	1 300.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Foire d'art contemporain de Saint-Lambert	15 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
La Traversée	4 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	800.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lumina Conseil	3 500.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Moisson Rive-Sud	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	- \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
RTL - Transport des aînés (1)	(1 740.00) \$	- \$	45 000.00 \$	(45 000.00) \$	2019-01-023	À recevoir
Saint-Lambert en fête	8 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société chorale de Saint-Lambert	- \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
	70 922.51 \$	105 000.00 \$	89 000.00 \$	16 000.00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	566 922.51 \$	105 000.00 \$	89 000.00 \$	16 000.00 \$		

(1)

Crédit 2020	(37 831.00) \$
Janvier à juin 2021	22 997.00 \$
Juillet à décembre 2021	35 187.50 \$
Crédit 2021	(22 093.50) \$
	(1 740.00) \$

Projection 2022 du RTL	45 000.00 \$
------------------------	--------------



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires amendées

La mairesse procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires amendées des conseillers Francis Le Chatelier et Loïc Blancquaert, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums* (RLRQ, c. E-2.2).

LES DOCUMENTS SERONT SOUMIS SUR RÉCEPTION.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27).

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 4 au 31 mai 2022.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 4 au 31 mai 2022

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2022-05-11	Embauche	11 mai au 27 août 2022	[REDACTED]	Agent en environnement (écobrigade)	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-15	Nomination	Indéterminée	[REDACTED]	Ouvrier de la voie publique	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols bleus	Régulier
2022-05-16	Embauche	16 mai au 27 août 2022	[REDACTED]	Agent en environnement (écobrigade)	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-24	Embauche	Indéterminée	[REDACTED]	Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Cols blancs	Temporaire
2022-05-27	Embauche	Indéterminée	[REDACTED]	Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Cols blancs	Probation
2022-05-30	Embauche	Indéterminée	[REDACTED]	Technicien en gestion documentaire et juridique	Direction du greffe	Cols blancs	Régulier

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Nomination - Superviseur de l'approvisionnement

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

DE NOMMER madame Gabrielle Cartier au poste de Superviseur de l'approvisionnement, avec entrée en fonction le ou vers le 20 juin 2022, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres 22FIN01 - vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 ou à l'article 573.1.0.1.1 de cette loi;

D'APPROUVER l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux relativement au contrat de services professionnels en comptabilité: vérificateurs externes requis par la *Direction des finances*, dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Adjudication du contrat no 22GN03 - programme de réfection routière

D'ADJUGER le contrat de construction n° 22GN03 ayant pour objet le programme de réfection routière à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Pavages Métropolitain inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 1 399 998,18 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 1 469 998,09 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 399 998,18 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (69 999,91 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 73 706,86 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'IMPUTER la somme de 1 396 291,23 \$, toutes taxes comprises, au paiement comptant progressif (PCP) 2022;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Octroi du contrat 22GN08 - Aménagement de sentiers dans le Parc du boisé du Limousin**

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation n° 22GN08 ayant pour objet l'aménagement d'un sentier au parc du Limousin le 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 30 mai 2022, la ville a reçu une seule soumission conforme et que le prix proposé comportait un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que, dans un tel cas, la municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire conforme a envoyé à la ville, le 31 mai 2022, un prix révisé à la baisse de sa soumission, et ce, sans changer les obligations prévues aux documents de l'appel d'offres sur invitation n° 22GN08.

D'ADJUGER le contrat n° 22GN08 ayant pour objet l'aménagement d'un sentier au parc du Limousin à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Pavage Axiom inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix révisé; la valeur totale du contrat étant estimée à 60 301,03 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) **Rejet de soumission - appel d'offres no 22TP04 - location de niveleuses avec chauffeur**

CONSIDÉRANT QUE la ville n'a reçu qu'une seule soumission lors de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 22TP04.

DE REJETER la seule soumission reçue à la suite de l'appel d'offres no 22TP04 ayant pour objet la location de niveleuses avec chauffeur, en raison du fait que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5) **Entente avec l'UMQ - achat regroupé de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2023**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins.

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Saint-Lambert confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs et mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2023;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Lambert s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite

à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Saint-Lambert reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6)

Résiliation du contrat 19RHC01 - impression des publications annuelles

D'AUTORISER la résiliation du contrat de services n° 19RHC01 ayant pour objet l'impression des publications annuelles;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

Établissement du bureau du greffier et du trésorier

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* stipule que le bureau du greffier et le bureau du trésorier doivent être établis au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

D'ÉTABLIR le bureau du greffier au 2035, rue Victoria, local 200 à Saint-Lambert, QC J4S 1H1; et

D'ÉTABLIR le bureau du trésorier au 600, avenue Oak, Saint-Lambert, QC J4P 2R6.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Désignation du maire suppléant

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DE DÉSIGNER le conseiller Claude Ferguson à titre de maire suppléant pour la période du 13 juin au 17 octobre 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Dépôt - Décision de la Commission municipale - Ex-conseiller B. Rodrigue

CONSIDÉRANT l'enquête en éthique et en déontologie en matière municipale intentée par la Commission municipale contre l'ex-conseiller Bernard Rodrigue;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le greffier de la municipalité doit déposer la décision au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception.

La greffière procède au dépôt de la décision rendue par la Commission municipale le 17 avril 2022 dans la cause intentée par la Direction du contentieux et des enquêtes c. Bernard Rodrigue, ex-conseiller de la Ville de Saint-Lambert. Cette décision a été portée en appel.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

Promesse de vente - Projet Agathe la Girafe

CONSIDÉRANT QUE le CPE Agathe la Girafe s'est vu attribuer par le ministère de la Famille 80 places supplémentaires pour une nouvelle installation à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la direction du CPE ont pu identifier la meilleure localisation possible dans le secteur Préville.

QUE le conseil est favorable à la vente d'une partie du lot 2 393 693 d'une superficie approximative de 2 400 mètres carrés au CPE Agathe la Girafe, sous réserve de l'acceptation d'un projet impliquant une modification au règlement de zonage et de l'obtention des autorisations (municipales et provinciales) requises pour le projet d'agrandissement du CPE Agathe la Girafe;

QUE le conseil mandate le directeur général afin de négocier et finaliser les modalités de la vente d'une partie du lot 2 393 693 d'une superficie approximative de 2 400 mètres carrés au CPE Agathe la Girafe, le projet final de promesse d'achat devant être soumis pour approbation au conseil;

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater les services professionnels requis dans le cadre de la négociation de cette promesse de vente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Retrait – Droit de réserve – Lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 (840 Notre-Dame)**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #2020-07-197, du 6 juillet 2020, un droit de réserve a été imposé sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, aux fins de développement d'un établissement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit droit de réserve a dûment été enregistré au Registre foncier du Québec sous les numéros d'enregistrement 25 850 318 et 25 976 431;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la situation, il appert que les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, ne sont plus requis pour le développement d'un établissement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances il y a tout lieu de retirer le droit de réserve;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le propriétaire des lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

D'ENTÉRINER l'entente intervenue avec le propriétaire des lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

DE PROCÉDER au retrait du droit de réserve enregistré au Registre foncier du Québec, sous les numéros d'enregistrement 25 850 318 et 25 976 431, sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

DE MANDATER M^e François Guimont, de la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., pour préparer toute la documentation nécessaire à cette fin;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toute la documentation nécessaire à cette fin.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Vente de boissons alcoolisées - Fêtes de Saint-Lambert, édition 2022**

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement *Les Fêtes de Saint-Lambert* qui se déroulera du 26 au 28 août prochain;

CONSIDÉRANT la réglementation municipale interdisant la vente de boissons alcooliques sauf lors d'un repas et la restriction concernant les heures d'exploitation d'un café-terrasse.

DE SUSPENDRE l'application de la réglementation municipale en matière de vente de boissons alcoolisées dans le cadre de l'événement Les fêtes de Saint-Lambert du 26 au 28 août 2022 afin :

- De permettre la vente de boissons alcoolisées pendant la durée de cet événement;
- D'autoriser les commerçants qui exploitent un café-terrasse, dont l'établissement d'entreprise est situé à l'intérieur du périmètre de cet événement, à servir des boissons alcoolisées à l'occasion d'un repas entre 11h et 24h (minuit).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.7) **Présentation d'une demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la réfection majeure des ateliers municipaux situés au 31-35, avenue Fort à Saint-Lambert.

QUE le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics soit autorisé à déposer la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 et 27 avril 2022.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 AVRIL 2022
À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère
M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère
M. Kevin Massé
M. Pierre-François Chapleau
M. Luc Côté
M^{me} Tiam Sharifi
M^{me} Ariane Mercier (NE VOTE PAS)
M^{me} Emmanuelle Globensky (présente en début de
rencontre seulement)

MEMBRE ABSENT

M. Paul Guenther

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M^{me} Michelle Grimard, secrétaire du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Avec l'arrivée de nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme, les membres se présentent à tour de rôle. M^{me} Emmanuelle Globensky quitte ensuite la réunion. M^{me} Ariane Mercier assiste à la rencontre, mais ne participera pas aux votes.

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 19 sous la présidence de M^{me} Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'un projet d'affichage (PIIA) au point 26 (423, Victoria) ainsi que l'ajout d'un sujet de discussion en point divers (refonte règlementaire). Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022
4. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de la façade (district 2)
5. PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7)
6. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
7. PIIA – 80-82, avenue Bétournay – Aménagement paysager (district 4)
8. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)
9. PIIA – 184, rue de Bourgogne – Transformation de la façade (district 2)
10. DM – 131, avenue Normandie – Empiètement en marge latérale et mitoyenneté (district 3)
11. PIIA – 113, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)
12. PIIA – 261, rue Terroux – Transformation de la façade (district 8)
13. PIIA – 464, rue du Prince-Arthur – Transformation de la façade (district 6)
14. PIIA – 1540, avenue Kerr – Transformation de la façade (district 4)
15. PIIA – 171, avenue d'Irvine – Nouvelle construction (district 3)
16. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)
17. PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)
18. PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)
19. PIIA – 113, rue du Poitou – Transformation de la façade (district 2)
20. PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)
21. PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
22. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
23. PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)
24. PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)
25. PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)
26. PIIA – 423, avenue Victoria – Affichage (district 4)
27. Divers
 - 27.1 Refonte règlementaire
28. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022

Il est proposé par M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par Kevin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 avec la modification suivante :

À la page 15, dans la section Commentaires et recommandations du CCU pour le projet de nouvelle construction au 171, avenue d'Irvine, le paragraphe suivant est ajouté avant le dernier paragraphe :

Le format de brique proposé doit être plus petit.



4. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de la façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Laurence Villeneuve, nouvelle propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade du bâtiment unifamilial de deux étages construit en 1966.

Il consiste à remplacer la fenestration ainsi que la porte de la façade principale de modèle et de couleur différents que l'existant. Les ouvertures du 2^e étage seront agrandies vers le bas d'environ 12 pouces, à l'exception d'une ouverture qui donne sur la salle de bain de l'étage. Le projet vise aussi l'installation de nouveaux volets de couleur noire. Les volets seront installés temporairement, soit jusqu'à ce que les travaux de remplacement du revêtement léger à l'étage soient entrepris. Le requérant souhaite que deux options de revêtements légers soient approuvées dans le cadre du PIIA afin de se donner une latitude le moment venu d'exécuter cette phase de travaux.

Le projet a fait l'objet d'un PIIA approuvé par le conseil municipal du 11 avril dernier avec deux conditions. Le requérant n'étant pas confortable avec ces conditions présente de nouveau son projet en apportant de nouveaux éléments d'informations.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Bien que les volets proposés de couleur noire soient temporaires jusqu'au changement du revêtement, les membres du CCU souhaitent qu'ils soient plus délicats et ajourés ou d'un modèle similaire à l'existant afin d'assurer une légèreté au bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Les volets doivent être plus délicats et ajourés ou d'un modèle similaire à l'existant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



5. PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Louis-Yves Cloutier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à transformer les façades du bâtiment construit vers 1950. Le triplex existant sera transformé en maison unifamiliale isolée.

Pour la façade donnant sur Desaulniers, les principales modifications se résument comme suit :

- Changement de porte en bois noir avec imposte latérale
- Modification de l'angle du pignon
- Agrandissement de l'ouverture du volume de l'escalier et remplacement des blocs de verre par un verre clair
- Redimensionnement des ouvertures de la façade, proposition de nouveaux modèles de fenêtres de couleur noire
- Ajout de linteaux aux ouvertures du 2^e étage
- Modification du couronnement de l'immeuble

Pour la façade donnant sur Merton, les principales modifications se résument comme suit :

- Redimensionnement des ouvertures
- Retrait de l'escalier du 2^e étage
- Modification du couronnement de l'immeuble

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est non conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)*, notamment les articles suivants :

3.8 b) *Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :*

- i) *Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;*
- ii) *Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*
- v) *Les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;*
- vi) *Les saillies, chambranles et ornements doivent être conservés et entretenus en autant que possible dans leur état d'origine, tel que connu.*

Commentaires et recommandations du CCU

Comme le service de l'urbanisme, les membres du comité sont d'avis que la proposition ne respecte pas le style du bâtiment d'origine et contrevient à plusieurs critères d'importances de l'article 3.8 du règlement 2234. Afin de respecter les critères applicables, il serait avisé de :

- Préserver la typologie architecturale du plex malgré le changement d'usages;
- Préserver la corniche en fausse mansarde;
- Préserver la pente du pignon;
- Garder les allèges des fenêtres du rez-de-chaussée sur l'avenue de Merton.

De plus, les membres souhaitent avoir une vue 3D dans un angle permettant de voir les deux façades de l'immeuble sur une même image. Le bâtiment doit être analysé dans son ensemble et l'ensemble des façades doivent être cohérentes entre elles et assurer une continuité architecturale. En ce sens, il serait avisé de :

- Uniformiser l'ensemble des hauteurs et des formes des fenêtres pour conserver une harmonie entre les différentes façades du bâtiment;



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

- Le bas de la fenêtre de la cage d'escalier devrait être aligné avec le haut des fenêtres du rez-de-chaussée. Les proportions de cette fenêtre devraient être revues; le soir, cette grande fenêtre éclairée aura un impact considérable sur le paysage de la rue (art. 3.8 c));
- Les fenêtres sur Merton devraient être de même hauteur que les fenêtres sur Desaulniers;
- La fenestration sur Merton devrait avoir une organisation symétrique entre les fenêtres du rez-de-chaussée et du 2^e étage;
- Uniformiser les tailles et modèles des fenêtres sur l'ensemble du bâtiment.

Si les revêtements de brique et de pierre existants sont préservés, les représentations couleurs du projet devraient être modifiées afin de confirmer cette intention.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Vincent Martin-Raymond, propriétaire

Mise en contexte

L'édifice du 626, avenue Victoria a été construit vers 1886. Le bâtiment à mansarde d'influence *Second Empire*, localisé entre la maison patrimoniale du 608 – 616, avenue Victoria et le projet de la maison Wickham récemment complété, a subi plusieurs modifications volumétriques au cours des années.

Les propriétaires désirent agrandir et rénover le bâtiment existant tout en favorisant la mise en valeur de la maison existante. Il est proposé de revitaliser le site et d'allouer une deuxième vie au bâtiment actuellement inoccupé. L'occupation la plus récente du bâtiment était d'usage commercial de types services professionnels et bureaux.

Ce projet a été autorisé par le conseil municipal d'août 2021 par la résolution 2021-08-284.

Le requérant souhaite déposer un PIIA modifiant le PIIA autorisé afin de répondre à certaines critiques formulées par la population et le présent conseil à l'égard de son projet.

Ainsi, une partie de la façade avant de l'agrandissement présenterait des modifications du PIIA autorisé comme suit :

- Certaines fenêtres en façade seraient arrondies aux extrémités
- Ajout de brique en soldat pour les linteaux de cette portion de façade
- Retrait du « bloc »; la maçonnerie descendra jusqu'au sol pour atténuer l'effet moderne du bloc sur socle de verre du premier croquis
- Corniche en bois noir en couronnement de toiture et au-dessus de la marquise pour rejoindre l'architecture de la maison existante
- Marquise pour amener un côté chic et créer un rappel avec le magasin Taylor
- Utilisation du fer forgé plutôt que verre trempé pour les garde-corps

Les écrans d'intimité des balcons et des façades latérales seront aussi retirés pour simplifier ces façades. Cette intervention n'est toutefois pas soumise à l'étude par le CCU ni à l'approbation du conseil étant en façade latérale.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Un membre du comité regrette que, bien que cette nouvelle proposition semble mieux intégrée à l'époque de construction du bâtiment d'origine, cette nouvelle proposition n'intègre toujours pas des éléments du langage architectural du bâtiment d'origine, comme un toit mansardé.

Un autre membre considère que le mur constitué des briques récupérées faisant une transition entre les deux volumes du bâtiment devrait être moins haut.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 80-82, avenue Bétournay– Aménagement paysager (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Ma 2^e maison à moi, organisme communautaire

Mise en contexte

Dans le cadre du projet d'agrandissement, le plan visant l'aménagement paysager et l'aire de stationnement sont maintenant soumis pour approbation conformément au règlement sur les PIIA lorsque l'intervention a lieu en zone PB.

L'aire de stationnement sera entourée d'une haie le long des limites mitoyennes aux terrains résidentiels voisins. Un bassin de rétention sera aménagé le long de la voie publique afin de gérer les eaux de ruissellement de l'aire de stationnement.

Dans le cadre du projet, quatre arbres doivent être abattus, dont un malade et deux qui se trouvent dans l'empreinte de l'agrandissement. Le plan prévoit la plantation de cinq nouveaux arbres. La friche boisée située à l'extrême ouest du terrain sera préservée; une coupe d'assainissement permettra aux jeunes érables qui s'y trouvent de se développer sainement.

Les détails de la murale autorisée dans le cadre du PIIA architectural sont présentés à titre informatif. L'œuvre sera laminée à même des panneaux de béton préfabriqués. Le laminage et le matériau sont garantis 25 ans. Une rencontre visant la murale a eu lieu dans la semaine du 28 mars 2022, à laquelle M^{me} Fortin et les deux élues siégeant au CCU, M^{mes} Verreault et Lamoureux-Salvas, ont participé.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

La plantation d'une haie conformément au règlement de zonage participera à la compatibilité des usages avec l'usage résidentiel voisin. De plus, cela assurera que les espaces prévus pour le stockage de la neige ne soient pas contigus aux terrains résidentiels (3.7 a), ii)).

L'aménagement du bassin de rétention en bordure de la voie publique et le maintien de la friche boisée participeront au caractère du lieu. La proposition d'aménagement minimisera l'impact visuel à partir de la rue de l'aire de stationnement.

La clôture de bois de type « palissade » de 5 pieds de hauteur permettra d'entreposer les bacs à déchets sans causer de nuisance visuelle.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Aménagement paysager

Afin de respecter les critères de l'article 3.7 du règlement 2234 visant à limiter l'impact visuel du stationnement et la compatibilité avec les usages voisins résidentiels, il est souhaitable que :

- L'aire de stationnement soit modifiée de manière à éviter l'abattage d'arbre en santé qui permettra de créer une meilleure barrière visuelle entre le voisinage et l'aire de stationnement.
- Pour l'acceptabilité sociale du projet et faciliter la cohabitation entre l'organisme et le voisinage résidentiel, de nouvelles plantations d'arbres soient réalisées dans les cours arrière existantes.

Considérant que le nombre de cases est supérieur au nombre de cases requises par le règlement de zonage, ceci pourrait avoir pour effet de diminuer l'offre en stationnement du projet. Le personnel de l'organisme pourra se stationner sur la rue, car le stationnement y est autorisé. Un membre propose qu'au besoin, les stationnements sur rue puissent être réservés pour les détenteurs de vignette.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** l'aménagement paysager présenté dans le cadre du projet d'agrandissement à la condition que l'arbre situé dans le stationnement soit conservé et que de nouveaux arbres soient plantés dans les autres cours arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

Murale

Les détails sur la murale sont présentés à titre informatif. Le service UPI et les élus associés à la démarche de sélection de l'œuvre souhaitent obtenir l'avis des membres du CCU à ce sujet avant de donner suite à la rencontre qui eut lieu le 28 mars dernier avec *Ma 2^e maison à moi* et ses professionnels.

À l'unanimité, les membres du CCU regrettent que les tonalités présentées lors de l'approbation du PIIA architectural qui étaient dans les teintes de vert et qui s'intégraient davantage au milieu verdoyant soient abandonnées pour des couleurs plus criardes.

Les membres comprennent l'objectif de l'organisme d'avoir une fresque à leur image reprenant les couleurs de l'organisme, mais cela pourrait être intégré autrement, plus subtilement. Déjà, dans les 3D architecturaux, on y trouvait des tons d'orangés plus près du sol.

Les membres se questionnent sur l'image choisie, son impact sur la clientèle desservie d'une part et sur l'image que cela donne à l'entrée de ville de Saint-Lambert, le tout pouvant ressembler davantage à des graffitis.

Cette proposition agresse l'œil et s'intègre mal à l'environnement et au contexte bâti.

Une œuvre figurative n'est peut-être pas la meilleure avenue afin de répondre aux enjeux posés par une échelle du bâtiment et l'échelle routière de la 112.

De plus, certains membres regrettent que l'œuvre sélectionnée ne soit pas l'œuvre d'un artiste local.



8. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Natasha Beauregard et M. Paul Lamarche, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir en projection gauche le deuxième étage existant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1969.

L'agrandissement vise la portion d'un étage du bâtiment. L'agrandissement sera dans le prolongement du 2^e étage existant et le volume excédera le corps du bâtiment existant en projection arrière. L'agrandissement aura la même hauteur que le bâtiment existant.

L'agrandissement au-dessus du garage sera revêtu d'un bardeau d'asphalte de couleur *brun deux tons*, identique à l'existant. Une nouvelle fenêtre en aluminium de couleur noire, composée de deux sections, est proposée en façade avant de l'agrandissement, de modèle identique aux trois autres fenêtres existantes que l'on retrouve actuellement à l'étage.

Afin de répondre aux commentaires du CCU du mois de mars dernier, la proposition est modifiée. Il est proposé de réduire la taille des ouvertures afin de créer un prolongement de l'ouverture en revêtement léger vers le bas. On retrouve ce langage sur des bâtiments voisins et les membres du CCU avaient recommandé de s'en inspirer.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Un plan devra être remis au service UPI avant l'émission du permis de construction afin de confirmer que le projet respecte une note du tableau des spécifications de la zone RA-12 suivante :

La hauteur maximale est celle du bâtiment le plus haut situé dans la même zone sur un terrain adjacent à la même rue dans le pâté de maisons adjacent.

Après avoir analysé les documents soumis par les requérants, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Toutefois, il est proposé par le service UPI de maintenir les dimensions des ouvertures de l'étage tel que l'existant.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres réitèrent leurs commentaires à l'effet que les plans et élévations ne sont pas réalistes et ne permettent pas de juger de la qualité de la proposition. Les architectes présents sont clairs sur le fait que tel qu'illustré, l'agrandissement ne peut être exécuté tel quel. Il n'y a pas de débord de toit, par exemple, et les illustrations de la toiture sont faussées.

La piètre qualité et le peu d'attention portée aux illustrations de présentation du projet ne mettent pas en confiance les membres du CCU qui considèrent que le requérant n'est pas en contrôle de ce projet et ne comprend pas les détails d'exécution à réfléchir dès cette étape et qui auront un impact majeur sur le résultat final du projet une fois construit.

Certains membres considèrent qu'il y a trop de diversité au niveau des pentes de toit et que la volumétrie du bâtiment devrait être davantage respectée.

Les membres considèrent que pour respecter la volumétrie d'origine du bâtiment tout en composant avec les retombées de toits existants, l'agrandissement pourrait, en effet, reprendre l'implantation du garage, donc être en avancé, tel que proposé lors du premier dépôt, mais la toiture devrait être retravaillée pour assurer l'intégration du nouveau volume et respecter la hauteur du faite de toit existant.

Sont mentionnées en exemple les adresses suivantes : 246 et 255, rue des Landes

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 184, rue de Bourgogne – Transformation de la façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Emilie Germain-Villeneuve, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste au remplacement des fenêtres existantes :

- Fenêtres datant de 1992 en bois (blanches) remplacées par fenêtres en PVC et aluminium (noires);
- Les ouvertures demeurent les mêmes;
- La porte d'entrée (aluminium blanc + vitre intégrée) sera remplacée par une porte pleine (aluminium noir).

Les informations transmises dans le cadre du PIIA comportent des différences d'un document à l'autre. Les modèles de fenêtres dans la soumission du fournisseur ne correspondent pas aux modèles de fenêtres illustrés au rez-de-chaussée du photomontage.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Toutefois, afin de préserver le caractère du bâtiment existant, les modèles des fenêtres du rez-de-chaussée devraient être préservés. La fenêtre de gauche devrait avoir des meneaux tels qu'illustrés au photomontage, avec des répartitions de meneaux identiques à l'existant.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres partagent les commentaires du service UPI à l'effet que, pour préserver le caractère du bâtiment existant, les modèles des fenêtres du rez-de-chaussée devraient être préservés.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- La fenêtre de gauche du rez-de-chaussée doit être du même modèle que l'existant tel qu'illustré au photomontage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. DM – 131, avenue Normandie – Empiètement en marge latérale et mitoyenneté (district 3)

Mme Alexandrine Lamoureux-Salvas déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Anne-Sophie Dagenais et M. Simon Corcos, propriétaires

Mise en contexte

La demande vise un bâtiment unifamilial jumelé construit vers 1956. Il se trouve dans la zone RA-12; les bâtiments jumelés y sont interdits et la marge latérale à respecter est de 2,4 mètres.

Le dossier d'archives ne contient pas les plans de construction et la photo aérienne datée de 1964 ne nous permet pas de conclure avec certitude que ce bâtiment a toujours été mitoyen avec son voisin de droite par le garage. Il est donc impossible de savoir si ce bâtiment jouit d'un droit acquis pour la portion du garage.

La grande majorité des bâtiments construits dans ce secteur sont des bâtiments isolés. Toutefois, les bâtiments jumelés qu'on y retrouve sont souvent du même modèle que le bâtiment à l'étude. Ce qui laisse croire que, si la mitoyenneté n'est pas d'origine, un agrandissement latéral avec ajout de garage serait l'évolution « normale » de ce modèle de construction.

Les requérants souhaitent réaliser un agrandissement en prolongement du garage existant et de l'entrée principale. L'agrandissement souhaité, en plus d'empiéter dans la marge latérale prescrite, contrevient à l'article 3.4 f) qui prévoit que tout agrandissement d'un bâtiment jumelé doit respecter la marge latérale minimale indiquée au tableau des dispositions spécifiques, à moins que le mur mitoyen ne soit prolongé et que le même agrandissement soit fait en même temps pour le bâtiment adjacent.

Sur le certificat de localisation de 1987 est identifiée une véranda fermée. Cette véranda est devenue une pièce habitable suivant cette date sans faire l'objet d'un permis. Les propriétaires actuels ont dû démolir cette partie de la maison pour des raisons d'infiltration d'eau et de moisissures tout en préservant la dalle de béton et le mur à la ligne zéro afin de maintenir leur droit acquis. Malheureusement, cette partie de la maison n'ayant jamais fait l'objet d'un permis de construction pour agrandissement ne peut prétendre jouir de droit acquis.

Les propriétaires actuels sont en démarches judiciaires contre les anciens propriétaires qui ont produit une déclaration de vendeurs erronée à cet effet et contre l'arpenteur-géomètre qui a confirmé le droit acquis de l'agrandissement.

Ainsi, les requérants souhaitent construire un agrandissement dans la même empreinte que l'agrandissement dérogatoire précédent, et ce, en toute conformité. Pour ce faire, ils présentent une demande de dérogation mineure et accompagnent cette demande d'une lettre d'appui du voisin immédiat.

Évaluation de la demande

	<ul style="list-style-type: none">La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.	<ul style="list-style-type: none">Perte de jouissance de l'immeublePerte d'intimité— Démarches judiciairesPréjudices moraux et financiers
Règlement 2006-8	<ul style="list-style-type: none">La dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur au jour de la décision du conseil municipal.Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.	<ul style="list-style-type: none">Aucun impact négatif; les voisins immédiats souhaitent le retour de l'agrandissementAucune modification visible de la rueEn respect des objectifs du plan d'urbanismeCompréhension des requérant quant à l'absence de droits acquisProcèdent de manière transparente et de bonne foi, alors que l'agrandissement ne serait pas visible de la rue



LAU,
art 145.4
2021

- La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte au bien-être général.
- **Aucun impact négatif les voisins immédiats souhaitent le retour de l'agrandissement**
- **Aucune modification visible de la rue**
- La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la qualité de l'environnement.
- **N'a pas pour effet de réduire la superficie de verdissement ou de sol perméable**
- **Ne nécessite pas de coupe d'arbre**
- La dérogation mineure ne peut être accordée si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques
- **Aucun impact sur la sécurité et la santé publique**

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par les requérants, l'impact sur le voisinage, le tout en fonction des préjudices causés aux requérants, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet respecte tous les critères prévus au *Règlement sur les dérogations mineures 2006-8*.

Un avis a été transmis aux voisins immédiats.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Alexandrine Lamoureux-Salvas réintègre la séance.



11. PIIA – 113, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Éric Boutin, propriétaire

Mise en contexte

Le PIIA vise une propriété datée de 1956; un bâtiment unifamilial d'un étage.

Les interventions faisant l'objet du PIIA sont les suivantes :

- Remplacer la porte d'entrée principale pour un nouveau modèle avec imposte latérale de couleur noire
- Peindre la porte de garage en noire
- Retirer les volets
- Changer les fenêtres pour un nouveau modèle de couleur noire

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Les fenêtres du sous-sol doivent avoir un seul meneau afin de créer une symétrie avec les fenêtres du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 261, rue Terroux – Transformation de la façade (district 8)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Isabelle Troitzky-Pelletier, propriétaire

Mise en contexte

Le PIIA vise une maison unifamiliale isolée datée de 2000.

Le projet vise le remplacement des fenêtres avec modèle à l'identique et de couleur blanche tel qu'existant. La porte d'entrée et la porte de garage seront remplacées par des portes noires de modèles différents que l'existant.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le voisin immédiat a un appareillage identique.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



13. PIIA – 464, rue du Prince-Arthur –Transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Arnaud Pouliot St-Pierre, propriétaire

Mise en contexte

L'intervention vise un bâtiment unifamilial jumelé construit en 1954.

Le projet consiste au remplacement du perron actuel pour un perron avec palier en pavé uni.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le palier en pavé uni en plus de la descente vers le stationnement devrait aussi avoir un accès direct vers la rue tel que le voisin jumelé et les autres propriétés du voisinage immédiat afin de répondre à l'objectif 3.8 du règlement 2234 de préservation de la physionomie et du caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion et plus spécifiquement répondre au critère iii) l'interaction visuelle et fonctionnelle entre les bâtiments et la rue doit être conservée.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité sont d'accord avec l'analyse du service UPI à l'effet que l'aménagement devrait avoir un accès direct vers la rue.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Le palier en pavé uni en plus de la descente vers le stationnement doit aussi avoir un accès direct vers la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. PIIA – 1540, avenue Kerr – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Jean Landry, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade du bâtiment unifamilial d'un étage construit en 1969.

Il consiste à changer la couleur et une partie du revêtement de stuc blanc actuel du rez-de-chaussée. Dans la partie droite de la façade, le revêtement sera repeint de couleur gris pâle afin d'être uniforme avec le voisin de droite. Le revêtement de la partie portique de la façade avant sera remplacé par un revêtement de lattes de bois Maibec posé à la verticale de couleur brun naturel (Muskoka) d'une largeur de pouce dans la partie portique de la maison.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La simplicité du volume du rez-de-chaussée et le contraste des couleurs de revêtement sont les éléments clés de la signature architecturale du bâtiment. En ce sens, en intégrant un nouveau matériau de revêtement de bois, la proposition dénature les qualités particulières de l'immeuble (art. 3.8 b)).

Les membres sont d'avis que la nouvelle couleur du revêtement doit être plus pâle afin de créer un contraste avec le revêtement de toiture.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement de bois doit être retiré du projet;
- La nouvelle teinture du revêtement doit être plus pâle afin de créer un contraste (couleur à autoriser par le service UPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15. PIIA – 171, avenue d'Irvine – Nouvelle construction (district 3)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Stéphane Bergevin, nouveau propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Il nécessite donc la démolition complète du bâtiment existant construit en 1950.

Le bâtiment existant d'un étage a une volumétrie simple avec un toit à quatre versants et est revêtu de pierres et de briques. La proposition de nouvelle construction serait de deux étages. Un premier volume reprend les lignes générales de la volumétrie du bâtiment existant et le second étage se trouve en retrait. Le nouveau bâtiment serait revêtu de maçonnerie de brique rouge et de revêtement léger d'aluminium prépeint noir.

Le CCU a étudié le projet à la séance du mois de mars et a, en résumé, émis les commentaires suivants :

- *La hauteur doit être réduite au maximum afin de ne pas être supérieure au futur bâtiment de droite (167 d'Irvine).*
- *L'implantation doit respecter l'implantation d'origine.*
- *Le rez-de-chaussée doit être abaissé au même niveau que les voisins.*
- *La toiture du volume avant devrait être complétée par un pignon, tel que celui du voisin au 167, Irvine et de la maison jumelle du 175 d'Irvine.*
- *Les ouvertures en bandeau horizontal proposées en façade avant doivent être retirées afin de respecter le langage architectural de l'environnement bâti immédiat.*
- *La maçonnerie devra être d'un autre format plus petit et plus commun dans le secteur d'intégration Brique Brampton - Couleur Windsor.*
- *Les membres réitèrent leur position quant à la préservation du cadre bâti existant qui ne devrait pas faire l'objet de démolition systématique.*

Un projet révisé répondant partiellement aux commentaires du CCU est soumis de nouveau pour étude :

- L'implantation d'origine est respectée.
- La hauteur est réduite de 1 pied.
- Le modèle de brique semble le même, mais la couleur est différente que la proposition précédente : Brique Brampton Couleur Moroccan Red.

Afin de rendre ce projet possible, il sera nécessaire d'abattre un conifère situé en cour arrière. Le nombre d'arbres requis par règlement sera exigé dans le cadre du projet de nouvelle construction.

Le projet devra être présenté au comité de démolition.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Critères généraux relatifs à l'implantation (art. 3.2)

Le bâtiment proposé serait implanté sur la même ligne de construction avant que le bâtiment existant, soit à 8,31 mètres comme le bâtiment voisin gauche ce qui permet de respecter en partie les critères généraux reliés à l'implantation de l'article 3.2 du *Règlement 2234 sur les PIIA* applicables :

- b) La marge avant doit se situer entre les marges avant des constructions adjacentes ou avoisinantes.

L'implantation des façades latérales permet de répondre au critère d'implantation des articles 3.2 c) suivants :

- c) Les marges latérales doivent s'apparenter aux marges latérales moyennes des constructions avoisinantes, de façon à ce que le rythme de répartition des constructions de l'îlot ne soit pas rompu;

Toutefois, le niveau du rez-de-chaussée devrait être plus bas afin de rencontrer le critère e) de l'objectif 3.2.

- e) Le niveau du rez-de-chaussée doit respecter les niveaux des rez-de-chaussée des constructions adjacentes.



Critères généraux d'intégration architecturale (art. 3.3)

Le traitement en deux volumes semble une bonne approche pour introduire un 2^e étage dans ce secteur, tout comme l'utilisation de forme de toit à quatre versants.

Toutefois, la hauteur totale du bâtiment devrait davantage s'harmoniser au contexte bâti. Une fois construit, le bâtiment proposé aurait une hauteur de près de 8.9 m, alors que le bâtiment voisin au 175, d'Irvine n'a qu'un seul étage et que la hauteur du bâtiment au 167, d'Irvine est d'environ 7,25 m.

Cette différence de hauteur pourrait être réduite afin de mieux répondre aux critères visant l'intégration architecturale de l'article 3.3.

- a) Toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;
- b) Le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus.

Par ailleurs, les ouvertures en bandeau horizontal en façade avant détonnent du traitement architectural de l'environnement bâti contrevenant aussi aux critères a) et b) ci-dessus.

De plus, le modèle de brique choisi pour ce projet ne semble pas satisfaire le critère du règlement 2234 visant l'intégration des matériaux de revêtement; il serait plus approprié d'avoir une brique aux proportions plus classiques et compatibles avec un cadre bâti datant des années 50 :

- d) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert.

Objectifs et critères particuliers applicables aux projets d'insertion d'une nouvelle construction et aux projets d'agrandissement ou de modification de façade (art. 3.8)

Les commentaires du service UPI ci-dessus visant l'implantation, la hauteur et le revêtement de maçonnerie proposé favoriseront l'atteinte des critères applicables au projet de l'article 3.8 a) suivant :

- i) Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- ii) Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet, bien que révisé en fonction de certains commentaires, n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La hauteur du bâtiment, le niveau du rez-de-chaussée, la fenestration en bandeau horizontal et le format de brique sont tous des éléments ayant fait l'objet de commentaires lors du dernier CCU et qui contreviennent aux objectifs et critères applicables du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)*.

Malgré les commentaires transmis au requérant à la suite du dernier CCU, la nouvelle proposition ne respecte toujours pas les critères d'importance auxquels le projet doit répondre, à savoir :

Critères généraux relatifs à l'implantation (art. 3.2)

- e) Le niveau du rez-de-chaussée doit respecter les niveaux des rez-de-chaussée des constructions adjacentes.

Critères généraux d'intégration architecturale (art. 3.3)

- a) Toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;
- b) Le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus;
- c) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert.



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

Objectifs et critères particuliers applicables aux projets d'insertion d'une nouvelle construction et aux projets d'agrandissement ou de modification de façade (art. 3.8)

- i) Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- ii) Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Emanuelle Thibault, architecte pour Mme Chantal Davidson et M. Kelcey Hamaker, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1963. Un agrandissement est proposé en projection latérale droite et arrière ainsi qu'un agrandissement du 2^e étage au-dessus du garage existant et au-dessus de la section salon existante.

Le projet a été étudié en orientation à deux reprises par le CCU le 15 décembre 2021 et le 23 février 2022 et formellement étudié à la séance du 23 mars 2022.

Lors de la première présentation, les membres étaient unanimement défavorables au projet. La proposition dénaturait complètement le bâtiment d'origine et ne répondait aucunement aux objectifs du règlement sur les PIIA. En février 2022, le projet a été mieux reçu par les membres qui notaient toutefois qu'il y avait encore des modifications à apporter pour respecter les critères de PIIA. Les commentaires du CCU formulés lors de la séance de mars se résument comme suit :

Le volume proposé est trop linéaire. Des jeux de volumétrie doivent être introduits au second étage afin de respecter davantage le bâtiment existant. L'agrandissement ne devrait pas aller au-delà des garages et le volume de gauche en porte à faux devrait être retiré afin que l'alignement de la façade d'origine soit préservé à cet endroit.

La proposition a été modifiée pour répondre à ces commentaires :

- Légère modification du volume du 2^e étage à l'avant.
- Ajout d'un troisième matériau au second étage.
- Différenciation de la séquence des ouvertures à l'étage entre la section en revêtement léger et la section en maçonnerie.

La proposition n'est pas conforme au *Règlement de zonage 2008-43* article 4.7 c) qui limite à deux le nombre de matériaux en façade avant. Le projet ne pourrait être visé par une demande de dérogation mineure.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Outre la non-conformité normative de la proposition et après avoir analysé les documents soumis par les requérants, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* suivants :

- 3.8 b)** Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :
- i. Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
 - ii. Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
 - iii. Les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment.

Commentaires et recommandations du CCU

La proposition n'est pas conforme au *Règlement de zonage 2008-43* article 4.7 c) qui limite à deux le nombre de matériaux en façade avant. Le projet ne pourrait être visé par une demande de dérogation mineure. En ce sens, le comité ramène à l'étude le projet déposé au mois de mars.

La proposition ne respecte pas la volumétrie du bâtiment d'origine. Considérant les dernières modifications proposées par l'architecte à la suite des commentaires du CCU de mars, les membres proposent des interventions ciblées, à savoir :



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

- Garder le volume du garage existant et les dimensions des portes de garage avec leurs arches. L'agrandissement en projection arrière peut toutefois avoir une surlargeur et dépasser le corps du bâtiment existant vers la droite.
- Réduire l'avancée du portique afin de respecter l'implantation de la façade existante.
- Aligner les ouvertures du 2^e étage avec des éléments architecturaux du rez-de-chaussée.

Si l'ensemble de ces modifications sont apportées au projet, les membres recommandent favorablement le projet. Autrement, le CCU est unanimement défavorable au projet.



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 AVRIL 2022**

17. Levée de la séance

Considérant l'heure tardive et le nombre de dossiers qui reste à étudier, il est proposé par M^{me} Stéphanie Verreault que la séance soit levée à 23 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente de la rencontre

Anik Fortin
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 AVRIL 2022
À 19 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère
M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère
M. Kevin Massé
M. Pierre-François Chapleau
M. Luc Côté
M. Paul Guenther
M^{me} Tiam Sharifi

MEMBRE ABSENT

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 33 sous la présidence de M^{me} Stéphanie Verreault.

1.1. Election d'un vice-président

À l'unanimité, les membres nomment M. Kevin Massé au poste de vice-président du CCU.

1.2. Point d'information sur le 106, Stanley

M. Pierre-François Chapleau demande de l'information au sujet du 106, av. de Stanley; les fondations lui semblent hautes et se demande si c'est bien ce qui a été autorisé. M^{me} Fortin dit être au courant qu'il y ait eu des échanges à ce sujet entre le proprio et l'inspectrice. Il semble que le niveau du rez-de-chaussée est le même que le voisin de droite. M^{me} Fortin va tout de même faire des validations.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)
4. PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)
5. PIIA – 113, rue du Poitou – Transformation de la façade (district 2)
6. PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)
7. PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
8. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
9. PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)
10. PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)
11. PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)
12. PIIA – 423, avenue Victoria – Affichage (district 4)
13. Divers
 - 13.1 Refonte règlementaire
14. Levée de la séance



3. PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. François-David Paré, propriétaire

Mise en contexte

Le projet de transformation de façade vise un bâtiment unifamilial isolé construit en 1963.

Le projet vise les modifications suivantes :

- Le remplacement du revêtement de toiture de bardeau d'asphalte par un revêtement métallique (acier galvanisé) de couleur noir titane.
- Le remplacement de tous les fascias, soffites et gouttières par de nouvelles de couleur noire.
- Le retrait des volets.

Le soffite intérieur de l'abri d'auto a été remplacé en 2021 dans le cadre du permis 2021-00519.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4. PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme France Toulouse et M. Naoufel Taoueb, nouveaux propriétaires

Mise en contexte

Le PIIA vise à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950 et ayant fait l'objet d'un PIIA pour l'ajout d'un étage et la transformation de la façade en 2021.

Au cours de la réalisation du PIIA approuvé, le démantèlement de bacs de plantation en maçonnerie en façade avant révèle que la brique de modèle romane ne se poursuit pas jusqu'au sol; s'y trouvent plutôt des briques de « remplissage ». L'option d'utiliser une pierre pour cette portion des murs extérieurs est exclu considérant que la façade aurait alors trois matériaux ce qui contreviendrait à l'article 4.7 c) du *Règlement de zonage 2008-43*.

Les requérants proposent donc d'utiliser la même brique que celle déjà approuvée dans le cadre du PIIA 2021-08-287 en remplacement de la brique romaine.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le retrait de la brique de format romain fait perdre un élément distinctif du bâtiment d'origine et va à l'encontre du critère 3.8 b) i) :

i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

À valider sur place si l'article 4.7 g) pourrait s'appliquer dans ce cas-ci, ce qui permettrait de préserver la brique existante:

4.7 g) Matériaux exclus

Pour les fins des paragraphes c), d) et e), le béton ou la pierre des fondations, le métal et le verre des portes et des fenêtres, les éléments décoratifs extérieurs, tels les cadres, moulures, marquises, fascias et soffites, la maçonnerie des cheminées, le revêtement d'une toiture mansardée ainsi que les revêtements de toit ne sont pas considérés comme des parements.

Advenant que l'article 4.7 g) ne soit une avenue qui permettrait de préserver la brique existante sans contrevenir au nombre de matériaux de revêtement maximal, ou si techniquement la brique ne peut être préservée, la nouvelle brique pour l'ensemble du bâtiment devrait avoir des proportions et une couleur se rapprochant le plus possible de la brique romaine existante.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA avec la modification suivante :

- La nouvelle brique doit être de format romain, de proportion et de couleur similaires à l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. PIIA – 113, rue du Poitou – Transformation de la façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Maxime Leclerc, propriétaire

Mise en contexte

Le PIIA vise la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé construit en 1973.

Les modifications se résument comme suit :

- Retrait des parois vitrées
- Nouvelle cloison en déclin de bois Maibec gris charbon
- Nouvelle porte noire pleine avec imposte latérale
- Porte de garage peinte en noir
- Soffites, fascias et gouttières peints en noir

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Bien que le projet ne propose pas un retour à l'origine, la proposition s'intègre davantage que les éléments composant la façade actuelle et met en valeur le bâtiment d'origine.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres se questionnent sur l'élément de fondation sur lequel reposera le muret à droite du garage, craignant que le gel fasse des dommages si l'assise n'est pas stable.

Certains membres considèrent que l'intervention est trop moderne pour l'époque de construction du bâtiment et dénature ainsi l'architecture d'origine.

La majorité des membres recommandent que certains éléments de la proposition aient un meilleur alignement les uns aux autres afin de créer une meilleure harmonie des formes, de plus ils sont d'avis que le bois devrait être de couleur naturelle afin de s'harmoniser avec le reste des revêtements extérieurs du bâtiment.

Certains membres recommandent de retirer le bac à fleurs du projet et d'apposer l'adresse de la résidence sur le nouveau mur du portique.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- Le bois doit être de couleur naturelle;
- Le muret en façade doit être réduit en largeur pour dégager le côté droit de la porte d'entrée et reculer de manière à ce qu'il se trouve en recul du débord de toit et de la gouttière;
- Le muret en façade et le muret à droite du garage doivent être sur le même alignement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



6. PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme France Gagné, Les services Techni-plans inc. pour Mme Camille Rouzier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement du bâtiment unifamilial d'un étage construit en 1951 situé sur un terrain d'angle au coin des rues Logan et Mortlake.

L'agrandissement projeté est en projection arrière du volume existant en prolongement de la façade avant secondaire de la rue Mortlake. Le revêtement du bâtiment est une pierre de béton datant de la construction du bâtiment. L'agrandissement propose un revêtement Mac Northwoo de couleur anthracite. L'agrandissement sur pieux serait d'environ 14 pieds sur 18 pieds. Le revêtement de toit deux versants de l'agrandissement serait un bardeau d'asphalte de couleur noir cobalt.

Le revêtement de toit du volume existant sera refait par la même occasion avec du bardeau noir. Les fenêtres du bâtiment ont été changées en 2020.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par la requérante, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Toutefois, un recul supplémentaire de l'agrandissement par rapport à la façade existante permettrait davantage de mettre en valeur le volume d'origine.

Le service de l'urbanisme doit valider que la proposition respecte le pourcentage de maçonnerie.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres considèrent que la proposition s'intègre mal et dénature le bâtiment d'origine. Plusieurs d'entre eux regrettent aussi que l'agrandissement ne soit pas fait en recul de la façade existante, mais conviennent que cette modification altère la programmation intérieure de ce projet somme toute modeste. Certains considèrent que le désalignement de la nouvelle toiture avec la toiture existante joue ce rôle, mais la majorité des membres souhaitent que les toitures soient en continuité et alignées dans leur bas.

Un commentaire vise l'ouverture de la façade latérale droite de l'agrandissement, à l'effet que les dimensions de l'ouverture devraient reprendre celles de la fenêtre de droite et de la fenêtre arrière existantes. Toutefois, cette façade n'est pas à l'étude dans le cadre du PIIA.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La toiture de l'agrandissement et la gouttière doivent être en alignement avec ces mêmes composantes du volume existant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

ARKETIP architecture

Mise en contexte

La propriété a fait l'objet d'un PIIA approuvé au conseil municipal du mois de mars 2022 (2022-03-102) avec la condition suivante :

- Le revêtement de pierre existant ne doit pas être peint ou teint.

Les propriétaires avaient toutefois déjà peint ou teint le revêtement de maçonnerie d'origine. Dans ce contexte, ils désirent, afin de répondre à la condition d'approbation du PIIA, changer les revêtements existants par un nouveau revêtement de maçonnerie.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Considérant que le revêtement a été peint récemment, il sera facile de revenir à l'état d'origine sans détériorer le revêtement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Mathieu Picca, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé daté de 1956.

Le projet consiste en l'ajout d'un garage en projection latérale gauche et à l'aménagement de pièces habitables au-dessus.

Contrairement aux illustrations 3D présentées, la porte ne sera pas remplacée. Il est proposé de recouvrir le balcon menant à l'entrée principale par une toiture à pignon. La transformation de la façade vise aussi le retrait du revêtement léger de bois sur le volume existant et son remplacement par la même maçonnerie de briques qui sera utilisée pour l'agrandissement.

Le projet a été étudié une première fois par le CCU à la séance du 23 mars. Les commentaires suivants ont été formulés :

Les membres sont d'avis que la hauteur de l'agrandissement devrait être abaissée au maximum et que les nouvelles fenêtres devraient conserver les mêmes proportions que l'existant.

Si le requérant désire avoir un deuxième étage, les membres suggèrent de retravailler le projet en s'inspirant du style « split level ». Le volume du bâtiment existant doit primer sur le volume de l'agrandissement. Dans cette optique, les proportions entre le bâtiment existant et l'agrandissement ainsi que le traitement de la fenestration de l'agrandissement devraient être revus. Le nouveau volume devrait être davantage en retrait du bâtiment existant. À titre d'exemple, le bâtiment voisin de droite a réalisé un agrandissement dont la proportion cadre mieux avec l'environnement bâti.

Un projet modifié répondant en partie aux commentaires du CCU a été soumis. Les modifications faites sont les suivantes :

- Abaissement total de l'agrandissement de trois pieds (de 27'8" à 24'7")
 - Abaissement du plafond à l'étage à 8'-0" au lieu de 9'0"
 - Modification de la pente de toit à 4/12 au lieu de 6/12, ce qui baisse la toiture de 2'0.
- Modification de la hauteur des nouvelles fenêtres pour concorder avec la hauteur des trois petites fenêtres sur la façade avant gauche de la maison existante. Ces nouvelles fenêtres étaient de 5'6" et sont maintenant à 4'5".
- Recul supplémentaire de l'agrandissement de 2 pieds vers l'arrière. Le retrait actuel de l'agrandissement est maintenant de 4'3".

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le volume de l'agrandissement se trouve en retrait du volume existant. Toutefois, la largeur de l'agrandissement proposée crée une proportion déséquilibrée avec le volume d'origine. Cela nuit à la mise en valeur des qualités particulières et au caractère propre de la construction (3.8 b i)). La diminution de la hauteur dans cette présente version participe à répondre aux critères 3.8 b ii)) visant des interventions compatibles avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction.

Toutefois, le choix du modèle de fenêtres semble détonner quant au style architectural du bâtiment existant ((3.8 b ii)). La fenestration devrait reprendre le même profilé que les fenêtres existantes en privilégiant des fenêtres dont les sections sont verticales et en limitant la multiplication des meneaux.

Le volume agrandi se trouve en projection latérale gauche. De ce côté, il n'y a pas de bâtiment voisin ce qui facilite donc l'intégration du nouveau volume. Malgré cela, dans son échelle, le projet s'intègre peu au caractère du milieu bâti du secteur (3.1 i)) et s'apparente peu à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus (3.3 b)).

Des efforts supplémentaires quant à la hauteur et aux proportions de l'agrandissement permettraient de rencontrer les critères auxquels on réfère ci-dessus.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que si le projet est modifié en hauteur et en largeur il sera conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.



Commentaires et recommandations du CCU

Les membres réitèrent leurs commentaires de la séance précédente à l'effet que la hauteur et la largeur du nouveau volume sont disproportionnées comparativement au volume d'origine. Ils orientent encore les requérants à réaliser un agrandissement aux apparences de « split level ». Pour ce faire, il est proposé de réduire les pentes de toit afin de créer un alignement entre le bas du toit et le haut des fenêtres et mettre un revêtement léger dans le pignon formé jusqu'à la limite du haut des fenêtres. Cela reprend le langage architectural du bâtiment existant où le haut des fenêtres est aligné au soffite de toit.

Un membre considère que la proposition de fenestration est acceptable considérant qu'une des fenêtres de la façade est aussi modifiée. Toutefois, la majorité des membres considèrent que les modèles de fenêtre choisis dénaturent le style du bâtiment. Les deux fenêtres de l'agrandissement devraient être remplacées par des fenêtres de même modèle et dimension que les fenêtres de gauche du rez-de-chaussée.

Un membre suggère que, considérant que la façade latérale donne sur le domaine public, une attention architecturale devrait aussi lui être donnée.

Le garage devrait avoir une hauteur de 8 pieds de plafond. Le bandeau de toiture au-dessus de la porte de garage perd son sens considérant que le nouveau volume est maintenant en recul du volume d'origine. Ce détail architectural devrait être remplacé par un jeu de brique en soldat.

Considérant que la largeur de l'agrandissement est un frein à l'acceptabilité du projet, plusieurs membres se questionnent sur l'efficacité du plan proposé avec l'escalier dans l'agrandissement qui fait perdre de l'espace du garage.

En résumé, l'approche architecturale devrait correspondre à l'année de construction du bâtiment. En ce sens, certaines pistes de modifications vous sont données :

- Changer les modèles de fenêtres;
- Réduire la hauteur d'environ 3 pieds pour avoir un aspect « split level »;
- Réduire la pente de toit, aligner le bas de toit avec le haut des fenêtres et intégrer un matériau léger dans le pignon;
- Remplacer le bandeau de toiture au-dessus de la porte du garage par un bandeau de béton;
- Réduire la largeur de l'agrandissement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Hugues Deschambres, propriétaire

Mise en contexte

Le PIIA vise le bâtiment unifamilial isolé d'un étage construit en 1959.

Les transformations proposées sont les suivantes :

- Peindre les soffites et contours des fenêtres pour uniformiser avec la porte d'entrée grise.
- Remplacer le revêtement de vinyle dans le pignon par Mac métal, apparence de bois, conforme à la couleur de la porte d'entrée (grise).

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et à la majorité des critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Bien que la couleur dominante dans le secteur pour ces composantes (fascias de pignon, soffites, gouttières, etc.) soit blanche, les bâtiments de ce même tronçon de rue présentent une variété de couleurs de matériaux de revêtement léger.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Melissa St-Aubin, architecte

Mise en contexte

Un projet d'agrandissement a été autorisé par le conseil municipal par la résolution 2021-09-317. Une condition a été posée par le Conseil qui vise une partie de la façade qui n'était pas modifiée et qui pose des enjeux techniques de réalisation.

Le requérant souhaite que le Conseil revoie sa position quant à la condition suivante prévue à ladite résolution :

- Le matériau existant qui semble être du bois sous la série de fenêtres en projection droite de la façade avant doit être remplacé par de la brique récupérée à l'arrière du bâtiment en cours de démolition.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le maintien de la composante d'origine respecte en tout point les critères prévus au règlement 2234.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres regrettent que le revêtement léger de la façade latérale doive être remplacé par de la maçonnerie. Cela dénature le bâtiment d'origine bien que cette façade ne soit pas soumise au PIIA et doit respecter le règlement de zonage.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Le revêtement léger doit être repeint d'une teinte en harmonie avec le reste de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Michel Dion, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à remplacer un porche et les escaliers y menant en bois par un porche et escalier de béton de 6 pieds de largeur.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Des plans détaillés faciliteraient la compréhension du projet. En attente du retour du requérant.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA à la condition suivante :

- Si le projet nécessite un garde-corps, il doit être noir de métal fin, léger et simple.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 27 AVRIL 2022**

12. PIIA – 423, avenue Victoria – Affichage (district 4)

Ce point est reporté à la rencontre du 4 mai 2022.

13. Divers

13.1 Refonte règlementaire

Ce point est reporté à la rencontre du 4 mai 2022.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Paul Guenther appuyé par M. Luc Côté que la séance soit levée à 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente de la rencontre

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **PIIA – 465, rue Desaulniers – transformation de la façade (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 465, rue Desaulniers, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA – 354, rue Saint-Thomas – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la rénovation de la maison unifamiliale située au 354, rue Saint-Thomas avec les modifications suivantes :

- Retirer la marquise de la proposition;
- Proposer un matériau de revêtement léger en bois ou de métal couleur uni.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **PIIA – 122, avenue de Picardie – Transformation de la façade (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial de deux étages, situé au 122, avenue de Picardie, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA – 405, rue Riverside – Agrandissement et transformation de la façade, maison patrimoniale (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un projet de transformation des façades de l'immeuble patrimonial connue sous le nom de la « Maison Auclair », situé au 405, rue Riverside, avec les modifications suivantes :

- Le revêtement léger de l'agrandissement doit être de couleur blanche, installé à l'horizontale en déclin de 4 pouces de largeur;
- Les cadrages des ouvertures ne doivent pas être repeints;
- Les marquises doivent être retirées du projet.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **PIIA – 140, rue de Normandie – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la réfection du revêtement extérieur du bâtiment unifamilial situé au 140, rue de Normandie, avec les modifications suivantes :

- Retirer les volets du projet;
- Conserver la bande horizontale au-dessous des fenêtres;
- Porte agencée avec la couleur des fenêtres.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **PIIA – 120, avenue d’Alsace – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 120, avenue d'Alsace, avec la modification suivante :

- la nouvelle fenêtre doit être composée de 4 sections dans les mêmes proportions que la fenêtre du sous-sol.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **PIIA – 108, rue de Normandie – Transformation de la façade
(district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 108, rue de Normandie, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **PIIA – 771, rue Green – Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 771, rue Green, avec la modification suivante :

· Descendre la brique en soldat pour diminuer l'impact de la porte de garage.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **PIIA – 445, avenue Curzon – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 445, avenue Curzon, avec la modification suivante :

- Modifier le revêtement de bardeau par un revêtement de clin de bois à l'horizontale d'une couleur similaire à l'existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **PIIA – 307, avenue Rivermere – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial détaché situé au 307, avenue Rivermere, avec la modification suivante :

- La brique existante doit être conservée;
- L'espace entre les deux fenêtres doit être le même que l'espace entre la fenêtre existante et la porte.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **PIIA – 104, avenue de Stanley – Transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

DE DÉSA approuver le projet du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 104, avenue de Stanley, car il contrevient aux objectifs et critères du règlement 2234 suivants:

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés:

- i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;
- v) les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **PIIA – 316, avenue de Mortlake – Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 316, avenue de Mortlake, avec les modifications suivantes :

- La distinction de profondeur des revêtements du rez-de-chaussée et du pignon de toit doit être reproduite;
- Le sens du revêtement horizontal au rez-de-chaussée et vertical dans le pignon toit doit être reproduite.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **PIIA – 105, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 105, avenue de Normandie, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **PIIA – 1205, avenue Victoria – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment multifamilial situé au 1205, avenue Victoria, avec la modification suivante :

- Le revêtement ne doit pas avoir un fini imitation bois et avoir une couleur similaire à celle du revêtement léger des façades latérales;
- Le revêtement doit être installé à la verticale.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA – 806, boulevard Houde – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 mai 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du garage du bâtiment unifamilial situé au 806, boulevard Houde, avec les modifications suivantes :

- Proposer une brique d'argile de couleur similaire à l'existant;
- Proposer une insertion de bois au-dessus de la porte de garage, tel que l'existant;
- Proposer une largeur du débord de toit tel que la façade latérale gauche.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **PIIA – 171, avenue d’Irvine – Nouvelle construction (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT que le projet doit faire l'objet d'une décision de la part du Comité de démolition;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le motif que le projet relatif à une nouvelle construction située au 171, avenue D'Irvine ne respecte pas les objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir :

- Le niveau du rez-de-chaussée doit respecter les niveaux des rez-de-chaussée des constructions adjacentes (art. 3.2 e));
 - Toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement (art. 3.3 a));
 - Le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus (art. 3.3 b));
 - Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert (art. 3.3 c));
 - Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur (art. 3.8 i));
 - Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents (art. 3.8 ii)).
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 juin 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.